



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DE LA CHARENTE



CONTRAT DE RURALITÉ PETR Ouest-Charente - Pays du Cognac



Nos ruralités
 Une chance pour la France



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Ouest-Charente

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de la Charente, Pierre N'GAHANE

et

Le pôle d'équilibre territorial et rural du pays Ouest-Charente, représenté par son président, Jérôme SOURISSEAU.

ci-après dénommé le **porteur du contrat** ;

et

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du PETR Ouest-Charente :

Grand Cognac communauté d'agglomération, représentée par son président, Michel GOURINCHAS.

La communauté de communes du Rouillacais, représentée par son président, Christian VIGNAUD.

La Caisse des Dépôts et Consignations, Direction Régionale Nouvelle Aquitaine, représentée par son directeur territorial Charente et Charente-Maritime, Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, représentée par son président, Daniel BRAUD

La Chambre d'Agriculture de la Charente, représentée par son président, Xavier DESOUCHE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente, représentée par sa présidente, Geneviève BRANGÉ

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Et signataires en tant que maître d'ouvrage, au titre de la convention financière 2017,

La commune de Angeac-Champagne, représentée par son maire, Gérard FAURIE

La commune de Bassac, représentée par son maire, Nicole ROY

La commune de Bellevigne, représentée par son maire, Michel LALANNE

La commune de Chassors, représentée par son maire, Patrice LAFARGE

**La commune de Châteauneuf-sur-Charente, représentée par son maire,
Jean-Louis LEVESQUE**

La commune de Genac-Bignac, représentée par son maire, Franc PINAUD

La commune de Gensac-la-Pallue, représentée par son maire, Bernard MAUZÉ

La commune de Graves-Saint-Amant, représentée par son maire, Christian JOBIT

La commune de Hiersac, représentée par son maire, David CHAGNEAUD

La commune de Jarnac, représentée par son maire, François RABY

La commune de Juillac-le-Coq, représentée par son maire, Jean-Marie NOUVEAU

La commune de Mérignac, représentée par son maire, Jean-Christophe COR

La commune de Merpins, représentée par son maire, Christian DECOODT

La commune des Métairies, représentée par son maire, Bertrand LAURENT

La commune de Réparsac, représentée par son maire, Christian MEUNIER

La commune de Rouillac, représentée par son maire, Michel TRAINAUD

La commune de Segonzac, représentée par son maire, Véronique MARENDAT

**La commune de Saint-Fort-sur-le-Né, représentée par son maire,
Pascal MARTIN**

La commune de Saint-Simeux, représentée par son maire, Pierre BERTON

La commune de Saint-Sulpice-de-Cognac, représentée par son maire,
Dominique SOUCHAUD

La commune de Vaux-Rouillac, représentée par son maire, Jean-Guy CHAUVET

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, le contrat de ruralité du PETR Ouest-Charente est conclu entre le porteur du contrat et les partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, accès aux services de soins, mise en accessibilité des immeubles publics...).

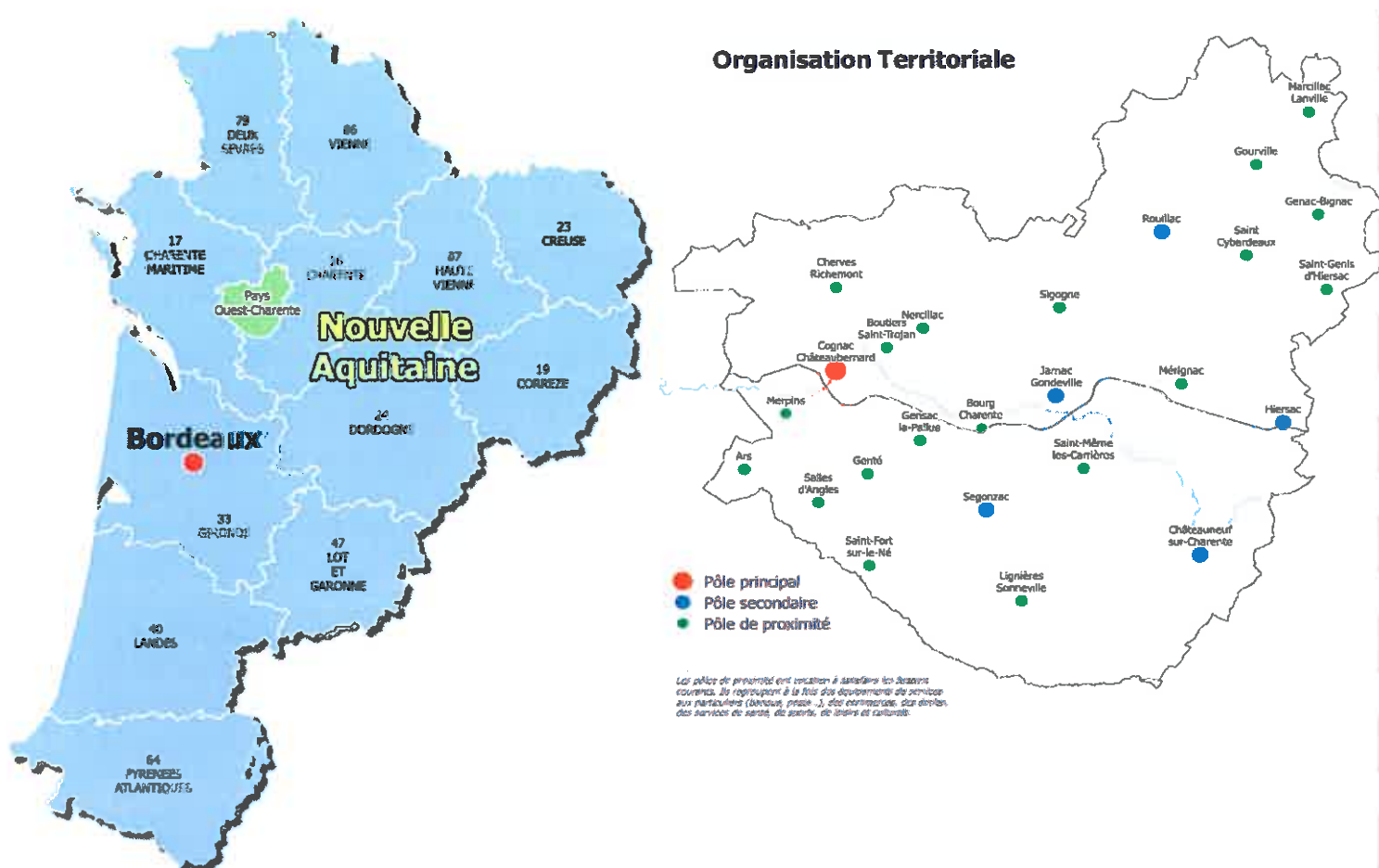
Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département de la Charente et de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'adhésion du PETR du Pays Ouest-Charente au contrat de ruralité s'inscrit pour les élus dans la continuité d'une volonté de prendre en main l'avenir de leur territoire. En effet, les différents outils portés par le PETR, SCoT, LEADER, CLS, CRDD, office de tourisme intercommunautaire, sont tous développés dans ce même périmètre et mis en cohérence à partir d'une vision partagée des orientations à mettre en œuvre.

La vocation fédératrice et les moyens du contrat de ruralité proposé par l'Etat, que nous remercions de cette aide bienvenue, permettront, nous l'espérons, de mieux accompagner et soutenir les actions nécessaires à l'évolution du Pays Ouest-Charente - Pays du Cognac. L'important travail d'élaboration du contrat a certainement été l'occasion pour le PETR d'enrichir le diagnostic du territoire reproduit en annexe, à partir des informations apportées par l'Etat, de revisiter et de croiser l'ensemble des connaissances, ce qui permettra de développer de nouvelles pistes d'actions. L'association au contrat de partenaires qui sont autant d'acteurs significatifs du territoire témoigne aussi de l'intérêt que rencontre cette démarche.

Enfin, il faut également noter l'excellente collaboration qui s'est établie entre les services de l'Etat et le PETR lors de la préparation et de la rédaction de ce contrat. Le fort investissement des équipes pour le mener à bonne fin doit être souligné et mérite de chaleureux remerciements.

Carte d'identité du pays Ouest-Charente



Population : 80.109 habitants

Nombre de communes : 75

5 Communautés de communes en 2016

1 Communauté d'agglomération et

1 Communauté de Communes en 2017

SOMMAIRE

<u>I - PRESENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE</u>	p. 11
I.A. Le porteur et les partenaires du contrat de ruralité	p. 11
I.B. Le diagnostic du territoire	p. 22
I.C. Le projet de territoire du Pays Ouest-Charente - Pays du Cognac	p. 23
I.D. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :	p. 39
I. D.1. Bilan départemental des principales mesures des CIR	p. 39
I. D.2. Présentation de la stratégie de l'Etat	p. 43
I. D.3. Présentation de la stratégie du Département	p. 51
I. D.4. Présentation de la stratégie de la région	p. 55
et les autres dispositifs en cours sur le territoire Ouest Charente	
I. D.5. Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations	p. 59
<u>II - LE PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS</u>	p. 61
<u>III. LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT</u>	p. 65
<u>IV. MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT</u>	p. 69
IV.A. La gouvernance	p. 69
IV.B. L'ingénierie mobilisée	p. 69
IV.C La participation des habitants et des acteurs de la société civile	p. 70
<u>V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION</u>	p. 71
<u>VI. LA DURÉE DU CONTRAT</u>	p. 71
<u>VII. LA MODIFICATION DU CONTRAT</u>	p. 72
<u>VIII. LES SIGNATAIRES</u>	p. 73

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

A. LE PORTEUR ET LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE RURALITÉ

➤ Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Ouest-Charente - Pays du Cognac

1. Du syndicat au PETR

Le syndicat est né en 1985 sous la forme du Syndicat d'Etudes pour la charte intercommunale du Cognaçais (arrêté préfectoral en date du 22 juillet 1985), puis s'est transformé en Syndicat de Pays le 1^{er} juillet 1986. Il a été créé pour s'inscrire dans la politique régionale du pays, débutée en 1984, définir des objectifs et coordonner des actions à l'échelle des 89 communes et 7 cantons de Châteauneuf, Cognac nord et sud, Hiersac, Jarnac, Rouillac et Segonzac qui le composaient originellement. Il a pour objet l'étude, la réalisation et, éventuellement, la gestion de toutes œuvres et de tous services en vue du développement et de l'aménagement global du territoire Ouest Charente.

Au début des années 90, avec l'émergence puis le développement des cinq communautés de communes du Rouillacais, Jarnac, Cognac, Grande-Champagne et Châteauneuf, le Syndicat endosse un rôle de coordination et de concertation entre les communautés de communes, renforcé en 1995 par la contractualisation établie avec le Conseil Régional pour les contrats de territoire et avec le Conseil Général de la Charente pour les contrats de développement.

Le 9 décembre 1998, le Pays Ouest Charente – Pays du Cognac est reconnu au titre de la loi Pasqua par arrêté préfectoral sur un périmètre constitué de 87 communes. Compte-tenu des lois sur l'Intercommunalité et les Pays ainsi que de la volonté des élus locaux, le Syndicat Ouest Charente – Pays du Cognac se transforme en Syndicat Mixte. Le 5 janvier 2003, le périmètre d'étude est reconnu dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire par le Préfet de Région et couvre désormais 75 communes.

Le périmètre définitif de 82 communes est reconnu dans le cadre de la loi Urbanisme et Habitat le 28 octobre 2004. Par arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2004, le Syndicat est transformé en Syndicat Mixte du « Pays Ouest Charente – Pays du Cognac ».

Fin 2014, le syndicat mixte évolue et devient un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ou PETR. Il permet de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet de territoire élaboré au cours de l'année 2015. Les actions du Pôle sont par ailleurs réaffirmées et renforcées dans les nouveaux statuts :

- le Pôle anime et coordonne les différents projets conduits dans les domaines du développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et de l'urbanisme ;
- il met en œuvre des études structurantes participant à l'aménagement et au développement du territoire ;
- à leur demande, le Pôle accompagne les actions menées par les communautés de communes membres, les communes et les associations situées dans son périmètre,

dans la mesure où ces actions entrent dans le cadre des orientations du projet de territoire du Pôle ;

- Le Pôle élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les communautés de communes qui le composent.

En outre, ses missions pourront être élargies au transfert de certaines compétences intercommunales (mutualisation de services). Ces nouvelles dispositions apporteront ainsi au territoire Ouest Charente une meilleure efficacité et reconnaissance, et lui permettront d'être un véritable lien entre les intercommunalités adhérentes et tous les partenaires socio-économiques.

2. Un territoire à dominante rurale

Au dernier recensement démographique (INSEE, 2013), le Pôle compte 80 109 habitants et est composé de 75 communes réparties dans une communauté de communes et une communauté d'agglomération :

- **La Communauté d'agglomération de Grand Cognac**, territoire le plus peuplé, connecté aux principaux axes de communication, 69 935 habitants, 58 communes ;
- **La communauté de communes du Rouillacais**, territoire à dominante rurale dans la continuité de Jarnac, peu irrigué par les grands axes de communication, 10 057 habitants, 17 communes ;

3. Les instances du P.E.T.R.

➤ Un comité syndical

Le Pôle est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires et suppléants, élus par les communautés de communes et d'agglomération membres et qui en assurent la représentation de la façon suivante :

Communauté de communes	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Grand Cognac	21	21
Jarnac	10	10
Grande Champagne	6	6
Rouillacais	6	6
Région de Châteauneuf	6	6
Total	49	49

Chaque délégué titulaire dispose donc d'un délégué suppléant, lequel est appelé à siéger au comité avec voix délibérante en cas d'empêchement du délégué titulaire.

>Un Bureau

Le comité syndical élit parmi ses membres, un Bureau composé de 13 membres, délégués des communautés de communes et sur proposition de chacune d'entre elles, répartis de la façon suivante :

- Communauté d'agglomération de Grand Cognac : 11 membres,
- Communauté de communes du Rouillacais : 2 membres, dont le Président, 5 vice-présidents au minimum dont au moins 1 par communauté de communes.

>Un Conseil de développement

Initié dès le mois de novembre 2001, le Conseil de développement est créé officiellement le 25 juin 2002. Résultat d'un large partenariat rassemblant des acteurs du territoire représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, il regroupe dans sa version plénière 130 membres répartis au sein de 6 collèges (activités économiques, jeunes, personnalités qualifiées, élus, administrations et organismes à caractère familial, éducatif, social, sanitaire, culturel et sportif).

Il a, dans un premier temps, participé à l'élaboration de la charte de développement en réalisant une large concertation dont les conclusions ont servi de base aux réflexions sur les enjeux à l'échelle du territoire. La charte de développement, validée en novembre 2003, recense les objectifs par domaine issu de la démarche participative débutée lors de la création du Conseil de développement. Le diagnostic réalisé permet notamment d'aboutir aux objectifs prioritaires suivants :

- *Développer l'attractivité du territoire,*
- *Améliorer la gestion des déchets et des effluents,*
- *Veiller au maintien des paysages typiques, des éléments identitaires du Pays notamment pour l'accueil touristique et faire le lien entre agriculture, environnement et tourisme...*

Depuis le début de l'année 2008, le Conseil de développement a recentré son rôle autour d'une thématique transversale : le développement durable. Lors de sa réunion du 26 mars 2008, il s'est fixé pour missions :

- de sensibiliser, d'informer et de former les acteurs locaux sur le développement durable sous ses aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux,
- de répondre aux demandes émanant des élus, comme de la société civile, sur le développement durable,
- d'initier et d'accompagner la mise en œuvre de projets thématiques sur le développement durable,
- de faciliter l'accès à l'information et l'orientation des porteurs de projets.

>Une équipe technique

- *Dominique SEGALIN : Directeur*
- *Josselin PATRON : chargé de mission LEADER/Environnement*
- *Ronan Gaudin : chargé de mission SCoT*

Carte du PETR Ouest Charente - Pays du Cognac au 1er janvier 2017



➤ La communauté d'agglomération de Grand Cognac

La communauté d'agglomération de Grand Cognac a été créée le 1er janvier 2017 de la volonté de regroupement de 4 communautés de communes : celle de la Région de Châteauneuf, Grand Cognac, Grande Champagne et de Jarnac. Elle se situe à l'Ouest de la Charente.

L'agglomération est composée de 58 communes et de 70 052 habitants pour une superficie de 752 km².

Le budget de la collectivité 2017 s'élève à 71 530 110 € en fonctionnement et investissement auquel s'ajoutent 23 budgets annexes.

La collectivité compte 300 agents auxquels viennent s'ajouter une trentaine de saisonniers durant la période estivale.

C'est une agglomération rurale et solidaire, au service de ses habitants et de ses communes. Celle-ci est concentrée autour d'un pôle urbain principal : Cognac /Châteaubernard et de 3 pôles intermédiaires : Jarnac, Segonzac et Châteauneuf.

En effet c'est un territoire urbain par ses villes centres, mais très majoritairement rural par ses communes.

La ville de Cognac, chef-lieu du territoire est connue à l'international grâce au produit portant le même nom. Source de richesse, c'est une filière toute entière autour de cet alcool qui s'est établie sur le territoire, elle participe à maintenir une économie locale dynamique.

Par ailleurs, la richesse paysagère, le patrimoine et la vitalité locale concourent à une attractivité du territoire de l'agglomération. Il peut s'agir de demeures de maître, de bâtiments industriels liés à la vigne (distilleries, maisons du cognac.), de petits patrimoines (moulins, lavoirs..) ou de vestiges Préhistoriques (Angeac champagne). Tous ces éléments participent à alimenter une forte identité locale.

Grand Cognac communauté d'agglomération intervient dans différents domaines définis par la Loi et par les choix des élus locaux ayant pour but d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

La communauté d'agglomération est compétente dans les domaines :

- du développement économique, de la promotion du tourisme,
- de l'aménagement de l'espace et de l'habitat,
- des transports et de la mobilité,
- de la politique de la ville,
- des aires d'accueil des gens du voyage,
- de la collecte et du traitement des déchets,
- de l'eau et de l'assainissement.

Elle exerce les compétences précitées sur l'ensemble du territoire. En revanche, pour les compétences optionnelles et facultatives que les anciennes communautés de communes avaient

choisi d'exercer, les élus disposent d'un délai de 1 à 2 ans maximum pour décider de les conserver ou de les restituer aux communes. Pendant ce laps de temps, la communauté d'agglomération de Grand Cognac en assure la mise en oeuvre dans les limites du périmètre au sein duquel elles étaient exercées par les communautés de communes au 31 décembre dernier. Il s'agit de :

- l'action sociale,
- la politique culturelle et la gestion d'équipements culturels,
- la lecture publique,
- la protection de l'environnement et du patrimoine,
- la petite enfance et la jeunesse,
- le scolaire, le périscolaire et les temps d'activités périscolaires,
- la politique sportive, la gestion d'équipements sportifs,
- la gestion d'équipements touristiques, les programmes d'animation et les itinéraires de randonnées,
- la voirie,
- la fourrière.

L'intercommunalité joue un rôle de facilitateur afin de déployer ou de faciliter le déploiement d'un maillage d'équipements et de services sur tout le territoire.

➤ La communauté de communes du Rouillacais

La Communauté de Communes du Rouillacais a été créée le 1^{er} janvier 1993 par arrêté préfectoral. Elle se situe au Nord-Ouest de la Charente.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2016, elle était composée de 20 communes. Aujourd'hui, certaines d'entre elles ont fait le choix de se « marier », on compte donc 17 communes depuis cette date. Le territoire du Rouillacais comptabilise 10.057 habitants (population Insee 2013) pour une superficie de 288 km².

Le conseil communautaire est composé de 33 délégués titulaires et 12 suppléants et le bureau communautaire de 5 Vice-présidents et du Président.

Le budget de fonctionnement de la collectivité s'élève à 4.381.080€ pour l'année 2016. Il regroupe 5 budgets annexes : budget principal, assainissement, habitat, ordures ménagères, lotissement « La Gachère ».

Les dépenses de personnel représentent 928.469€ pour 34 agents (dont les emplois saisonniers) représentant 21,8 ETP.

Le territoire du Rouillacais est un territoire de projets, ayant développé une forte solidarité territoriale avec les communes le composant. D'un point de vue identitaire, c'est un territoire de convergence, qui a su se mettre en valeur au travers d'évènements attractifs : foire de Rouillac, salle de spectacle le Vingt-Sept, Festival des Sarabandes,...

Le Rouillacais dispose d'une forte identité territoriale.

Au travers des moyens de communication, historiquement mis en place, le Rouillacais s'est rapidement révélé être un lieu de convergence. A la fin du XIX^{ème} siècle, au confluent de deux routes de grande communication et de deux lignes de chemin de fer, Rouillac a développé son économie commerciale et multiplié son influence sur le territoire. En termes de moyens de communication actuels, il est à noter que la commune de Rouillac est située au croisement de la D 939, et la D736, qui mènent, entre autres, à Angoulême, Cognac, Jarnac, Matha (La Rochelle), Aigre...

Bien qu'ayant perdu une part importante de son agriculture, le Rouillacais reste aujourd'hui un territoire rural.

Entre viticulture et production céréalière, le Rouillacais est un territoire intermédiaire, ayant développé sa propre identité.

Après la promulgation de la Loi NOTRe, loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes du Rouillacais a mis à jour ses statuts. Parmi les compétences obligatoires exercées au 1^{er} janvier 2017, sont inscrites :

- Le développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques. La collectivité assure une politique locale du commerce et un soutien aux activités

commerciales d'intérêt communautaire. Elle garantit la promotion du tourisme, par le biais de l'office de tourisme.

- ☞ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ; la mise en place d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
Compétence déléguée au SMAGV – Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage.
Il est nécessaire de préciser ici que même si, actuellement, aucune commune du Rouillacais n'est concernée par l'obligation de créer une aire d'accueil, la CdC devient compétente.
- ☞ La collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Les élus doivent également réfléchir et s'organiser sur d'autres thématiques aux enjeux tout aussi importants voire primordiaux pour le territoire.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes se verra attribuer la compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations.

En 2020, la compétence « eau et assainissement » sera confiée à la collectivité. Pour amorcer le travail à faire, les élus de la CdC ont décidé de prendre la compétence « eau potable » au 31 décembre 2016.

Il est à préciser que la Communauté de Communes a déjà un service « Assainissement » qui assure les contrôles et les suivis des installations d'assainissement non collectif et a, entre autre, défini des opérations d'assainissement collectif à travers un plan de zonage établi en 2001.

D'autres compétences facultatives exercées jusque-là sont toujours inscrites dans les nouveaux statuts : les actions et animations culturelles, à travers la médiathèque intercommunale, la résidence d'artistes, l'espace public numérique,... ou encore les actions et animations sportives, à travers, entre autre, la piscine intercommunale mais également le volet « social » avec des associations fortement impliquées sur le territoire, telles que l'ALPR (centre de loisirs), INSERT'R (insertion) mais aussi des services communautaires tels que le Relais d'Assistants Maternels, le Pôle Enfance-Jeunesse...

➤ La Caisse des Dépôts et Consignation (*Annexe 5*)

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de France. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- l'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- la gestion du financement des dispositifs Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- la gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

➤ **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Charente est un établissement public dirigé par des chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services, élus pour 5 ans. Elle est rattachée à la CCI Régionale Nouvelle Aquitaine.

Elle est constituée d'une Assemblée Générale, d'un Bureau, de trois commissions réglementées et de commissions thématiques. Elle représente 14 420 ressortissants (5 263 commerces, 3 218 industries, 5 942 services). Ses effectifs se composent de 185 collaborateurs (ETP), auxquels il faut ajouter 180 intervenants professionnels. Son budget est de 19 M€ dont 14 M€ consacrés à la formation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Charente participe au développement économique des entreprises et des territoires, au travers de ses missions principales :

- Représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics, traduire leurs besoins, exprimer leurs avis.
- Informer les chefs d'entreprises sur leur environnement, centraliser des données et documentations économiques.
- Conseiller les responsables d'entreprises dans leurs différents domaines d'activités (nouvelles technologies, ressources humaines, environnement, développement, commerce international...).
- Former les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs actuels et futurs (formation professionnelle continue, formation par alternance...).
- Informer les collectivités sur les enjeux de leur territoire et les accompagner dans leurs choix stratégiques de développement économique.
- Participer à l'aménagement du territoire en fonction des besoins des entreprises et en concertation avec les acteurs du développement économique local

➤ **La Chambre d'Agriculture de la Charente (Annexe 3)**

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics (article L.510-1 du code rural) sous la tutelle de l'Etat, administrés par des élus représentant l'activité agricole, les groupements professionnels agricoles et les propriétaires fonciers.

Les Chambres d'agriculture sont investies de trois missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales

Une assemblée d'élus qui représente le monde agricole et rural

Présidée par M. Xavier DESOUCHE, la Chambre d'Agriculture de la Charente compte 46 élus (mandat de 6 ans). Au même titre que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires. La composition, les orientations politiques, le budget et les compétences de la Chambre d'Agriculture de la Charente sont décrites dans l'*Annexe 2* du présent document.

➤ **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente (Annexe 4)**

La chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) est une chambre consulaire chargée des questions intéressant l'artisanat. Elle assure, pour les artisans, les apprentis et les organisations professionnelles de l'artisanat, une mission de formation, de conseil, d'immatriculation des entreprises et de représentation auprès des pouvoirs publics. Son organisation et ses axes de projets sont présentés dans l'*Annexe 3* du présent document.

La chambre de métiers et de l'artisanat est un établissement public administratif dont l'autorité est exercée par un Président, assisté d'un bureau constitué d'artisans élus par leurs pairs. Elle est placée sous la tutelle du Préfet.

Les attributions principales de la chambre des métiers et de l'artisanat sont de défendre et promouvoir l'artisanat, tenir le répertoire des métiers, assurer le rôle de Centre de Formalité des Entreprises (CFE), contribuer à l'expansion du secteur des métiers (création reprise de développement), participer à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises, participer au développement de la formation professionnelle. Elle joue un rôle déterminant dans la diffusion de l'information juridique, fiscale, sociale et économique nécessaire à l'entreprise artisanale.

La CMA 16 assure, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a développé des moyens techniques de qualité pour mettre en œuvre ses missions dans le cadre de services aux entreprises et aux territoires dans une logique de synergie.

B. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire présentant le contexte socio-économique global, les principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire figure dans *l'annexe 1* du présent contrat.

Ce document fait la synthèse des atouts et faiblesses du Pays pour chacune des six thématiques prioritaires composant le contrat :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
- La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
- L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
- La transition écologique et énergétique ;
- La cohésion sociale.

C. LE PROJET DE TERRITOIRE DU TERRITOIRE OUEST-CHARENTE - PAYS DU COGNAC

Depuis le 1er janvier 2017, le territoire du PETR Ouest Charente - Pays du Cognac comprend la Communauté d'agglomération de Grand Cognac et la Communauté de communes du Rouillacais. Ce territoire, bien que polarisé par une ville moyenne disposant de nombreux services, n'en demeure pas moins un territoire à dominante rurale avec des spécificités et des enjeux que se partagent les milieux ruraux.

Effectivement, il n'y a pas une, mais plusieurs ruralités. Que ce soit dans la fonction qu'occupent ces espaces dans le territoire, ou par leur dynamique et leur évolution, les espaces ruraux ne sont pas homogènes.

Les zones rurales sont utilisées à des fins très diverses : habitat, production agricole, tourisme, protection de l'environnement... La multifonctionnalité est une des caractéristiques principales de ces espaces. Le rural est un territoire de ressources, à la fois patrimoniales, environnementales et agricoles. Un projet de territoire doit prendre en compte et valoriser ces ressources.

Le PETR Ouest Charente - Pays du Cognac partage les problématiques auxquels font face la plupart des territoires ruraux français : mobilité (forte dépendance à l'utilisation de la voiture individuelle), accessibilité, vieillissement de la population,...

L'un des défis du territoire est la montée en capacité en termes de services à la population. Les réponses peuvent ainsi se trouver par des propositions innovantes et créatives des acteurs locaux. Il faut construire une échelle de proximité, pour encourager les initiatives de la population, favoriser l'innovation, et finalement ré-inventer la façon de faire un projet de territoire.

C'est pourquoi, depuis quelques mois, le PETR Ouest Charente - Pays du Cognac travaille à la formalisation d'un projet de territoire qui répondrait aux spécificités des ruralités du territoire.

Les réalités observées suite à l'élaboration du diagnostic ont, en effet, permis de donner un sens et des objectifs stratégiques à ce projet.

L'objectif majeur du territoire est donc **d'affirmer et organiser le développement autour de deux axes complémentaires, articulant les réciprocitys entre milieux urbains, périurbains et ruraux**. Ceci, par la reconnaissance, la qualification et la diffusion des fonctions urbaines de Cognac, au profit de l'ensemble du territoire, valorisant le caractère rural de notre territoire et de sa structuration autour de plusieurs bassins de vie de proximité.

1. Garantir à tous un accès aux services de proximité, aux services publics et aux soins

Concernant cette thématique, l'analyse AFOM est la suivante :

thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Les services publics et marchands	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gamme complète de services administratifs dans les villes principales du territoire ○ 2 MSAP (Segonzac, Rouillac) ○ Les services de proximités se maintiennent dans la moitié des communes du PETR 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Encore des zones où il y a un déficit de services ○ Problème d'accessibilité aux services ○ 1/3 des équipements et services administratifs sont concentrés à Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prise de conscience intercommunale avec le soutien du Pôle ○ Réduire les déplacements pour accéder à ces services ○ Accès aux services à distance (e-administration) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Désertification rurale et des centre-bourg ○ Disparition de services de base ○ Accroissement des besoins (personnes peu mobiles) ○ Risque de disparition du CFA et du FJT
L'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réseau de santé : EHPAD, maison de santé, hôpital de Cognac,... ○ services de santé en nombre suffisant le long de l'axe Charente ○ l'axe Angoulême Cognac attire les publics jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manque de médecins généralistes et spécialistes et paramédical ○ Le nord du territoire est moins bien doté ○ Moyenne d'âge des médecins généralistes élevée ○ Une population vieillissante au nord et sud ○ Forte mortalité dans le nord 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer l'offre libérale et hospitalière ○ Réflexion sur l'attractivité du territoire pour les praticiens ○ Mutualisation des services de santé : maisons de santé,... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture d'unités hospitalières ○ Non renouvellement des médecins

L'accès aux services de base à la population rurale du PETR Ouest Charente - Pays du Cognac est une condition indispensable au maintien de la population, à l'installation de nouveaux habitants et d'activités économiques sur les communes les plus rurales du territoire.

La polarité de l'agglomération de Cognac nous invite à penser les réciprocitys entre milieux urbains, périurbains et ruraux de notre territoire par la reconnaissance, la qualification et la diffusion des fonctions urbaines de Cognac, au profit de l'ensemble du territoire. La reconnaissance et la valorisation du caractère rural doivent également être structurées autour de pôles secondaires et de plusieurs bassins de vie de proximité. Ainsi, Les collectivités se doivent d'être les garants de l'équité territoriale et intervenir au besoin dans le maintien de commerces multiservices (multiples ruraux).

Cette mise en avant de la notion de proximité est d'autant plus importante depuis la création de l'agglomération de Grand Cognac au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, au travers des nouvelles technologies de communications, des solutions innovantes sont à imaginer pour garantir l'accès aux services publics et maintenir une proximité tout en prenant en compte le contexte de rationalisation de la dépense publique.

Au regard des difficultés à pérenniser notre offre de praticiens de santé, y compris dans l'agglomération cognaçaise, nous devons développer un projet volontariste visant à renforcer notre attractivité tant en matière d'offre libérale qu'hospitalière. Au-delà de l'offre de soins,

nous devons travailler à l'échelle du territoire à une politique de santé publique ambitieuse. Depuis plusieurs années, les élus ont choisi de soutenir et d'accompagner ces démarches par l'élaboration d'un contrat local de santé, la création de pôles, centres et maisons de santé pluridisciplinaires. Le développement de ce type de structures doit permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

En complémentarité des initiatives locales pour attirer les jeunes médecins, les élus souhaitent renforcer l'attractivité du territoire (stratégie développée en partie 3). Cette dynamique permettra de conforter l'implantation des professions médicales et des services de santé sur le long terme.

2. Faire des centres bourgs et des centres villes des lieux attractifs qui concilient dynamisme économique et cadre de vie agréable

Concernant cette thématique, le diagnostic du territoire fait ressortir l'analyse AFOM suivante :

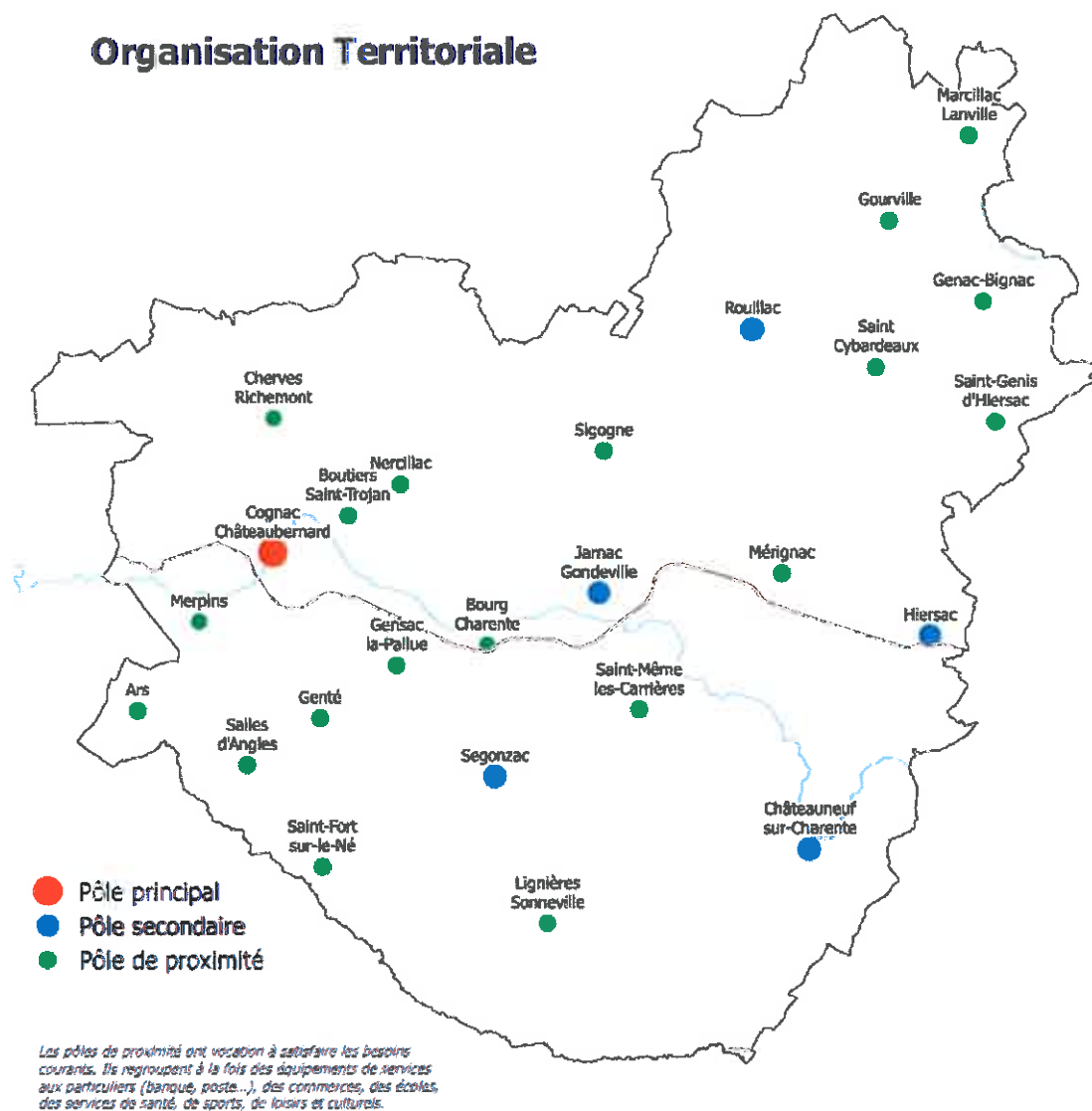
Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Habitat, Logement	<ul style="list-style-type: none"> o Un parc de logement représentant les différentes typologies (privé et individuel, locatif et collectif) o Programme d'Intérêt Général (porté par les 5 EPCI) 	<ul style="list-style-type: none"> o Inadaptation du parc de logement o Mauvais état du bâti et taux de vacance important dans les centres-bourgs o Concentration des logements sociaux à Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> o Développer les projets de réhabilitation pour répondre aux besoins en logement o Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments o Le SCOT devrait permettre de limiter les dents creuses o Facilité l'installation de nouveaux habitants dans les bourgs centres 	<ul style="list-style-type: none"> o Dépeuplement des centres-bourgs et centre villes o Dégradation du patrimoine des centres-bourg et centres-villes o Etalement urbain, uniformisation du bâti
Le commerce de proximité	<ul style="list-style-type: none"> o Clientèle âgée, peu mobile o Stabilisation du nombre d'emplois salariés o Aides au recrutement, développement de TPE o Dynamique économique globale 	<ul style="list-style-type: none"> o Évasion de la clientèle qui effectue des trajets domicile-travail à l'extérieur du territoire o Manque de point de distribution des produits locaux/du terroir o Attractivité différente entre les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> o Organisation et promotion des foires et marchés o Développer l'économie présentielle : accompagnement et communication en faveur du commerce de proximité o Communiquer sur les produits locaux o Coût du foncier moins cher/fiscalité avantageuse: attirer des entreprises en centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> o Maintien des prix trop élevés des fonds de commerce en centre-bourg o Locaux vacants et vitrine vides qui continuent de donner une image négative des centre-bourg

La carte de synthèse des équipements et services permet d'identifier 3 types de pôles sur le territoire :

- Un pôle d'équipement et de services supérieurs : Cognac/Chateaubernard où on trouve un hôpital, des hypermarchés, des lycées, des médecins spécialistes,...
- Des pôles d'équipements et de services intermédiaires : Jarnac, Rouillac, Segonzac, Chateaufort-sur-Charente et dans une moindre mesure Hiersac. Ces pôles sont dotés

de collèges, supermarchés, services publics de base, médecins généralistes, maisons de santé,...

- Une vingtaine de pôles d'équipements et de services de proximité : écoles élémentaires, commerces de proximité, Postes, maisons des services,...



Ces pôles de proximité sont essentiels pour les populations de ces communes rurales pour des raisons **d'équité territoriale mais aussi de maintien du lien social**, du vivre ensemble.

Les pôles intermédiaires vivent toutefois sous la menace d'une déprise commerciale dont on connaît les préjudices pour l'image d'un centre-bourg ou d'un centre-ville.

L'amélioration de l'attractivité de nos centres-villes et centres-bourgs nécessite notre engagement commun en faveur du cadre de vie : des **aménagement de bourgs aux aménagements en faveur des modes de circulations doux** en passant par les **circuits-courts et les commerces de détail sédentaire et itinérant** (marchés hebdomadaires, tournées, etc.). La recherche d'une réelle complémentarité avec l'offre des zones commerciales doit être privilégiée.

Notre territoire est globalement confronté à une situation démographique fragile. L'attractivité du territoire doit être confortée, en particulier au cœur même de Cognac et de nos principaux pôles secondaires. Nous allons engager une démarche stratégique de planification globale des politiques d'habitat à l'échelle du territoire afin de définir des objectifs clairs en matière d'offre de logements, sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, de nombreux logements de centre-bourg pourraient être adaptés à une population vieillissante.

Nous porterons une attention à l'enjeu de la réhabilitation du parc ancien sur l'ensemble du territoire et, particulièrement dans les centres urbains et les cœurs de bourgs. Cette approche s'inscrit dans une triple logique de préservation de nos patrimoines architecturaux et urbains, de développement/diversification de l'offre de logements et de redynamisation de nos centres urbains et cœurs de bourgs.

Nous viserons à développer et à diversifier le parc résidentiel à destination de publics dédiés. Nous porterons une attention particulière :

- aux logements appropriés au vieillissement, en particulier dans les centres-bourgs, à proximité des services, en privilégiant au maximum les opérations favorisant la mixité
- aux logements favorisant l'accès à l'emploi et à la formation : étudiants, apprentis, jeunes travailleurs, saisonniers, ...
- aux logements dédiés à des besoins sociaux particuliers (logements d'urgence, ...), ...

3. Attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants

Concernant l'attractivité du territoire, l'analyse AFOM est la suivante :

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Economie	<ul style="list-style-type: none"> o AOC Cognac o Richesse artisanale liée à la filière viticole o Le dynamisme de la filière Cognac tire vers le haut des activités économiques connexes : le négoce, l'industrie de l'emballage (tonnellerie, 	<ul style="list-style-type: none"> o Baisse du nombre d'exploitants et d'exploitations, précarisation et régression de l'emploi agricole o Abandon des activités 	<ul style="list-style-type: none"> o Soutenir les initiatives de diversification agricole et économique o Plusieurs filières agricoles se développent localement : trufficulture, luzerne, 	<ul style="list-style-type: none"> o Quasi monoactivité entraînant une dépendance trop forte de l'économie locale au marché du cognac (pas de régulation et de « tampon » pour modérer

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
	<ul style="list-style-type: none"> verrerie, emballage, bouchons...), les services aux entreprises (sous-traitance, transports...) et même le tourisme o La filière Cognac est moins sensible à la conjoncture économique nationale qu'internationale o Recherche et développement dynamique (clusters Atlanpack, Spirits Valley) o Les entreprises du packaging sont déjà sensibles aux problématiques environnementales (recyclage, économie d'énergie,...) o Dispositifs d'aides économiques locales : hôtels/pépinières d'entreprises, aides au recrutement, à la création... o Dynamique économique : création de jeunes TPE qui apportent une diversité d'entreprises au territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> d'élevage o Des savoir-faire spécifiques pas assez valorisés localement o Peu d'agriculture biologique o Trop peu d'entreprises hors filière Cognac (forte dépendance) o Centres décisionnels des entreprises de la filière Cognac hors du territoire o Offre immobilière publique, notamment Z.A.E, peu adaptée aux TPE (petits lots insuffisants) 	<ul style="list-style-type: none"> maraichage,... o Développer l'agriculture biologique o Faciliter l'installation des jeunes o Soutenir les améliorations techniques et les nouveaux procédés pour réduire l'emprunte énergétique des entreprises, la consommation d'eau,... o Améliorer la continuité formation/recherche/développement (cluster) o Développement des services numériques aux entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> les effets du marché) o La transmission d'entreprises et de savoir-faire ne sont pas toujours assurés, principalement dans l'artisanat o Dépendance de la filière Cognac au marché international o Des centres décisionnels des principales entreprises de plus en plus éloignés du territoire
Formation	<ul style="list-style-type: none"> o Offre de formation initiale très diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> o Déficit de la formation professionnelle agricole et viticole 	<ul style="list-style-type: none"> o Améliorer l'offre de formation tout au long de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> o Risque de disparition du CFA et du FJT o Baisse de l'attractivité économique du territoire
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> o Tourisme fluvial o Tourisme vitivinicole (les Etapes du Cognac) o Événementiel : Cognac Blues Passions, fêtes du Cognac, les Sarabandes,... o Patrimoine architectural 	<ul style="list-style-type: none"> o Un défaut d'accueil et de lisibilité, notamment en matière d'hébergement touristique o Problème d'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement o Tourisme de passage o Tourisme actuel majoritairement tourné vers le Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> o Diversifier l'offre touristique pour "fixer" les touristes sur le territoire o Coopérer avec les territoires voisins, notamment sur le projet de voie de circulation douce le long de la Charente 	<ul style="list-style-type: none"> o Renforcement du tourisme de passage, faible retombé économique o Abandon d'entretien des berges faute de temps avec densification de la végétation ou à l'inverse, élimination trop sévère de la végétation
Paysages ruraux	<ul style="list-style-type: none"> o Une grande diversité des milieux naturels et des paysages (6 différentes entités paysagères) o Cadre de vie/aménités environnementales o Une omniprésence de l'eau (fleuve Charente et ses affluents, marais, sources...) o Une richesse biologique protégée et inventoriée o Des paysages largement dominés par la viticulture : importance du vignoble et du patrimoine bâti liée à cette activité o Un paysage historique ancien et 	<ul style="list-style-type: none"> o Le fleuve Charente constitue une barrière géographique entre le Sud et le Nord du territoire o Les abords du fleuve ne sont pas suffisamment mis en valeur o Des espaces naturels peu valorisés sur le plan culturel et touristique (signalétique d'interprétation, brochures, ...) o Le fleuve n'est pas assez vecteur d'identité o Peu de sources d'énergie renouvelable (ex: l'éolien, 	<ul style="list-style-type: none"> o Améliorer les pratiques agricoles pour préserver les paysages et la qualité des milieux naturels o Mieux valoriser et promouvoir les espaces naturels (communication) o Implication des acteurs : contractualisation avec des agriculteurs pour l'entretien d'espaces naturels o Protection du patrimoine bâti, des haies, des arbres remarquables o Accompagner les communes dans la mise en valeur de leur 	<ul style="list-style-type: none"> o Dégradation des paysages et de la qualité des milieux o Absence d'assainissement non collectif o Absence de haies et d'arbres qui expose davantage les milieux naturels : risque de transfert de polluant, érosion o Augmentation des phénomènes climatiques extrêmes o Pollution et non-respect de la faune et de la flore o Banalisation et monotonie des paysages (urbanisation non maîtrisée et extension

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Paysages ruraux	<ul style="list-style-type: none"> ○ une diversité des patrimoines ○ Chemins de randonnées entretenus et aménagés ○ De nombreuses carrières exploitées ou non 	<ul style="list-style-type: none"> ○ question qui fait débat) ○ Le patrimoine de Pays est sous-valorisé ○ Bâti des centres-bourgs parfois dégradé 	<ul style="list-style-type: none"> ○ patrimoine bâti (Villages de Pierres et de Vignes) ○ Démarche Unesco : valorisation des paysages viticoles, patrimoine liés à la production de cognac et au fleuve Charente ○ Mieux associer patrimoine architectural et les paysages à la commercialisation des produits renommés du terroir ○ GEMAPI : prise en compte de l'utilité des zones humides ○ Un tissu associatif dynamique notamment sur le patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> ○ du vignoble) ○ plantations de peupliers qui opacifient les fonds de vallées ○ abandon d'entretien des haies, développement de la friche,... ○ Dégradation du patrimoine (perte du capital historique)

L'histoire du territoire est marquée par des spécificités qui lui confèrent un caractère singulier. Ce territoire est marqué par ses paysages, son économie et par la présence de son vignoble à la renommée internationale. En découlent nombre d'activités telles que la tonnellerie, le design-packaging, la verrerie. Le développement économique du territoire passe aujourd'hui par des activités diversifiées qui, dans une démarche d'excellence, permettent de combiner le triple impératif de maintien des emplois, de diversification de l'économie et d'apport de réponses aux besoins locaux.

Le renforcement de la connaissance du territoire et de ses richesses passe également par le développement d'une offre touristique locale qui doit aller plus loin que le seul tourisme lié au produit cognac.

Ainsi, nous devons poursuivre et structurer à l'échelle de notre territoire une **démarche de reconnaissance, préservation et valorisation de nos patrimoines identitaires**, notamment autour du Cognac (paysages viticoles, savoir-faire, patrimoines bâtis et matériels liés à la fabrication du Cognac et à ses déclinaisons économiques multiples, ...) et du Fleuve Charente (fleuve, affluents, milieux humides et coteaux associés, usages inhérents au fleuve).

La qualité de nos paysages et de nos villes et villages constitue un atout majeur pour notre territoire. Nous devons nous doter des moyens pour préserver cette qualité patrimoniale sans freiner le développement urbain et économique. Nous devons donc promouvoir les bonnes pratiques et accompagner les aménagements urbains sur notre territoire.

Notre filière d'excellence « spiritueux » est déjà structurée par une multiplicité d'acteurs publics ou privés mais nous devons accompagner les efforts d'intégration de l'ensemble des maillons amont et aval. Il s'agira notamment d'anticiper l'adéquation de l'offre et de la demande d'emplois en travaillant de concert avec les entreprises, nos partenaires

institutionnels (Région, organismes consulaires, Grand Cognac, etc.) et partenaires spécialisés de l'emploi-formation. Au-delà de satisfaire les besoins locaux, notre ambition est également d'être un **pôle national d'excellence de formation pour des métiers spécifiques liés à cette filière spiritueux**. Les élus souhaitent par exemple favoriser la mise en place de la gestion des emplois et compétences sur le territoire.

L'émergence du cluster « Spirits Valley » offre une opportunité exceptionnelle pour travailler autour de la formation professionnelle et universitaire. Nous devons offrir des opportunités aux jeunes talents de s'exprimer sur notre territoire.

Si la filière des spiritueux est centrale, il ne faut pas mettre de côté les autres filières et se mobiliser collectivement sur **l'émergence ou la consolidation d'autres filières porteuses pour l'avenir**. Quelques activités thématiques pourraient émerger localement : des niches industrielles (en lien notamment avec l'aéronautique), les circuits-courts alimentaires, la trufficulture, l'énergie (écoconstruction et valorisation de la biomasse par exemple), l'innovation économique et sociale.

Nous devons, de manière générale, accompagner les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité. Il s'agira de favoriser et de promouvoir l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, de constituer un "écosystème" économique fécond et attractif. Le territoire doit être une ressource pour ses entreprises : faciliter le parcours du créateur ou développeur d'activités dans ses recherches foncières et/ou immobilières, dans ses démarches administratives et de respect de la réglementation, dans ses études économiques (marché concurrentiel, études-technico-économique). Ce travail sera réalisé en lien étroit avec les acteurs spécialisés œuvrant déjà sur le territoire (Chambres consulaires,...).

Cet accompagnement doit se compléter d'une offre variée de foncier économique, portée à la connaissance des acteurs économiques. Il s'agira, en lien avec le maillage urbain du territoire qui sera promu dans le cadre du SCOT, de renforcer et qualifier nos offres foncières afin de répondre aux besoins spécifiques des acteurs économiques locaux. L'offre immobilière doit correspondre au parcours résidentiel des entreprises en développant une offre immobilière complémentaire de l'offre privée existante.

L'attractivité de notre territoire réside également dans sa capacité à tirer parti de ses aménités environnementales. L'amélioration du cadre de vie des habitants, de l'offre touristique et culturelle sont autant de moyens d'attirer de nouveaux habitants à vivre sur notre territoire et d'augmenter la durée de séjour des touristes.

Dans cet objectif, **il est indispensable de mener des actions visant à renforcer et diversifier nos infrastructures et équipements touristiques.** Sur la base de la reconnaissance nationale et internationale de l'image « cognac - spiritourisme », nous devons davantage mettre en valeur et communiquer sur nos atouts patrimoniaux afin d'allonger la durée moyenne de séjour des touristes et de capter de nouvelles clientèles touristiques. Il s'agira notamment de travailler sur l'itinérance touristique en valorisant tout particulièrement le fleuve Charente et consolider l'offre "nature" du territoire. D'autres éléments de patrimoine

remarquable sont disséminés sur l'ensemble du territoire et peu intégrés dans l'offre touristique actuelle. Il s'agit souvent d'un patrimoine lié à l'activité viticole-vinicole mais pas uniquement : les fouilles archéologiques d'Angeac-Charente, le théâtre Gallo-romain des Bouchauds,...

La mise en valeur de notre territoire passe évidemment par des actions de communication, d'information et de promotion touristique. En complément de la promotion de points d'intérêts atypique du territoire, nous devons renforcer notre offre de produits territoriaux emblématiques afin de capter davantage de clientèle : maison de la Truffe, melons,...

La stratégie repose également dans le soutien des porteurs de projets touristiques dans leurs efforts de développement de nouveaux projets et d'animations collectives.

L'offre culturelle est globalement riche sur notre territoire et, pour certains événementiels, participe même à son rayonnement régional voire national. Plus que d'étoffer l'offre, il s'agira donc de la mettre en cohérence et dégager des synergies tant en ce qui concerne l'enseignement, la pratique que le spectacle vivant. Pour ce faire, nous devons notamment nous appuyer sur un **réseau associatif** dynamique.

4. Faciliter les mobilités intra-territoriales et son accessibilité externe

Concernant cette thématique, l'analyse AFOM est la suivante :

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Infrastructures de transport et de communication	<ul style="list-style-type: none"> o Axe est-ouest structurant : fleuve Charente, RN 141, ligne TER Angoulême-Angoulême-Jarnac-Cognac-Saintes o Réseau de bus o Aires de covoiturage o Transport à la demande 	<ul style="list-style-type: none"> o Forte utilisation de la voiture individuelle o Aire de covoiturage et transport à la demande faiblement développés o Axes de circulation nord-sud qui contournent le territoire (N10 et A10) o Des zones non couvertes par le haut-débit o 2x2.voies.de.contournement.de.Cognac.c.enterrée. o Connexion difficile entre Angoulême et Cognac o Certaines villes encore mal connectées au réseau routier principal o Une connexion ferroviaire entre Angoulême et la côte à améliorer. o Absence d'itinéraire traversant le territoire o Une partie du territoire non desservie par les bus 	<ul style="list-style-type: none"> o Projet de rénovation de la ligne TER o Aménagement de la RN 141 ; renforcer le lien entre les deux grands axes routiers que sont l'A10 et la RN10 o Renforcer et développer l'intermodalité des transports o Haut-débit/fibre o Appel à manifestation d'intérêt, bornes rechargement voiture électrique o V92 	<ul style="list-style-type: none"> o Habitat dispersé qui génère de nombreux déplacements o Renforcé par la dévitalisation des centres-bourgs/villes o Projet LGV qui va renforcer l'attractivité d'Angoulême o Utilisation de la voiture

L'ancrage aux grands courants d'échanges régionaux et nationaux est déterminant pour l'avenir de l'ensemble de notre territoire. L'axe dominant Est-Ouest sur lequel nous nous positionnons doit être aménagé et valorisé (relations façade atlantique / est de la France). De même, nous devons organiser une connexion la plus performante possible aux infrastructures Nord/Sud qui bordent notre Territoire (A10, LGV, ...)

De plus, le diagnostic du territoire a mis en avant une utilisation de la voiture individuelle trop importante, causant des engorgements, des accidents et des pollutions connexes à ce mode de transport. En effet, l'usage de la voiture à énergies fossiles contribue au réchauffement climatique de par l'émission de gaz à effet de serre fortement produits.

Ainsi, les élus du PETR souhaitent développer les solutions alternatives à la voiture en favorisant la création de mobilités douces.

A. L'eurovéloroute V92

Le projet phare du PETR est le développement et la valorisation de la véloroute 92. En effet, les Conseils départementaux de Charente, de Charente-Maritime et de Dordogne, pilotent un projet de création d'une Voie Verte longeant le fleuve Charente (Véloroute V92), d'Excideuil (24) à Rochefort (17), via Angoulême, Cognac et Saintes. Cette Voie Verte est inscrite au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (appellation provisoire V92). Elle permettra de relier les Véloroutes Européennes EV3 (Véloroute des Pèlerins = Scandibérique) et EV1 (Véloroute du Littoral Atlantique = Vélodyssée).

Il s'agit de créer une voie verte de 49 kms, majoritairement en site propre, dédiée aux déplacements non motorisés (randonnée pédestre, cyclotourisme, VTT, équestre, ...), en utilisant principalement l'ancien chemin de halage de la Charente. La voie pourra être équipée d'aménagements tels que pontons pour bateaux, pontons de pêche, aires de service, abris, bornes, repose-vélos, signalétique...et sa réalisation pourra s'accompagner d'actions visant à restaurer berges ou milieux naturels.

En Charente, le pilotage du Conseil Départemental consiste entre autre à accompagner et conseiller les collectivités riveraines du fleuve (communes ou communautés de communes et d'agglomération), qui demeureront maîtres d'ouvrage, pour la création de cet aménagement.

Il s'agira d'une coulée verte cyclable traversant son territoire sur un axe Est / Ouest. Cette coulée verte sera dédiée aux modes de déplacements « doux », non motorisés, et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Premièrement, il s'agit d'une pratique itinérante à vocation touristique :

En effet, il existe peu de Véloroutes d'itinérance dans le Sud Ouest : EV1, EV3 et canal des deux mers. Par le climat clément de ce bassin, la Véloroute permet d'étendre sa fréquentation touristique à l'arrière-saison. Il suffit de 6 à 7 jours pour parcourir l'ensemble de l'itinéraire, ce qui correspond à la durée moyenne des séjours vélo. Le choix d'offrir à terme un itinéraire

original, puisqu'il part d'une île et qu'il sera essentiellement en site propre, sera un facteur d'attractivité supplémentaire.

Le tracé retenu propose dans sa proximité immédiate une variété de richesses qui, valorisées, offrent des étapes attractives sur l'itinéraire.

Patrimoine naturel:

- Variété des paysages puisque 3 types de milieux naturels sont franchis mer/campagne /vallée
- 2 sites classés et reconnus pour leurs identités spécifiques : l'estuaire Opération Grand site et le PNR Périgord Limousin avec, entre les deux, une typologie de paysages préservée, la vallée de la Charente, classée zone Natura 2000, garantie d'un tourisme de qualité.

Patrimoine culturel, historique, cités et savoirs faire :

- Château de Bourg Charente, 38 monuments historiques le long de la Charente dont 17 à Cognac (Château, tours...), la gabare de Saint Simon et celle de Cognac, les maisons de négoce, la zone ZPPAUP de Jarnac, le projet d'AVAP de Saint Simon, Angnac Charente et Saint Amand de Graves, la maison François premier, les essacs et le moulin de Saint Simeux...
- Des boucles locales de découvertes pédestre et cyclable contribuent à cette mise en valeur en proposant aux touristes ou excursionnistes d'un jour d'approcher ces sites, pour certains fragiles, de la façon la plus préservée.

Ce patrimoine garantit des retombées économiques au projet. De ce fait, une attention particulière leur sera faite. Le tracé choisi, proche des cités et villages, permettra de faciliter l'accès à des bouquets de services indispensables aux cyclistes et touristes itinérants.

Deuxièmement, ce projet à une vocation de loisirs :

Outre le support aux pratiques sportives de loisirs ou de santé, c'est aussi la possibilité d'excursions à la journée grâce aux distances raisonnables entre les grands pôles par exemple entre Périgord/Angoulême - Angoulême/Cognac 45km - Cognac/Saintes 30km - Saintes/Rochefort 40km

Enfin, il permettra de développer d'autres pratiques de mobilités douces:

Les voies vertes favorisent le développement des mobilités alternatives (pédestres et cyclables).

Sur l'itinéraire V92 le développement de ces mobilités est déjà constaté en zone urbaine et péri-urbaine. La V92 s'intégrera aux projets de plateformes multimodales en émergence dans les agglomérations franchies et cherchera des complémentarités avec les dessertes ferroviaires des centres-bourgs concernés. La multimodalité est un enjeu pour le territoire.

La V92 est aussi une opportunité pour améliorer l'environnement et la qualité de vie des habitants :

- l'accès à une offre de loisirs mise en cohérence (baignades, canoë-kayak, re-découverte et ré-appropriation de son territoire et de son patrimoine...), tout un bouquet de services et de propositions qui de plus renforceront les retombées économiques de proximité sur les périodes de demi-saison par exemple.

- une approche plus durable de sa qualité de vie et de son environnement, à travers des utilisations de moyens de transports plus doux, permettant de prendre son temps dans ses déplacements utilitaires.

La V92 contribuera à dynamiser les territoires franchis : les retombées économiques permettront de conforter et de développer les activités existantes et de susciter de nouvelles initiatives.

Afin d'optimiser ces retombées économiques, pourront être mis en place des outils RIS/ outils numériques de communication/ offices de tourisme/ signalétique vers les boucles locales de découvertes pédestres et cyclables.

B. Les mobilités douces

Il s'agira également d'améliorer le transport public local sur le territoire et de favoriser le développement des véhicules électriques et de l'auto partage. Ainsi des plates formes locales de mobilité de proximité, à l'échelle des bassins de vie qui constituent le territoire, pourront être créées. Cette approche des mobilités locales doit constituer une priorité, pour faire vivre chaque bassin de vie dans ses spécificités

De plus, la structuration d'une offre de mobilité interurbaine au sein de notre territoire donnera corps à la cohésion de notre territoire et permettra d'envisager une plus grande diffusion/complémentarité de nos offres urbaines.

5. Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire

Concernant cette thématique, l'analyse AFOM est la suivante :

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
L'eau : une ressource à protéger	<ul style="list-style-type: none"> o Une omniprésence de l'eau (fleuve Charente et ses affluents, marais, sources...) o De nombreuses zones humides o Un sous-sol d'origine sédimentaire qui regorge de nappes d'eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> o Qualité de l'eau fortement dégradée, notamment sur le plan chimique o Prélèvement trop important dans les réserves souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> o Prise de conscience partagée par tous les acteurs du territoire o Plusieurs programmes de reconquête de la qualité des eaux existent : ressources,... o Partenariat viticulteurs/éleveurs pour mettre en place de cultures peu gourmandes en intrants o Développer l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> o Risque sanitaire pour les habitants et consommateurs d'eau potable o Surcoût traitement eau potable o Dégradation des milieux naturels o Baisse de la fréquentation touristique (1 seul lieu de baignade autorisé aujourd'hui)
Performance énergétique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les entreprises du packaging sont déjà sensibles à ces problématiques 	<ul style="list-style-type: none"> o Forte utilisation de la voiture individuelle o Aire de covoiturage et transport à la demande faiblement développés o Vétusté de nombreux logements o Peu de sources d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> o Améliorer les pratiques en faveur d'économie d'énergie o Développement des modes de circulation doux (voie verte val de Charente) o Renforcer et développer l'intermodalité des transports o Améliorer l'isolation de nombreux bâtiments et logements o Développer les sources de production d'énergie locale o PCAET 	<ul style="list-style-type: none"> o Le gain énergétique ne doit pas être terni par une perte de la richesse architecturale et patrimoniale pour le territoire

Les élus ont mené une réflexion globale sur l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants. Devant la richesse et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager de grande qualité, il convient de tout mettre en œuvre afin de le comprendre, de le préserver et de le faire connaître afin qu'il soit transmis aux prochaines générations. Le PETR souhaite encourager des actions opérationnelles autour de trois objectifs : préserver la nature et la biodiversité sur le territoire, améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques, et favoriser l'amélioration de la maîtrise de l'énergie.

Préserver la nature et la biodiversité sur le territoire :

Les élus ont pour objectif d'engager une réflexion sur la trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire. La trame Verte et Bleue, l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter et se reproduire. Elle contribue au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité de l'eau, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie... L'élaboration du SCOT permettra de donner des orientations afin de diminuer la fragmentation de cette trame.

La sensibilisation des habitants par la mise en place de manifestations, la formation des élus, les actions pour sauvegarder les cépages charentais et certaines espèces faunistiques et floristiques doit être privilégiée. Tout comme la mise en place de parcours nature, de maison de l'environnement, d'atlas de la biodiversité et de charte de l'environnement.

Améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques :

La présence forte du secteur agricole sur le territoire est problématique pour la gestion des ressources en eau. En effet, la demande croissante en eau dans ce secteur, pour la culture de la vigne, est de moins en moins satisfaite par l'usage des eaux de pluie et de surface, mais de plus en plus par des prélèvements souterrains, qui mènent à l'épuisement et à la détérioration de la ressource.

Ainsi, il est souhaité une préservation qualitative de la ressource en eau avec une amélioration de la qualité de l'eau brute au travers de différentes actions.

Premièrement, des actions contre les pollutions accidentelles sont à favoriser : mise en œuvre des prescriptions inscrites dans les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique des captages d'eau potable et mise en place de comité de suivi.

Deuxièmement, il est important de mener des actions contre les pollutions diffuses : poursuite de la mise en œuvre du programme RESSOURCES...

Enfin, il faut améliorer la qualité des eaux de rejet en sortie de station d'épuration et améliorer la conformité des assainissements non collectifs : intervention du SPANC, mise en place ou extension de l'assainissement collectif quand le maintien en assainissement non collectif n'est plus possible...

Par ailleurs, les élus veulent préserver de manière quantitative de la ressource en eau. Cela pourra se faire par l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et par une optimisation de la conception et de l'exploitation des ouvrages afin de limiter les surprélèvements de la ressource. La mise en place de documents cadres, visant à définir des objectifs de préservation de la ressource et du milieu récepteur (schéma directeur d'alimentation en alimentation en eau potable, en assainissement), est également à favoriser.

Des solutions innovantes en faveur de la réduction des pesticides sont également à développer.

Favoriser l'amélioration de la maîtrise de l'énergie :

Les élus veulent concentrer leurs actions sur l'Accompagnement des collectivités dans la réduction de leur « empreinte écologique », par des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, par l'optimisation de l'éclairage public et par la promotion des bonnes pratiques. Les Plans Climat air énergie territoriaux seront des outils à privilégier.

Une attention particulière sera faite au développement des énergies renouvelables.

6. Favoriser les liens intergénérationnels, la cohésion sociale et l'égalité homme-femme

Concernant cette thématique, l'analyse AFOM est la suivante ;

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
emploi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chômage moins élevé que le reste du Département ○ Présence d'une main d'œuvre importante 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'emploi pour les professions plus qualifiées ○ Pourcentage d'ouvriers élevé ○ Un chômage fort dans le nord 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de l'innovation ○ Emplois aidés ○ Soutien TPE/PME 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Perte d'attractivité du territoire ○ marginalisation et pauvreté croissante, notamment en zone rurale
Les publics socialement fragilisés	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence de nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement : CCAS, Pôle emploi... ○ Tissu associatif dynamique : Aserc, garage associatif,... ○ Existence de trois chantiers d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les lieux "ressources" se concentrent uniquement à Cognac ○ Précarité et isolement en zone rurale (problématique transport) ○ Ecart de revenus importants 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chantier d'insertion par l'économie ○ Dispositif d'aide pour réduire la précarité énergétique,... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risque de disparition du FIT ○ Augmentation des écarts de revenu ○ Aggravation des situations des plus précaires
Enfance-jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'ensemble des services enfance-jeunesse sont proposés ○ Les collectivités portent plusieurs projets complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les services se concentrent à Cognac ○ Quelques services dans les villes principales du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Politique volontariste des collectivités ○ Renforcer l'attractivité des villes principales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Territoire peu favorable à l'installation de ménages doubles-actifs
Politique sportive et	<ul style="list-style-type: none"> ○ De nombreux équipements sportifs ○ Qui se concentrent en 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cette offre culturelle et sportive manque de structuration 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structuration de ces offres par les collectivités ○ Meilleure promotion, 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Baisse des budgets alloués à la culture et au sport ○ Baisse de l'attractivité du

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
culturelle	<p>majorité à Cognac mais pas uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Offre culturelle importante et de qualité, pas seulement à Cognac (Rouillac) <p>Réseau associatif dynamique</p>		<p>communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure mise en réseau des équipements 	territoire, notamment du rouillacais (culture)

L'impératif de la cohésion sociale et de la cohérence du territoire s'impose aujourd'hui à l'intervention publique en matière d'aménagement et de développement. La volonté des élus est de lutter contre les inégalités spatiales et les formes d'exclusion. L'attractivité économique, en proposant des commerces et des services de proximité, et le développement des mobilités sur tout le territoire favorise la réduction des inégalités. L'enjeu majeur pour le PETR est d'opérer sur le territoire une égalité de traitement entre tous les habitants qu'ils soient issus de quartiers sensibles ou de zones rurales.

Le **sport et la culture** sont des vecteurs majeurs de socialisation et donc participe également à la cohésion sociale.

En effet, le sport, par le respect des règles d'échanges, de solidarité au sein d'un groupe et de convivialité qu'il véhicule, joue un rôle éducatif, citoyen et social indéniable. Il représente pour ses jeunes licenciés, un vecteur d'intégration et d'apprentissage du civisme. De multiples activités sportives existent sur notre territoire, portées par une implication associative importante qu'il convient de préserver, mais aussi portées par des initiatives communales et communautaires ambitieuses et de natures diverses.

La culture est également un processus par lequel nous attribuons du sens à la réalité qui nous entoure, aux événements qui nous arrivent et aux relations que nous établissons avec les autres. Il s'agira de partager une culture commune sur notre territoire afin de favoriser les échanges et la cohésion. Ainsi, les élus souhaitent développer les infrastructures sportives et culturelles du territoire.

Il faut également **renforcer l'inclusion des publics socialement fragilisés** en prenant en compte le vieillissement et la précarisation de la population du territoire afin d'améliorer les conditions d'accueil des populations en perte d'autonomie et des personnes à faibles ressources et en situation d'exclusion. Face à la précarisation sociale de certaines populations du territoire (chômage, publics jeunes, actifs ou retraités paupérisés, familles monoparentales avec enfants, etc.), tant en secteur urbain qu'en secteur rural, il s'agira de se mobiliser en faveur de l'insertion sociale de ces publics et de favoriser le retour à l'emploi de certains de ces publics.

Il faut aussi **poursuivre les efforts engagés en faveur de l'enfance-jeunesse**. Dans notre volonté de renouveler l'attractivité résidentielle du territoire pour de jeunes ménages, nous devons poursuivre notre politique de développement de services en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le développement des services aux personnes permettra de réduire ces situations et de favoriser l'intégration. Les MAFPA, les crèches, MAM, les hébergements d'urgences, les terrains familiaux, les aires grands passages, les foyers jeunes travailleurs, les chantiers d'insertion et les travaux de mise en accessibilité sont des pistes d'actions pour le territoire.

D. ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE

D.1 Le bilan départemental des principales mesures des CIR :

Le tableau de bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (CIR) est présenté dans la déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental :

VOIR DOCUMENTS A3 CI-APRES

D.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac, illustrée par des actions portées par les services en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :

L'Etat agit pour le développement du territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac -

De manière transversale, l'Etat est le garant de l'équilibre et de l'aménagement durable des territoires. A ce titre, il participe au développement local du Pays Ouest-Charente - Pays du Cognac en accompagnant financièrement les projets portés par les élus locaux. Les 6 thématiques du contrat de ruralité : la cohésion sociale, l'accès aux services publics et marchands et aux soins, la revitalisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ainsi que la transition écologique et énergétique, sont concernées par ces aides financières.

Pour illustrer cela, durant l'année 2016, près de 2.2 millions d'euros ont été attribués aux collectivités territoriales du territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds de Soutien à l'Initiative Locale (FSIL) et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Accompagner le développement local, c'est également faire le lien avec d'autres sources de financement. A ce titre, la DDT instruira les projets pour le programme européen LEADER. C'est ainsi 1.737.938 € sur le programme 2014-2020 qui permettront la réalisation d'environ 100 projets sur le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac d'ici à 2020.

En termes d'aménagement du territoire et dans le cadre d'un projet qui fédère l'ensemble des communes du territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac, la préfecture, avec l'aide des services de l'Etat, accompagne les collectivités du pays dans l'élaboration du contrat de ruralité. Ce nouveau dispositif contractuel est placé sous la direction du sous-préfet de Cognac, la démarche étant supervisée par le sous-préfet de Confolens, référent ruralité. La Direction Départementale des Territoires de la Charente pilote le dispositif en apportant une aide technique (outils diagnostics, profil environnemental et cartographie) et administrative (information des élus, réponse aux questions financières et d'organisation, suivi de l'élaboration du contrat) au pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ouest-Charente - Pays du Cognac.

L'Etat accompagne la transition écologique en instruisant les dossiers d'installation photovoltaïques sur le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac, notamment un parc photovoltaïque sur la commune de Réparsac. Cet accompagnement vers une énergie décarbonée et renouvelable concerne également la création d'une centrale hydro-électrique d'une puissance de 443kW sur la commune de Châteauneuf. La DDT est aussi aux côtés des élus depuis 2015 pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT de Cognac), dont le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) en mars 2016, ainsi que les PLUi du Grand Cognac et du Rouillacais, prescrits en décembre 2015, dont certains enjeux concourent à la protection de la biodiversité, notamment à travers la réduction des pollutions par les nitrates et produits phytosanitaires, la gestion patrimoniale de l'eau souterraine et

superficielle (quantitative en période d'étiage), la préservation des ressources en eau potable, la reconquête de la fonctionnalité des cours d'eau et la valorisation des zones humides.

Dans le domaine de la qualité des eaux de captage, l'Etat accompagne et participe en apportant son appui technique, et son expertise réglementaire à tous les dispositifs visant à améliorer la qualité de l'eau. Il s'assure de la transparence, de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et notamment que les captages font l'objet d'un plan d'action et que la définition de ce dernier est bien engagée par les maîtres d'ouvrage pour chacun des captages. La DDT de la Charente apporte son expertise technique et mène un travail de sensibilisation auprès des syndicats d'eau afin de favoriser la reconquête de la qualité des eaux.

Pour atteindre les objectifs de protection des masses d'eau recensées dans le registre des « zones protégées », l'article 27 de la loi Grenelle I prévoit la définition de plans d'actions pour assurer la protection des captages d'eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses. Ainsi, 507 captages ont été identifiés au niveau national, dont 13 en Charente, correspondant à 10 aires d'alimentation de captages.

Répartis sur toute la France, ces captages ont été identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ; le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie, enfin la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Au niveau régional, les partenaires se sont engagés formellement par une convention cadre pour la période 2015-2020 qui explicite les objectifs, la stratégie d'action régionale, les engagements des signataires et formalise les instances de travail et de décision. Le programme Re-sources, démarche volontaire et multi-partenariale associant l'État, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux, les Agences de l'Eau, la Chambre Régionale d'Agriculture et des syndicats d'eau, permet de prévenir les pollutions diffuses d'origine agricole et ponctuelles (nitrates et produits phytosanitaires), des eaux captées superficielles et souterraines, est un outil majeur de mise en œuvre de programmes d'actions pour les captages prioritaires dits « Grenelle ».

Sur le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac, les captages « Fosse Tidet » à Houlette et « Touche Triac » à Foussignac ont été inscrits dans la démarche « Re-sources » dès 2004, associant 18 communes pour la surveillance de ces deux bassins pour une surface de plus de 8.000 ha.

L'Etat accompagne la compétitivité et la création des emplois de demain en soutenant les filières économiques emblématiques de la région.

La DDT de la Charente soutient et accompagne le secteur agricole : en 2015, le service de l'économie agricole et rurale de la DDT a aidé 1.281 exploitants à réaliser leur déclaration dans le cadre des aides accordées par la Politique Agricole Commune (PAC) Ces exploitations représentent une surface totale d'environ 72.000 hectares et le montant des aides découplées perçues par les agriculteurs frôle les 9 millions d'euros.

Dans la filière « Cognac », afin de faire face aux difficultés récurrentes de recrutement, notamment sur des métiers à forte saisonnalité, la DIRECCTE a mobilisé tous les partenaires concernés du territoire pour mettre en place l'action *GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences)* « DEFI COGNAC » lancée en 2013. Les enjeux de cette action sont d'apporter des réponses aux besoins RH des entreprises de la filière Cognac, de faciliter le recrutement, de maintenir les savoir-faire, d'améliorer la qualification des salariés et des demandeurs d'emploi et de travailler sur la connaissance des métiers. Pour cela, il a été convenu de définir un plan d'actions qui réponde aux besoins des entreprises de la filière, de mettre en place des actions concrètes rentrant dans le plan d'actions et de formaliser le partenariat par la signature d'un accord cadre territorial. Les partenaires mobilisés sont l'Etat, le BNIC, les Chambres Consulaires, le Conseil régional, Atlanpack, Pôle Emploi, les Communautés de communes, l'Union des Viticulteurs du Cognac, l'ARACT et les entreprises du secteur. La démarche est portée par la Communauté d'Agglomération « Grand Cognac » et les financeurs sont l'Etat, l'Europe, la Communauté d'Agglomération Grand Cognac et les entreprises de la filière.

L'Etat est le garant de la cohésion sociale donnant les mêmes chances à tous.

Son action doit permettre à tous de se loger dignement. C'est l'un des objectifs du Projet d'Intérêt Général labellisé "Habiter mieux" qui a permis entre 2012 et 2016 le financement de 200 dossiers en rénovation énergétique dont 8 en sortie d'indignité. Sur le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac, le montant total des subventions versées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) s'élève à 1.562.460 € et 551.774 € du fonds d'aide à la rénovation thermique, permettant de lutter notamment contre la précarité énergétique. Cette politique publique de prévention demeure importante, même si les données du parc privé montre que le territoire Ouest-Charente - Pays du Cognac a un taux de logements indignes présentant un risque d'exposition au saturnisme de 5,2 %, taux légèrement inférieur à la moyenne départementale s'élevant à 6,1 %.

L'Etat assure la protection des publics vulnérables. La Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), au travers du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, assure la mise en oeuvre et le fonctionnement de dispositifs dans le domaine de la veille sociale. Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation géré par l'association AFUS 16, assure le fonctionnement du 115 et coordonne l'ensemble des capacités d'hébergement du département. A ce titre, elle dispose de plus de 900 places d'accueil et d'hébergement d'urgence en Charente et est subventionnée à hauteur de 640.000 € par an par la direction départementale.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Cognac, la DDCSPP conventionne, accompagne et subventionne 41 places d'hébergement d'urgence dont 2 sont localisées à Cognac et dédiées aux personnes victimes de violences conjugales à hauteur de 12.000 €/an, ainsi que 34 places dédiées à l'insertion après un parcours d'urgence et de deux haltes de nuit à Châteauneuf et à Rouillac. Dans la communauté d'agglomération, elle subventionne l'association pour l'accompagnement des gens du voyage à hauteur de 10.800€/an qui intervient dans l'accès au droit, la scolarisation, la santé et le logement des familles sédentarisées. La direction départementale verse 117.000 €/an de subvention à la maison relai de Châteaubernard qui propose 20 places en logements accompagnés pour les personnes désocialisées à faible niveau de revenu. Il est à noter que sur l'ensemble des hébergements proposés, le taux d'occupation est de 100% toute l'année en Charente.

Par ailleurs, la DDCSPP favorise le développement du pouvoir d'agir citoyen. Dans les zones rurales et défavorisées, elle participe à une expérimentation dans le cadre d'un projet de "Fabrique des possibles" portée par la fédération départementale des centres sociaux et cofinancé par cette direction départementale. L'objectif est d'aller au-devant des habitants qui ne fréquentent pas habituellement les institutions, pour les amener collectivement à formuler des besoins, à identifier des priorités, et à s'engager eux-mêmes dans leur résolution. Cette expérimentation vise notamment à renouveler les pratiques d'intervention sociale et à sortir des logiques de services et de prestations, en s'appuyant sur des dynamiques citoyennes plus autonomes.

L'Etat favorise l'engagement citoyen et promeut les valeurs de la République. Pour illustrer cela, en lien avec les services de l'Education Nationale dans le département, plusieurs communes de la communauté d'agglomération de Grand Cognac ont initié un parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) permettant un engagement des écoles dans des actions artistiques et culturelles pour favoriser l'égal accès de tous à l'art et au patrimoine. Les élèves du territoire peuvent bénéficier de l'accès au conservatoire d'art dramatique et de musique de la communauté de commune de Cognac, à l'école de musique et conservatoire de Jarnac, au service "Ville d'art et d'histoire de Cognac", ceci leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à l'élaboration d'une culture personnelle. Ce PEAC vise également à mettre en cohérence les différents temps éducatifs. C'est la raison pour laquelle l'Education Nationale accompagne ce projet en réservant des temps de formation aux enseignants pour qu'ils intègrent efficacement dans leurs enseignements les rencontres, les pratiques et les connaissances culturelles qui y ont été définies. Dans le cadre des politiques pour l'enfance et la jeunesse du territoire, le projet éducatif de territoire (PEDT), dispositif de l'Etat créé à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, porte principalement sur l'organisation des actions éducatives périscolaires en direction des enfants d'âge maternel et élémentaire. Le PEDT peut également comprendre des axes de développement sur d'autres temps (extra-scolaire), d'autres tranches d'âges (adolescents, jeunes adultes...) et des thématiques connexes (éducation artistique et culturelle, éducation à l'environnement, information jeunesse...). A ce titre, plusieurs PEDT couvrent les communes du territoire. Sur l'intégralité du territoire, l'offre d'accueil de l'enfance couvre de manière équilibrée le périmètre géographique du contrat de ruralité.

L'Etat accompagne le retour à l'emploi des publics les plus fragiles sur le Cognaçais et le Rouillacais, dans le cadre d'un accompagnement global proposé par Pôle emploi. Un travail en partenariat avec le Conseil Départemental en direction des publics les plus en difficultés est en place depuis novembre 2014. Il consiste en un accompagnement coordonné sur l'emploi et les problématiques périphériques des demandeurs pour une prise en charge globale de la situation. Sur le secteur, 150 personnes ont intégré cet accompagnement global dont près de 22% ont retrouvé un emploi ou une formation à l'issue.

Par ailleurs, la Mission Locale pour l'Emploi Arc-Charente initie des actions sur le territoire du pays de Cognac et du Rouillacais par le biais de ses permanences qui se tiennent dans les communes de Châteaubernard, Châteauneuf, Cherves-Richemont, Croin, Jarnac, Rouillac et Segonzac. En 2016, dans le cadre de la politique de la ville, la mission locale a apporté une aide au financement du permis de 4 jeunes sur le secteur de Cognac et de Rouillac. En échange, les jeunes ont consacré deux semaines de leur temps à des travaux d'intérêt général au bénéfice des collectivités de leur territoire. Cette action qui connaît un taux de réussite au

code et au permis très élevé, a été reconduite pour l'année 2017. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, sont aidés par l'Etat qui finance un accompagnement dans le cadre d'un partenariat avec des entreprises volontaires, faisant partie du dispositif "100 chances - 100 emplois". Durant 3 à 4 mois, les entreprises désignent un parrain pour chaque postulant. Cette action permet à chaque jeune concerné de découvrir les codes sociaux de l'entreprise, de se créer un réseau de connaissances et apporte aux entrepreneurs un nouveau regard sur la jeunesse, loin de certains préjugés. Même si ce n'est pas l'objectif recherché en priorité, ce dispositif aboutit parfois à une embauche soit directe, soit indirecte.

Enfin, Ohé Prométhée - Cap Emploi accompagne des personnes handicapées au travers de permanences réalisées sur les secteurs de Cognac et de Rouillac. La structure développe des actions collectives portant sur la remobilisation des personnes en situation d'échec et sur la reconversion professionnelle afin de les aider à définir un nouveau projet professionnel. En 2016, la structure a suivi 348 dossiers actifs sur le territoire.

Les services de l'Etat agissent sur les leviers de l'inclusion sociale, au regard des caractéristiques socio-culturelles du territoire et de leur impact sur le parcours scolaire des élèves du territoire de grand Cognac. En raison notamment de fusions de structures scolaires, des arbitrages favorables aux écoles de ce territoire ont été rendus par le directeur académique de la Charente depuis 2013. Dans le cadre d'un protocole ruralité signé en préfecture avec 28 communes du département le 22 mars 2016, à l'image de Cognac, l'action des services de l'Education Nationale se traduit par la dotation d'un dispositif "plus de maîtres que de classes" facilitant la prise en charge des élèves en difficulté, la labellisation de classes maternelles en dispositif "scolarisation des moins de trois ans" favorisant un accueil adapté à des très jeunes enfants, la mise en place de dispositifs "Ulis-école" pour développer l'inclusion des élèves en situation de handicap et le maintien d'emplois pour garantir une offre éducative dans l'hyper-ruralité. Ces mesures accompagnent les efforts des élus dans leur volonté de maintenir, en le faisant évoluer, le réseau des écoles au bénéfice de la réussite des élèves.

Dans le secteur de l'insertion des personnes en difficulté, l'unité départementale de la Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) veille à permettre à plus de 120 personnes d'acquérir une compétence valorisable sur le marché de l'emploi, en apportant une aide financière aux entreprises et au monde associatif. Elle participe également au soutien d'ateliers et de chantiers d'insertion afin de permettre aux participants de progresser professionnellement et d'accéder au marché de l'emploi. Ainsi, l'aide apportée aux divers chantiers et ateliers d'insertion est de près de 900.000€ et facilite l'emploi de 43 personnes dans ces structures. L'aide financière totale apportée à ce secteur de l'insertion a représenté, pour le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac, plus de 1,2 millions d'euros en 2016.

L'Etat assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Fin 2013, sous l'impulsion de la Préfecture et dse la déléguée aux droits des femmes, un réseau de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a été mis en place sur le territoire du Ouest-Charente. Son objectif est de faciliter la dénonciation des faits de violences au sein du couple, d'améliorer la prise en charge des victimes et faciliter l'accès à leurs droits. Dans ce cadre, une plaquette d'information, en cours de réalisation, sera prochainement diffusée sur le territoire. Ce réseau regroupant des professionnels pluridisciplinaires impliqués dans la lutte contre les violences au sein du couple (forces de l'ordre, travailleurs sociaux ou médico-

sociaux de différentes institutions, associations, médecins urgentistes référents violences faites aux femmes, etc) a permis de faire connaître et d'optimiser l'utilisation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des plans interministériels triennaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et d'améliorer le partenariat local afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins et situations repérés localement. Les acteurs engagés dans ce réseau ont été formés à la détection, à l'accueil, à l'information et à l'orientation des victimes pour permettre leur prise en charge par les structures spécialisées. Tous les ans, le territoire Ouest-Charente organise des actions de sensibilisation / débat à destination du grand public sur son territoire. Ces manifestations permettent d'intensifier la communication locale autour de cette problématique et des dispositifs existants en Charente afin d'aider les victimes à libérer la parole. Le 8 novembre 2016, notamment, une conférence traitant de «parentalité et violences au sein du couple» a été organisée à Cognac. Par ailleurs, des rencontres en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin sur les territoires ruraux sont organisées ponctuellement par la Délégation aux Droits des Femmes. Avec le Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF), l'État encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet.

L'Etat contribue à l'attractivité du territoire

L'Etat contribue à rendre le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac plus attractif en agissant pour que les services publics essentiels soient plus proches des usagers. Dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet et le Président du Conseil Départemental ont initié une démarche de réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public co-piloté par la DDT et les services du Conseil Départemental. Les services engagés dans ce travail depuis l'année 2016 poursuivent deux objectifs :

1. Réaliser un diagnostic croisant les besoins et l'offre de service en identifiant les déficits existants en matière d'accès aux services essentiels sur le territoire départemental et les zones les plus concernées puis, sur la base du recueil des besoins, d'analyser, à l'échelle du département, l'adéquation entre besoins et offre de services afin d'identifier les écarts existants.
2. Définir un plan d'amélioration de l'accessibilité des services en identifiant, à partir de ces écarts, les facteurs clés du maintien ou de l'amélioration de leur accessibilité à déployer dans le cadre du schéma. Ces facteurs d'amélioration devant être déclinés et précisés dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel d'une durée de 6 ans. C'est ce plan d'action qui constituera le cœur du futur Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Sur la base du diagnostic réalisé en 2016, le plan d'actions pluriannuel qui sera dévoilé en 2017 permettra la territorialisation de ces actions qui ont vocation à nourrir en projets le contrat de territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac. Ce schéma intègre notamment les actions décrites ci-après et déjà engagées sur le territoire :

Les services de l'Etat participent à la réduction des fractures territoriales avec l'ouverture de Maisons de Service Au Public (MSAP), dont l'objectif est de garantir l'accès aux services sur

l'ensemble du territoire, Sur le territoire Ouest-Charente, il existe deux MSAP, l'une à Segonzac, portée par le partenaire privé « La Poste », l'autre à Rouillac, portée par la Communauté des communes du Rouillacais. La maison de service au public de Rouillac a été ouverte en mai 2010. Outre les services de Pole-emploi et de la CAF, la MSAP de Rouillac accueille également la CPAM et la MSA. Elle est la plus ancienne du département et connaît une fréquentation annuelle d'environ 3000 personnes.

Autre exemple, en zone rurale, le manque de mobilité des demandeurs d'emploi est un frein dans leur retour à l'emploi : Pôle emploi a reçu les personnes en poste dans les relais de service public du département de la Charente pour une formation de 2 jours en immersion dans les agences locales de leur secteur géographique. Ces personnes ont été formées durant ces deux journées aux outils comme pôle Emploi.fr et "Pôle Emploi Store" afin d'aider les usagers à consulter les offres d'emploi, les CV et accompagner localement les demandeurs d'emploi dans leur procédure d'inscription facilitant leur premier rendez-vous en agence.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat local de santé et du pacte "Territoire santé", l'ARS favorise depuis 2012 le regroupement des professionnels de santé au sein de maisons de santé pluridisciplinaires. Ainsi, 18 projets de santé sont actuellement validés dans le département de la Charente. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a labellisé à ce titre, 10 maisons de santé (MSP) et 8 pôles de santé multi-sites avec ou sans construction. Chaque projet de santé est élaboré dans le respect d'un cahier des charges qui s'articule autour d'un projet professionnel (organisation du travail en équipe, partage des informations au travers d'un système d'information commun, management de la structure) et d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients (accès aux soins, continuité et permanence des soins) coopération et coordination externe. Il témoigne d'un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé, ce qui distingue une MSP d'un simple cabinet de groupe. Les maisons et centres de santé renforcent l'attractivité du territoire rural en favorisant le travail en équipe des professionnels concernés, améliorent la qualité des soins et du suivi général tout en favorisant l'installation de jeunes médecins dans un lieu central et adapté. Chaque structure comprend au minimum deux médecins et un professionnel paramédical. Ces MSP contribuent à créer des conditions attractives pour les professionnels de santé. Elles ont été implantées prioritairement dans des zones de désert médical pour améliorer l'accès aux soins des populations. Ainsi, sur le territoire Ouest-Charente, deux maisons de santé ont été construites, l'une à Merignac, ouverte en 2008 et l'autre à Segonzac ouverte en 2012. Un projet d'ouverture sur Jarnac soutenu par le présent contrat de ruralité.

L'Etat agit pour l'avenir en développant sur le territoire des formations adaptées. Pôle emploi propose des formations au plus près du territoire : dès que l'agence de Cognac-Barbezieux identifie des besoins de recrutement importants de la part d'employeurs, il met en place des formations délocalisées sur le secteur. Par exemple, en 2017, mise en place de formations appelées Préparation Opérationnelle à l'Emploi collectives (POEC) permettant, lors de chaque session, à 12 demandeurs d'emploi d'être formés comme assistant de vie aux familles, ouvrier de chai, distillateur, avant d'être embauchés par les entreprises du territoire qui recrutent

Enfin, concernant l'attractivité paysagère et patrimoniale, la mise en valeur et la protection du territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac, favorise, par ces paysages et sa biodiversité, les activités touristiques (baignades, canoé kayak, randonnées, pêche...). A travers des procédures de classement et l'étude de projets locaux, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la DDT de la Charente veillent au patrimoine environnemental du territoire du Ouest-Charente qui possède, en totalité ou en partie, des sites Natura 2000 :

Vallée du Né, Vallée de l'Antenne, Coteaux calcaires entre Bouchaud et Marsac, Chaumes Boissières, Coteaux de Chateauneuf, Plaines de Barbezières à Gourville et la Vallée de la Charente de l'Amont d'Angoulême à Cognac. De nombreuses espèces animales, notamment de Chiroptères, ou végétales comme des tourbières sont d'un intérêt majeur et sont présentes sur le territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural Ouest-Charente - Pays du Cognac. Certaines espèces sont d'ailleurs retenues pour qualifier des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux (Grue cendrée ou Outarde Canepetière) ou Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive habitats, faune et flore comme des lacs eutrophes naturels ou autres landes et pelouses calcaires ou bien la loutre et le vison d'Europe.

D.3. STRATEGIE DU DEPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE OUEST-CHARENTE

CONTRATS EN MILIEU RURAL

POLE TERRITORIAL OUEST CHARENTE, PAYS DU COGNAC

Le Département de la Charente est un partenaire essentiel des projets des territoires. Outre sa participation au fonctionnement du CAUE ou encore de l'Agence technique départementale, des dispositifs financiers d'accompagnement des communes et leurs groupements existent dont les contrats en milieu rural.

1 - Contractualisation avec les syndicats de pays en Charente

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Charente propose aux six syndicats de pays un partenariat sous la forme contractuelle. Cette politique a débuté en 1995 et se traduit par la signature d'un contrat cadre sur 3 ans et de programmations annuelles.

Nous sommes actuellement à la 8^{ème} génération de contrats intitulés « **contrats de cohésion** » avec les syndicats de pays qui couvrent la période 2015/2017.

La dotation, en fonctionnement, est de 50 000 € par an et par pays, soit un contrat de 150 000 € pour 3 ans.

Le contrat permet au Département d'accompagner la réalisation d'opérations de fonctionnement jugées prioritaires dans les deux domaines suivants :

- la cohésion sociale : toutes opérations liées à l'emploi, des jeunes en particulier, de l'organisation de forums de mesures favorisant la mobilité...
- la cohésion territoriale : toutes actions ou études portant sur l'ensemble du territoire du pays

Par des conventions annuelles de programmation, le pays propose une répartition de la dotation entre les différents maîtres d'ouvrage (syndicat de pays, CDC, commune et association).

Toutefois, le bénéfice de ce contrat exclut pour le syndicat de pays l'accès à tout autre dispositif d'intervention du Conseil départemental et pour les autres maîtres d'ouvrage l'inscription des projets au contrat de cohésion s'il n'existe pas de dispositif prévu par le droit commun.

Le syndicat de pays d'Ouest Charente, pays du cognac

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 24/01/2014 a créé le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Il s'agit d'un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en vue d'élaborer **un projet de territoire**.

Le syndicat du pays d'Ouest Charente, pays du cognac a été transformé en **pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)** par arrêté préfectoral du 20 novembre 2014.

Le contrat de cohésion entre le Département et le syndicat de pays d'Ouest Charente, pays du cognac portant sur la période 2015-2017 a été conclu le 3 septembre 2015.

Sur proposition du syndicat de pays, le Département a retenu pour 2015 et 2016 les opérations suivantes :

Domaine d'intervention	Opérations 2015	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Participation du Conseil départemental
Cohésion sociale	Permanences rurales	Mission locale ARC Charente	1 311 008 €	17 000 €
	Animation et suivi des actions oenotouristiques	Association les Etapes du cognac	165 038 €	21 000 €
Cohésion territoriale	Etude de faisabilité UNESCO	Pôle territorial Ouest Charente, pays du cognac	5 400 €	1 620 €
	Valorisation des marchés locaux	Pôle territorial Ouest Charente, pays du cognac	10 679 €	3 560 €
	Elaboration projet de territoire (tranche 2)	Pôle territorial Ouest Charente, pays du cognac	60 000 €	6 820 €
TOTAL			1 552 125 €	50 000,00 €

Domaine d'intervention	Opérations 2016	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Participation du Conseil départemental
Cohésion sociale	Permanences rurales	Mission locale ARC Charente	1 533 572 €	17 000 €
Cohésion territoriale	Animation et suivi des actions oenotouristiques	Association les Etapes du cognac	200 357 €	21 000 €

	Fond de dotation plateau feu d'alcool	Pôle territorial Ouest Charente, pays du cognac	8 160 €	6 000 €
	Etude agricole des terres en bord de cours d'eau	Pôle territorial Ouest Charente, pays du cognac	25 000 €	6 000 €
TOTAL			1 767 089 €	50 000 €

2 - Contractualisation avec les communautés de communes

Depuis 2016, le Département de la Charente propose également la signature de contrats à l'ensemble des communautés de communes.

D'une durée de 3 ans, ces **nouveaux contrats** permettent au Département d'accompagner des **opérations d'investissement** jugées essentielles pour l'aménagement ou le développement durable du territoire en s'appuyant sur les priorités définies par l'EPCI bénéficiaire et les politiques du Conseil départemental dans les domaines suivants :

- ☞ développement économique,
- ☞ services publics et de proximité,
- ☞ développement sportif, culturel et touristique,
- ☞ mobilité et déplacements.

Ces contrats ont un **caractère exclusif**. Autrement dit, le bénéfice d'un contrat exclura l'accès aux dispositifs de droit commun mis à part les aides en fonctionnement, le Fonds Départemental d'Aides aux Communes (entretien de la voirie communale), le Plan « piscines », le Programme « Gymnases utilisés par les collèges », le projet « Val de Charente », l'assainissement et les bâtiments scolaires.

Le montant des aides consenties est le fruit d'une négociation et est établi en fonction de la nature, du coût, des possibilités de financement de chacune des opérations et de leur impact à l'échelle territoriale.

La dotation des contrats est calculée comme suit :

- **4,00 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal** par habitant est **supérieur à 230 €** ;
- **4,50 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal** par habitant est **compris entre 120 € et 230 €** ;
- **5,00 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal** par habitant est **inférieur à 120 €**.

Les contrats avec les communautés de communes à l'échelle du Pays d'Ouest Charente, pays du cognac :

Deux projets de contrats ont été soumis à l'examen de la Commission permanente du Département de la Charente les **9 septembre** et **10 octobre 2016**. Il s'agit des contrats suivants :

- **CDC Grande Champagne : 110 340 €** sont mobilisés pour l'aménagement de chemins ruraux et la valorisation de circuits de randonnée ainsi que pour la création d'une base de loisirs à Angeac-Champagne ;
- **CDC Jarnac : 190 764 €** sont mobilisés pour la création d'un nouveau centre de loisirs intercommunal.

Les contrats avec l'agglomération de Grand Cognac d'un montant de **412 248 €**, la **CDC de la Région de Châteauneuf** d'un montant de **155 265 €** et la CDC du Rouillacais d'un montant de **119 532 €** sont **en cours de négociation**.

Le **contrat de cohésion** du Département (qui a pris fin 2016) a permis d'accompagner la réalisation d'opérations de fonctionnement jugées prioritaires par le Département :

- la cohésion sociale : toutes opérations liées à l'emploi, des jeunes en particulier
- la cohésion territoriale : toutes actions ou études portant sur l'ensemble du territoire du PETR

Avec le concours des communautés de communes du Pôle Territorial Ouest Charente, le Département de la Charente accompagne également les TPE du territoire. Il s'agit du dispositif **ADEL-TPE 16** qui vise au maintien et au développement des activités artisanales, de commerces et services marchands de proximité par une aide aux investissements des TPE.

L'objectif est de maintenir les projets locaux favorisant l'emploi et la prise en compte du développement durable.

D.4 . LA STRATÉGIE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES AUTRES DÉMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

> La politique contractuelle de la Région

La Région Poitou-Charentes et maintenant Nouvelle-Aquitaine a mené une politique contractuelle avec les Pays et Communautés d'agglomération qui la compose. Ainsi, le **Contrat Régional de Développement Durable (CRDD)** a pour objectif d'encourager les initiatives locales dans les domaines suivants :

- l'emploi et le développement économique,
- les services à la population,
- l'énergie et la mobilité durable,
- la biodiversité,
- l'eau et les paysages,
- le cadre de vie.

Ce contrat est arrivé à son terme en fin d'année 2016 mais la Région Nouvelle-Aquitaine travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau contrat avec les territoires dont l'orientation dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire sera de :

- > Soutenir et développer les atouts de chacun des territoires,
- > Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des plus fragiles.



Fragilité socio-économique relative des EPCI 2017 Communautés de communes au 1er janvier 2017

Degré de fragilité des Communautés de communes 2017

	peu ou pas de fragilité (65)
	fragilité partielle (66)
	forte fragilité (67)

territoire hors champ d'analyse

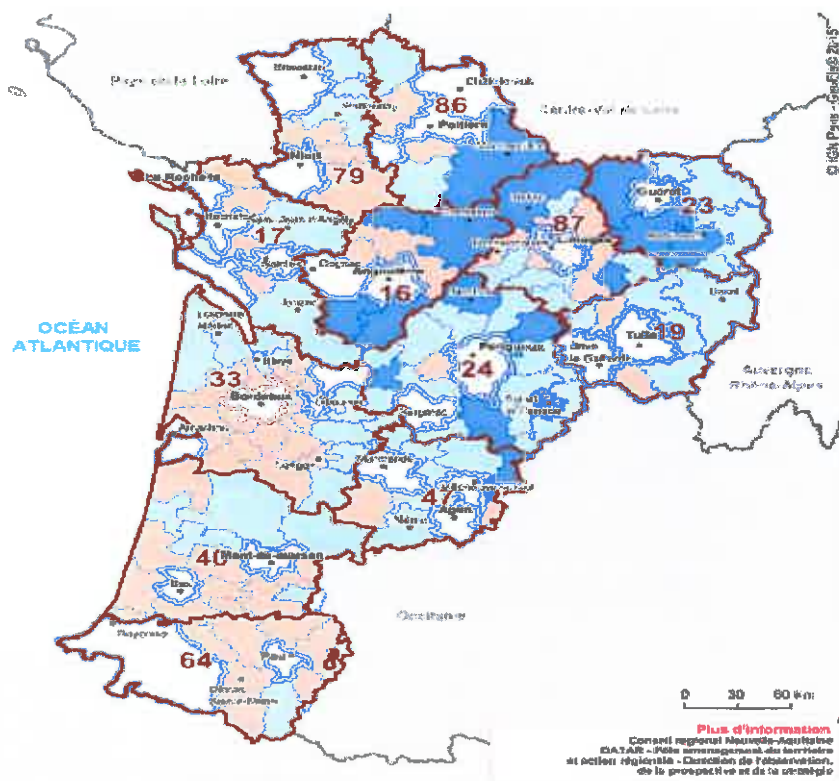
Limites territoriales

(63 EPCI à responsabilité au 1er janvier 2017)

	Département (12)
	Métropole (1)
	Communauté d'agglomération (25)
	Communauté de communes (127)

Sources : Typologie établie par la Région sur la base de données INSEE (RP 2013, FPOSA 2013, REE 2013/2016, SRE 2015), ACROSS 205/2015, DGRIP IRCOM 2007/2015
Prévisions EPCI 2017 : DGC

© Région Nouvelle-Aquitaine - 01/03/2017

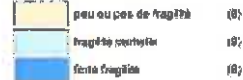




Fragilité socio-économique relative des EPCI 2017

Communautés d'agglomération au 1er janvier 2017

Degré de fragilité des Communautés d'agglomération 2017 (Métropole et CA de Limoges et Poitiers hors champ d'analyse)



territoire hors champ d'analyse

Légende territoriale

13 EPCI à fiscalité unique au 1er janvier 2017

Département (13)

Métropole (1)

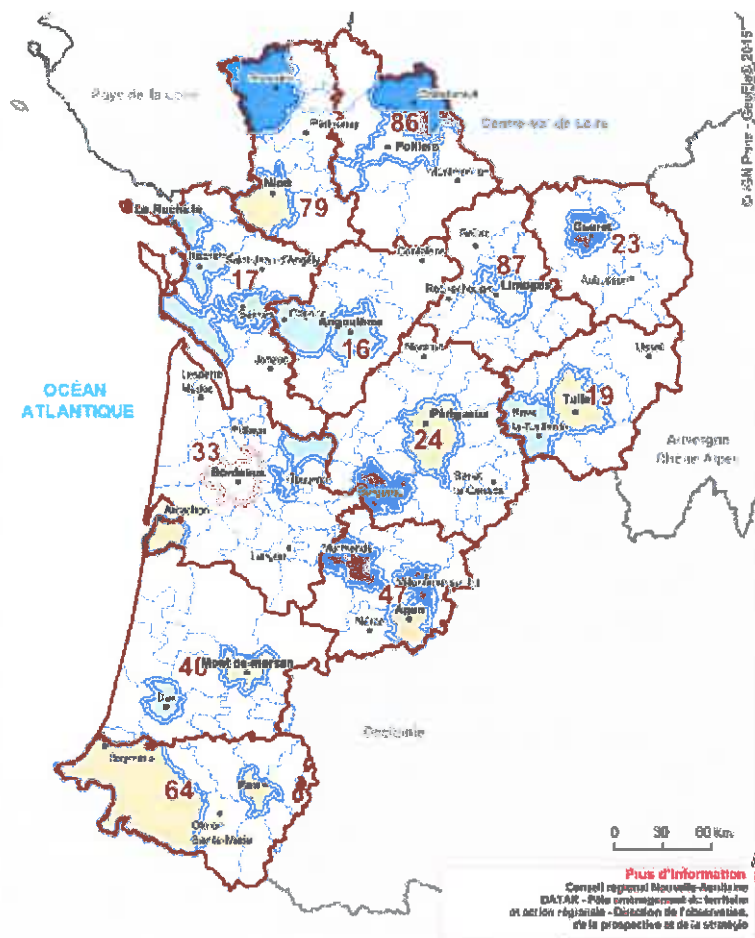
Communauté de communes (127)

Communauté d'agglomération (10)

Communauté de communes (127)

Sources : Typologie établie par la Région sur la base de données INSEE (RP 2013, Popul. 2013, REE 2011/2016, BPE 2016, ACS 2008/2016, DGNP IRCOM 2007/2015 Périmètres EPCI 2017 : DGC).

© Région Nouvelle-Aquitaine - 01/03/2017



Les territoires de contractualisation ont été définis de manière cohérente, afin de prendre en compte leurs spécificités et privilégier les unités supra EPCI (Pays, PETR...).

>Le programme LEADER 2014-2020

LEADER (Liaison Entre Actions de DEveloppement Rural) est un programme de financement européen, financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), géré par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le programme LEADER soutient des projets innovants de développement rural afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.

L'une des forces du programme LEADER repose sur un partenariat entre acteurs publics et privés représentatif du territoire. Réunis chaque trimestre pour mettre en œuvre la stratégie du programme LEADER Ouest Charente, ils délibèrent eux-mêmes des projets éligibles correspondant ou non à la stratégie retenue.

La stratégie du territoire Ouest Charente - Pays du Cognac s'articule autour du fleuve Charente, sur 3 axes stratégiques :

1. Reconquête du fleuve, de ses affluents et diversification de l'offre touristique
2. Vers une agriculture durable et diversifiée
3. Préserver et transmettre le bâti traditionnel, la culture et les savoir-faire locaux

>Un SCoT en cours d'élaboration

Le SCOT est un document de planification stratégique établi à l'échelle du PETR Ouest Charente dans une perspective de développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement pour les 15 à 20 ans à venir. Ce document stratégique devra être pris en compte dans les documents d'urbanismes établi au niveau communal : les PLU. Le SCoT devrait être opérationnel au cours du premier trimestre 2018.

>Les politiques contractuelles de Grand Cognac

Depuis 2010, la communauté de communes de Grand Cognac s'est engagée dans la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21.

L'Agenda 21 n'est pas une démarche obligatoire mais un outil pour établir un programme de développement durable et donner de la visibilité à sa mise en œuvre. L'Agenda 21 s'établit sur un mode participatif, c'est-à-dire en concertation avec la population et les acteurs du territoire (volontaires participant à des groupes de travail locaux).

L'engagement de Grand Cognac dans un Agenda 21 marque la volonté de prendre en compte les principes du développement durable dans l'ensemble de ses politiques. De nombreuses actions intégrant les sphères sociales, économiques et environnementales sont déjà mises en œuvre par la Communauté de communes. Il s'agit, avec l'Agenda 21, d'aller plus loin en rassemblant ces actions dans un document unique pour les coordonner et en imaginer de nouvelles.

Suite à ces travaux de diagnostic, des pistes d'actions ont émergé et se sont structurées en 5 axes d'intervention prioritaires :

1. Agir pour un mieux vivre ensemble sur le territoire communautaire
2. Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants
3. Accompagner les habitants en répondant à leurs besoins et ceux des générations futures
4. Renforcer l'identité et l'attractivité du Cognaçais
5. Vers une communauté de communes exemplaire

La démarche de Grand Cognac s'inscrit ainsi dans les objectifs européens, nationaux et régionaux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'intégration des enjeux du changement climatique. Ainsi le territoire a été labellisé par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" le 12 octobre 2015.

Les projets conventionnés se concentrent sur les thématiques prioritaires suivantes :

- Favoriser les modes de déplacement doux sur le territoire de Grand Cognac : dans ce cadre, un programme de développement des itinéraires cyclables et des voies douces, intégrant la mise en place d'équipements liés à ces modes de déplacement, sera mené.
- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et sites communautaires.

Héritier du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), la communauté d'agglomération de Grand Cognac anime depuis 2015 le contrat de ville 2015 - 2021. L'objectif principal de ce contrat est de pouvoir redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, une cohérence et de l'efficacité.

Le contrat de ville du Grand Cognac repose sur une approche territoriale globale : les interventions au titre du Contrat de Ville concernent l'ensemble de la commune de Cognac mais, d'une manière plus intensive, deux types de territoires qui correspondent aux quartiers dans lesquels une intervention coordonnée des moyens de tous les partenaires concernés est indispensable :

- Le quartier de Crouin, inscrit en Quartier en Politique de la Ville (QPV)
- La cité des Rentes et La Chaudronne, inscrit en territoires de veille

Ainsi, à l'issue d'un diagnostic participatif et partagé, un plan d'action a été élaboré et décliné en 7 thématiques :

1. la précarité
2. la santé,
3. l'éducation,
4. la culture et le sport,
5. l'économie et l'emploi,
6. le logement et le cadre de vie,
7. la sécurité et la prévention de la délinquance

Le contrat de ruralité s'inscrit donc en cohérence et dans la continuité des outils contractuels du territoire.

D.5. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE DES DEPOTS

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du territoire Ouest-Charente, les dispositifs suivants (une liste indicative des interventions de droit commun de la CDC pouvant être mobilisées figure dans *l'annexe 5*) :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs ;
- Accompagnement méthodologique de Territoires-conseils ;
- Co-financement d'ingénieries.

II. LE PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires telles qu'elles ont été définies dans les enjeux du territoire **(I.B.)**.

Afin d'atteindre ces objectifs présentés dans le projet de territoire **(I.C.)**, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées. L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'Etat participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Les tableaux de synthèse présentés ci-après (2017 & 2018/2020) précisent, par thématique, la liste des actions qui pourraient être engagées sur le territoire. **La convention annuelle de financement 2017 présente ci-après** les actions qui seront retenues durant l'année en cours du présent contrat.

VOIR DOCUMENTS A3 CI-APRES

Plan pluriannuel d'actions

PLAN D'ACTIONS 2017

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Restructuration et équipement de l'école maternelle « Les Tilleuls argentés »	Mme Texier - DGS	Commune de Segonzac	Dpt DETR	12 911,69 €	2017
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Mise aux normes des toilettes de l'école	M Berton	Commune de St Simeux	Dpt DETR	26 063,93 €	2017
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes	Mme Roy	Commune de Bassac	Dpt DETR	11 862,94 €	2017
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins	Maison de santé	M. Raby	Commune de Jarnac	Dpt Région ARS	2 574 980 €	2017
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins et aux services	Réalisation d'un pôle de commerces de proximité	M Cor	Commune de Mérignac	Dpt Région DETR FNADT	850 000 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Commerces de proximité	Aménagement de locaux commerciaux avec zone de stationnement	M Levesque	Commune de Châteauneuf	DETR Dpt	465 150 €	2017
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement du bourg de Bignac	M Pinaud	Commune de Genac-Bignac	DETR TDIL Amende de police	131 220,00 €	2017
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement du bourg : 1 ^{ère} tranche	M Nouveau	Commune de Juillac-le-Coq	TDIL DETR Dpt Grand Cognac	331 264,75 €	2017
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement de bourg	M Decoodt	Commune de Merpins	DETR Dpt	284 706 €	2017
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement du bourg	M Chauvet	Commune Vaux-Rouillac	DETR Dpt	204 849,85 €	2017

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentiés	Budget prévisionnel HT	Calendrier
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Travaux d'aménagement du bourg - 1 ^{ère} tranche	M Meunier	Commune de Réparsac	DETR Dpt	183 333,34 €	2017
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement du bourg de Viville et aménagement de sécurité de la RD 151	M Lalanne	Commune de Bellevigne	Grand Cognac Dpt DETR TDIL	248 096,51 €	2017
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement de la traversée de Luchac Guitres - RD 22	M Lafarge	Commune de Chassors	DETR Dpt	550 177,89 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement du bourg de St Amant - 1 ^{ère} tranche	M Jobit	Commune de Graves-St-Amant	DETR Dpt	440 572,17 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg (1 ^{ère} tranche)	M Faurie	Commune d'Angeac-Champagne	Dpt DETR TDIL	327 857,12 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg - tranche 1	M Laurent	Commune des Métais	Dpt DETR	246 727,75 €	2017
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Formation	Rénovation du Centre Universitaire - tranche 1 : développement de l'enseignement supérieur et de la formation	Mme Texier	Commune de Segonzac	FSIL Dpt Région Europe	1 153 762 €	2017-2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Réhabilitation, restructuration et agrandissement de l'école maternelle des Chardons	M Mauzé	Commune de Gensac-la-Pallue	TDIL DETR Région Dpt	902 793 €	2017
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Rénovation de bâtiments anciens pour réalisation de logements locatifs	M Souchaud	Commune de St-Sulpice-de-Cognac	DETR	44 970,74 €	2017
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Rénovation d'un bâtiment ancien pour la réalisation d'un logement locatif	M Trainaud	Commune de Rouillac	DETR	110 500 €	2017

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Réfection de la couverture sur l'école	M Martin	Commune de St-Fort-sur-le-Né	DETR	9 326,18 €	2017
6 – Cohésion sociale	Investissement	Sport / jeunesse	Agrandissement de l'espace sportif communal	M Chagneau	Commune de Hiersac	TDIL DETR	24 941,05 €	2017
6 – Cohésion sociale	Investissement	Enfance	Création d'un pôle enfance jeunesse	Mme Moreau	Cdc du rouillacais	DETR CAF	1 093 279 €	2017
TOTAL							10 229 345,91 €	

PLAN D'ACTIONS 2018 - 2020

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Point d'information au public sur chaque site communautaire	M. Segalen - DS	Grand Cognac			2018-2020
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Aider les administrés dans leurs démarches administratives en ligne	M Sourisseau	PETR	Préfecture		2018-2020
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Extension de l'hôtel de communauté, création d'une salle de conseil communautaire.	M. Segalen - DS	Grand Cognac			2018
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins et aux services	Réalisation d'un pôle de commerces de proximité	M Cor	Commune de Mérignac	Dpt Région DETR FNADT	550 000 €	2017-2018
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins	Extension d'une maison paramédicale	M Cor	Commune de Mérignac	TDIL DETR FNADT	250 000 €	2018
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins	Maison de santé	Mme Tournadre	Commune d'Ars	Dpt Dpt Région ARS		2018
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins	Maison de santé	Mme Moreau	Cdc du Rouillacais	Dpt Région	1 500 000 €	2018-2019
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins et aux services	Achat d'un ensemble immobilier pour transformation en divers locaux de commerce et de santé	M Marceau	Commune de Saint-Même-les-Carrières	Dpt Région ARS	275 000 €	2019
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins	Achat d'un cabinet médical pour l'installation d'un nouveau médecin	Mme Gaillard	Commune de St-Genis-d'Hiersac	Dpt Région ARS		2018
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux soins	Contrat Local de Santé	M. Segalen - Directeur	PETR Ouest Charente	Dpt Région ARS		2018
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Création d'une maison des services publics et d'un tiers-lieux	Mme Moreau	Cdc du Rouillacais	DETR Dpt Région	800 000 €	2019

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
1 - Accès aux services et aux soins	Investissement	Accès aux services publics	Travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école	M Jean	Commune de Marcillac-Lanville	Dpt Région DETR	220 751 €	2017
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Commerces de proximité	Création de 2 bâtiments commerciaux (salon de coiffure et multiservices)	M Valtaud	Commune de Genté	FISAC DETR Région	478 000 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Commerces de proximité	Pôle multi-services	M Tessendier	Commune de St Brice	Dpt Région		2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Commerces de proximité	Rénovation des Halles	M Gourinchas	Commune de Cognac	Dpt Région		2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Commerces de proximité	Achat de 2 maisons pour l'installation du notaire et du cabinet infirmiers	Mme Gaillard	Commune de St-Genis-d'Hiersac			2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Rénovation de l'habitat	Mise en place d'un PLUI	M. Segalen - DS	Grand Cognac	Etat		2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Réhabilitation des friches	Réhabilitation de l'ancienne poste	Mme Girard	Commune de Sainte-Sévère			2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Diversification du parc résidentiel	Aide à la création de Maison d'accueil familial pour personnes âgées	M Sourisseau	PETR			2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg (place centrale)	M Marceau	Commune de Saint-Même-les-Carrières			2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg	Mme Roy	Commune de Bassac			2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg	M Levesque	Commune de Châteauneuf	Dpt DETR		
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg - 3ème tranche sur RD 19	Mme Gaillard	Commune de Saint-Genis-d'Hiersac	Dpt DETR FST	200 000 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg - 4ème tranche sur RD 11 Traversée de Basse	Mme Gaillard	Commune de Saint-Genis-d'Hiersac	Dpt DETR FST	300 000 €	2019

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires presentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg ancien Hameau de Veillard - tranche conditionnelle 1	M Sourisseau	Commune Bourg-Charente	DETR Dpt	161 201,25 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg ancien Hameau de Veillard - tranche conditionnelle 2	M Sourisseau	Commune Bourg-Charente	Dpt DETR	135 979,60 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg ancien Hameau de Veillard - tranche conditionnelle 3	M Sourisseau	Commune Bourg-Charente	Dpt DETR	82 542,65 €	2019
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg - tranche 2	M Laurent	Commune des Métairies	Dpt DETR	145 600 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg	Mme Tournadre	Commune d'Ars	Dpt DETR		2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement de bourg	M Deslias	Commune de Bouteville	Dpt DETR		2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Commerces de proximité	Création de 2 bâtiments commerciaux (salon de coiffure et multiservices)	M Valtaud	Commune de Genté	FISAC DETR Région Dpt Grand Cognac	381 600 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Rénovation de l'habitat	Mise en place d'un PLH	Mme Bonnisse	Grand Cognac		48 750 €	2017-2019
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Travaux d'aménagement du bourg - tranche 3	M Guilloton	Commune de Salles-d'Angles	TDIL DETR Dpt	227 677,09 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Travaux d'aménagement du bourg - tranche 4	M Guilloton	Commune de Salles-d'Angles	TDIL DETR Dpt	325 007,35 €	2019
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Aménagement du bourg	Mme Vian	Commune de St-Preuil	TDIL DETR Dpt	96 929 €	2017-2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie / sécurité	Déviation de Rouillac	Mme Moreau	Cdc du Rouillacais	Dpt DETR	1 500 000 €	2019

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires présents	Budget prévisionnel HT	Calendrier
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Commerces de proximité	Achat et réhabilitation d'un ensemble immobilier pour aménagement d'une boulangerie	M Marceau	Commune de Saint-Même-les-Carrières		150 000 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Rénovation de l'habitat	Mise en place d'un PLH	Mme Bonnisse	Grand Cognac		65 000 €	2017-2019
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement du bourg de Moulidars Séquence 1 - Centre-Bourg	M Desport	Commune de Moulidars	DETR Dpt	337 620 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement du bourg RD 63, RD 22 et RD 404	Mme Grignon	Commune de Vibrac	TDIL DETR Dpt	355 958,70€	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Travaux d'aménagement de la place de l'église de Touzac	M Daudin	Commune de Bellevigne	DETR Dpt	73 101 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Travaux d'aménagement du bourg - tranche 2	M Guilloton	Commune de Salles-d'Angles	TDIL DETR Dpt	377 012 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie/sécurité	Aménagement de bourg - 2ème tranche avec mise en accessibilité de l'espace public	Mme Gaillard	Commune de Saint-Genis-d'Hiersac	DETR Dpt FST	484 461,75 €	2018
2 - Revitalisation des centres-bourg	Investissement	Cadre de vie	Restauration de la bascule publique	Mme Gaillard	Commune de Saint-Genis-d'Hiersac	LEADER	7 422,02 €	2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Patrimoine / Tourisme	Aide à la rénovation de cabanes de vignes	M Sourisseau	PETR	LEADER		2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Aménagement d'une aire de jeux et de pique-nique	M Guiard	Commune de Birac	LEADER		2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Aménagement d'un sentier piétonnier entre les esplanades des carrières et des caves noires - installation d'une borne pour camping-car	M Marceau	Commune de St-Même-les-Carrières	Dpt LEADER		2019
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Mise en valeur des sentiers de randonnées	Mme Violet	Grand Cognac	Dpt LEADER		2018

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires présents	Budget prévisionnel HT	Calendrier
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Musée « Histoire de l'homme et du fleuve Charente »	M Sourisseau	Commune de Bourg-Charente	Dpt Région LEADER	150 000 €	2017-2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Maison de l'environnement	M. Segalen - DS	Grand Cognac	Dpt Région Europe		2019
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme - économie	Réhabilitation de la ferme des Bouchauds en restaurant	Mme Moreau	Cdc du Rouillacais	Région Europe	701 913 €	2019
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Economie	Extension ZAE fief de la couture à Genté	Mme Pires	Grand Cognac	Région	320 000 €	2017-2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Economie	Extension ZAE des Malestiers (Segonzac)	Mme Pires	Grand Cognac	Région	180 000 €	2017-2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Economie	Création ZAE à Mercillac (Les Egauds)	Mme Pires	Grand Cognac	Région	95 000 €	2017-2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Economie	Création ZAE à Mérignac	Mme Pires	Grand Cognac	Région	80 000€	2017-2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Economie	Création ZAE à St-Laurent-de-Cognac (autour de Revico)	Mme Pires	Grand Cognac	Région	100 000 €	2017-2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	économie	Extension ZAE Pont Neuf (Salles d'Angles)	Mme Pires	Grand Cognac	Région	260 000€	2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	économie	Extension ZAE Souillac (Jarnac)	Mme Pires	Grand Cognac	Région	500 000 €	2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	économie	Extension ZA la Maynarderie (Châteauneuf)	Mme Pires	Grand Cognac	Région		2019
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Aménagement de la Base de loisirs du Bain des Dames	M Lafaye	Commune de Châteauneuf	TDIL Dpt LEADER	202 101 €	2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Moulin de Vibrac	Mme Quantin	Grand Cognac	Europe		2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Aménagement du camping communautaire de Jarnac	Mme Quantin	Grand Cognac	Région LEADER		2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme - économie	Rénovation de l'ancienne minoterie	M Sourisseau	Commune de Bourg-Charente	Dpt Région	60 000 €	2018-2019

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Attractivité économique	Mise en place d'un incubateur pour "entreprendre en milieu rural"	M. Segalen - DS	Grand Cognac	Europe Région		2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Economie / Formation	Mise en sécurité du pôle des métiers du cognac et du verre	Mme Soeiro	Grand Cognac	Région	25 000 €	2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Attractivité économique - Formation	Pôle des métiers du Cognac et du verre - tranche 2	Mme. Saffar	Grand Cognac	Europe Région	3 000 000 €	2018-2019
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme	Base de loisirs d'Angeac-Champagne	Mme Soeiro	Grand Cognac	DETR Dpt Région Europe	450 000 €	2018
3 - Attractivité du territoire	Investissement	Tourisme / économie	Rénovation de la ferme des Bouchauds : aménagement d'une salle multifonction et d'une salle de vente/conserverie	Mme Moreau	Cdc du Rouillacais	TDIL Dpt Région Europe	681 407 €	2017-2018
4 - Mobilités	Investissement	Réduction CO2 / transport	Installation de bornes de rechargement de véhicules électriques	M Marceau	Commune de St Meme-les-Carrières ou SDEG	Dpt Région Europe	20 000 €	2018
4 - Mobilités	Investissement	Mobilités douces / Tourisme	Travaux V92 en aval de Cognac (secteur 4 - écluse)	M. Erard	Grand Cognac	Dpt Région Europe	101 215,31 €	2017-2018
4 - Mobilités	Investissement	Mobilités douces / Tourisme	Acquisition de parcelles et travaux pour la V92 en amont de St Brice	M. Erard	Grand Cognac	Dpt Région Europe		2018-2020
4 - Mobilités	Investissement	Mobilités douces / Tourisme	Travaux V92 en aval de Cognac (secteur 4 - écluse)	M. Erard	Grand Cognac	Dpt TEPCV Europe	300 000 €	2017-2018
4 - Mobilités	Investissement	Mobilités douces	Création de pistes cyclables	M Gourinchas	Ville de Cognac	TEPCV FEDER	69 177 €	2018
4 - Mobilités	Investissement	Réduction CO2 / transport	Achat de 2 véhicules électriques	M. Segalen - DS	Grand Cognac	Dpt Région Europe	45 000 €	2018

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires présents	Budget prévisionnel HT	Calendrier
4 - Mobilités	Investissement	Mobilités douces	Création de pistes cyclables	M Briand	Commune de Châteaubernard	TEPCV Région Europe	167 000 €	2018
4 - Mobilités	Investissement	Mobilités douces / transport	Création d'un pôle d'échange multimodal/place de la gare de Châteauneuf	M Simon	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	Dpt Région Europe	112 390 €	2017-2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Education à l'environnement / Cadre de vie	Maison de la nature	M Souchaud	Commune de Saint-Sulpice-de-Cognac	Région LEADER	237 000 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Education à l'environnement / Cadre de vie	Maison de la nature	M Riffaud	Commune de Cherves-Richemont	Région LEADER	102 000 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Education à l'environnement / Cadre de vie	Mise en valeur des berges de la Charente	M Mauzé	Commune de Gensac-la-Pallue	Région LEADER		2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Circuits courts / environnement	Acquisition foncière pour la création d'espaces tests agricoles exemplaires	M. Segalen - DS	Grand Cognac	Dpt Région	90 000 €	2018 - 2020
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments	Changement des menuiseries de l'hôtel de communauté	M Meslong	Grand Cognac	FEDER CEE	200 000 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments	Réhabilitation de bâtiments communautaires	M. Segalen - DS	Grand Cognac	Région FEDER		2018-2019
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments	Travaux d'isolation des classes de l'école de Julienne	M Lamouche	Grand Cognac	Région FEDER		2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Changer l'échangeur thermique de la piscine de Jarnac	M Cliquet	Grand Cognac	CEE	2 500 €	2018

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Changement des spots électrique de la crèche de Jarnac par des leds	M Garnier	Grand Cognac	CEE	10 000 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Remplacement de la chaudière de la Cantine à l'école Ferdinand Buisson de Jarnac	M Garnier	Grand Cognac	CEE	5 199,02 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Changement de l'éclairage par des leds à la médiathèque de Jarnac	M Garnier	Grand Cognac	CEE	15 000 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Changement des pavés cubes par des pavés leds à l'école de Saint Même les Carrières	M Garnier	Grand Cognac	CEE	15 000 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Changement de l'éclairage par des leds moins puissantes à la crèche de Segonzac	M Garnier	Grand Cognac	CEE	10 000 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments	Réhabilitation énergétique du gymnase Claude Boucher	M. Segalen - DS	Grand Cognac	Région Europe	96 150,76 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Réfection totale de la toiture de la mairie	M Valtaud	Commune de Genté	DETR Dpt	65 934,81 €	2018
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Circuits courts / environnement	Acquisition foncière pour création d'espaces tests agricoles exemplaires	M. Segalen - DS	Grand Cognac		90 000 €	2017-2019
5 - Transition énergétique et écologique	Investissement	Eau / agriculture	Création d'une aire de lavage du matériel agricole et communal avec filière de traitement pour les	M Amiaud	Commune d'Ars	Agence de l'eau LEADER	89 500 €	2017-2018

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
			effluents phytosanitaires					
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Extension des ateliers communaux et création de salle de convivialité	M Mesnard	Commune de Mons	TDIL DETR Région Dpt	96 446 €	2017-2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Agrandissement de la salle des fêtes	M Dupont	Commune de Nercillac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie associative	Extension salle associative	M Dupont	Commune de Nercillac	DETR Dpt	77 720 €	2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Réhabilitation de la salle des fêtes	Mme Belle	Commune de Javrezac	Europe DETR Dpt	296 651 €	2017-2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Réhabilitation de la salle des fêtes	M Tessendier	Commune de St Brice			
6 – Cohésion sociale	Investissement	Enfance	Pôle enfance : réhabilitation d'un bâtiment pour en faire un RAM et une crèche	Mme Moreau	Cdc du rouillacais	DETR CAF	1 093 279 €	2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Enfance	Création de MAM	Mme Tournadre	Commune d'ARS			2020
6 – Cohésion sociale	Investissement	Enfance	Construction d'une cantine scolaire communale	M Levesque	Commune de Châteauneuf			2018-2019
6 – Cohésion sociale	Investissement	Enfance	Création d'une crèche dans la Maison Lagardère Châteauneuf	M Lamouche	Grand Cognac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Jeunesse / éducation	Mise en accessibilité handicapé des écoles	M Lamouche	Grand Cognac	DETR	1 600 000 €	2018-2019
6 – Cohésion sociale	Investissement	Sport / jeunesse	Création d'un parc d'accrobranche à St-Même-les-Carrières	M Lamouche	Grand Cognac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Sport / jeunesse	Construction d'un stade d'eaux vives	M Lamouche	Grand Cognac			2019
6 – Cohésion sociale	Investissement	Sport / jeunesse	Plaine des sports	M Lamouche	Grand Cognac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Musée Gabarier à St Simon	Mme Ordonnaud	Grand Cognac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Construction d'une médiathèque à Cognac	Mme Ordonnaud	Grand Cognac			2020

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Agrandissement de la médiathèque	Mme Moreau	Cdc du Rouillacais		600 000 €	2018-2019
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Construction d'une maison de la musique à Cognac	Mme Ordonnaud	Grand Cognac			2019
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Valorisation patrimoniale par le numérique	Mme Ordonnaud	Grand Cognac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Travaux de rapprochement Musée du Cognac/espace découverte	Mme Ordonnaud	Grand Cognac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Achat d'instruments de musique pour orchestres à l'école	Mme Ordonnaud	Grand Cognac			2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Culture	Réhabilitation du musée d'art et d'histoire	M Gourinchas	Commune de Cognac			2018-2019
6 – Cohésion sociale	Fonctionnement	Culture	Médiation culturelle	M Daudin	Commune de Bellevigne	Région	168 000 €	2018-2020
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Extension des ateliers communaux et création de salle de convivialité	M Mesnard	Commune de Mons	TDIL DETR Région Dpt	96 446 €	2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Réhabilitation des bâtiments communaux : création d'une salle socio-culturelle et vestiaires pour les services techniques	Mme Dumont	Commune de Gondeville	FEDER TDIL DETR Région Dpt	549 675,28 €	2017-2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Travaux de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente	Mme Tournadre	Commune d'Ars	DETR Dpt	21 249 €	2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Construction d'un espace communal	M Dewevre	Commune de Mosnac	TDIL DETR Dpt	353 100 €	2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes	Mme Roy	Commune de Bassac	DETR Dpt	11 862,94 €	2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale /	Travaux de mise aux normes de la	M Graveraud	Commune	TDIL	102 259 €	2017-2018

Thématique	Nature	Enjeu	Action	Correspondant	Maitre d'ouvrage	Partenaires pressentis	Budget prévisionnel HT	Calendrier
		associative	salle des fêtes		d'Ambleville	FSIL DETR		
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Réhabilitation de la salle polyvalente socio-culturelle - Tranche 1	M Desafit	Commune de Verrières	Dpt Région DETR TDIL	537 000 €	2017-2019
6 – Cohésion sociale	Investissement	Vie sociale / associative	Réhabilitation de la salle associative et culturelle avec la création d'un parking	M Sourisseau	Commune de Bourg-Charente	DETR Région Dpt	970 000 €	2017-2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Enfance	Création d'une Maison d'Assistances Maternelles	M Sourisseau	Commune de Bourg-Charente	Europe TDIL Région Dpt	140 000 €	2018
6 – Cohésion sociale	Investissement	Enfance	Création d'un centre de loisirs communautaire à Jarnac	Benoît Lamouche	Grand Cognac	Europe DETR Dpt	2 137 359 €	2017-2018

IV. LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT

A. LA GOUVERNANCE

Le contrat de ruralité s'inscrit dans une démarche de développement territorial. Ce contrat sera un nouvel outil au service du territoire au même titre que le programme LEADER, le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD),...

Pour assurer la bonne gouvernance du contrat de ruralité, un comité de pilotage est mis en place. Il assure le pilotage stratégique du contrat de ruralité.

Il est composé de :

- Monsieur le Préfet de Charente ou son représentant ;
- Monsieur le référent ruralité de la Charente ;
- Monsieur le sous-préfet de Cognac ;
- Le président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac ;
- Le président de la communauté de communes du Rouillacais ;
- Les conseillers départementaux du territoire ;
- Les représentants des partenaires du contrat : la présidente de l'office de tourisme de Cognac, la directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Charente, le président de la Chambre d'Agriculture de la Charente, la présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente ;
- Les représentants de la société civile impliquée dans le développement du territoire : un représentant des membres privés du GAL, du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et du Conseil de Développement.

Au travers des conseils communautaires de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes, l'ensemble des élus du territoire sera informé des évolutions du contrat de ruralité. À chaque réunion, une liste descriptive des actions financées sera présentée.

La périodicité prévue pour la tenue des comités de pilotage est fixée à 4 réunions par an, soit une par trimestre. Son rôle est d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et il se réunira sur un rythme à minima trimestriel.

B. L'INGENIERIE MOBILISEE

Grand Cognac agglomération et le PETR Ouest Charente se sont associés pour l'élaboration du contrat de ruralité.

Au 1^{er} janvier 2017 les personnes missionnées au sein du PETR sont :

- *Dominique SEGALEN : Directeur*
- *Josselin PATRON : chargé de mission LEADER/Environnement*

Les personnes missionnées au sein de Grand Cognac sont :

- *Nathalie BAJATA : Directrice des moyens généraux*
- *Amélie SOEIRO : Chargée de mission recherche de financements, contrat de ruralité, politique de la ville*

L'équipe devra élaborer et tenir à jour l'ensemble des outils de suivi nécessaires au comité de pilotage.

Son rôle sera également d'organiser une réunion d'évaluation une fois par an, à l'occasion d'un comité technique, afin de présenter les actions menées. Les comités techniques auront lieu à minima à mi-parcours et en fin de contrat.

Une synthèse du comité technique sera présentée lors du comité de pilotage suivant.

Un comité technique est constitué à l'échelle du PETR pour préparer les réunions du comité de pilotage. Il est composé de :

- l'équipe projet locale missionnée au sein du PETR et de Grand Cognac ;
- l'ingénierie mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi : les services de la Préfecture et de la DDT.

Les autres acteurs mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat pourront être associés en leur qualité d'expert sur les sujets abordés.

C. LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'association des habitants à la dynamique du contrat doit permettre la manifestation d'intérêt de personnes qui sont peu impliquées dans la vie et les débats publics existants. Le conseil de développement doit être le lieu et l'organe d'expression pour des personnes intéressées à la vie de la collectivité.

Le lien créé entre le Conseil de développement et le PETR, puis la Communauté d'agglomération sera renforcé par l'information et la formation de ses membres afin de créer une réelle synergie active entre les deux entités et d'inscrire leurs échanges dans la durée.

Lors de la mise en œuvre du contrat de ruralité, l'équipe projet intercommunale aura pour priorité l'information permanente des partenaires locaux à travers divers supports qui seront créés ou complétés.

Sur le site Internet de la Communauté d'agglomération, les comptes rendus des comités de pilotage, l'état de la consommation des crédits, l'évaluation et les résultats seront mis en ligne et leur mise à jour assurée périodiquement.

La presse locale se fera également l'écho de la plus-value du contrat de ruralité pour certains projets.

V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ruralité sont particulièrement importants. Ils doivent en effet permettre d'assurer le pilotage en continu du contrat en repérant les éventuels dysfonctionnements et proposer en conséquence les mesures correctives à apporter.

Le comité de pilotage validera toutes les nouvelles propositions d'action et sera chargé d'évaluer le contrat, ainsi que ses actions. L'approche thématique sera privilégiée afin de mesurer l'apport du contrat de ruralité sur chacune des thématiques validées par la collectivité et ses partenaires.

Pour suivre le plan d'actions, un tableau de bord du plan d'actions sera élaboré par l'équipe projet intercommunal qui devra tenir à jour cet outil.

Ce suivi de la mise en œuvre permettra d'alerter le comité de pilotage sur d'éventuelles difficultés afin qu'il puisse décider d'opérer les modifications nécessaires dans la conduite du plan d'actions, voire dans la répartition de sa maquette financière.

Une fois par an, sera organisée une réunion d'évaluation, en comité technique, afin de présenter l'actualisation du diagnostic de territoire, les actions menées en réponse aux orientations et objectifs de la thématique. Il s'agira également de déterminer pour chaque thématique les points positifs, les points de blocage et les axes d'amélioration.

Toutes les actions du contrat de ruralité ne pourront pas être évaluées, la production d'une analyse qualitative des effets des actions nécessitant un temps long. Il sera donc nécessaire d'opérer des choix et de sélectionner chaque année une dizaine d'actions pour l'ensemble des thématiques du contrat.

Au-delà des actions, l'évaluation du contrat de ruralité peut cibler un niveau plus général au travers d'une approche thématique. Là où l'évaluation des actions permet une focale fine et ponctuelle, l'évaluation au niveau thématique permet un regard plus global sur les apports du contrat de ruralité pour chacune des thématiques, y compris sur l'animation et la gouvernance du contrat.

Ce travail d'évaluation sera synthétisé pour être présenté et débattu en comité de pilotage à minima à mi-parcours et en fin de contrat.

VI. LA DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur le 2017,

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par le porteur et les partenaires du contrat.

VII. LA MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

VIII. LES SIGNATAIRES

Contrat établi le

20 SEP. 2017

à

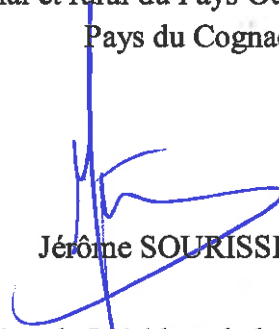
Cognac,

Monsieur le Préfet de la Charente



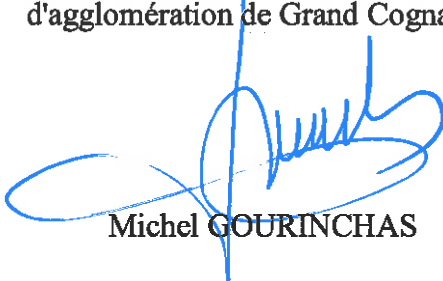
Pierre N'GAHANE

Monsieur le président du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Ouest-Charente - Pays du Cognac



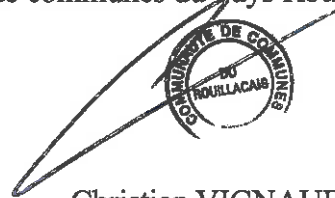
Jérôme SOURISSEAU

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac



Michel GOURINCHAS

Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Rouillacais




Christian VIGNAUD

Madame la Présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente



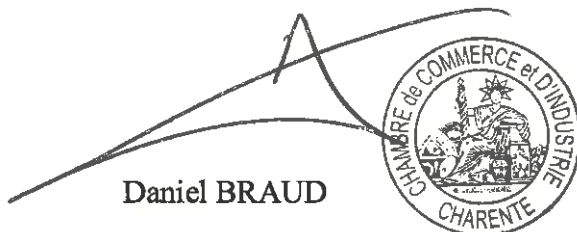
Genevière BRANGÉ

Monsieur le Directeur territorial Charente et Charente-Maritime de la caisse des dépôts et consignations, direction régionale Nouvelle

Aquitaine

Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP
Directeur territorial
Charente et Charente-Maritime

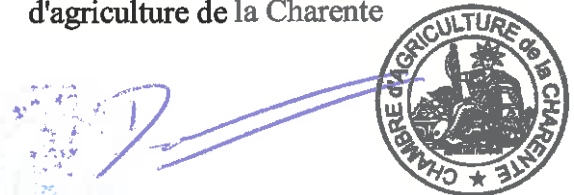
Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP

Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Charente



Daniel BRAUD



Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de la Charente



Xavier DESOUCHE

Et, les maître d'ouvrage, au titre des actions à engager, prévues dans la convention financière 2017,

Monsieur le Maire de la
commune d'Angeac-Champagne



Gérard FAURIE

Madame le Maire de la
commune de Bassac



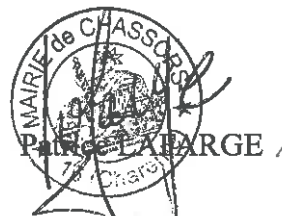
Nicole ROY,

Monsieur le Maire de la
commune de Bellevigne



MARTINOT

Monsieur le Maire de la
commune de Chassors



Patrick CADARGE /

Monsieur le Maire de la
commune de Châteauneuf-sur-Charente

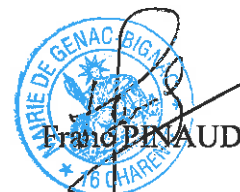
Jean-Louis LEVESQUE

Monsieur le Maire de la
commune de Gensac-la-Pallue



Bernard MAUZÉ

Monsieur le Maire de la
commune de Genac-Bignac



François PNAUD

Monsieur le Maire de la
commune de Graves-Saint-Amant



Christian JOBIT

Monsieur le Maire de la
commune de Hiersac



David CHAGNEAUD

Monsieur le Maire de la
commune de Jarnac



François RABY

Monsieur le Maire de la
commune de Juillac-le-Coq



Jean-Marie NOUVEAU

Monsieur le Maire de la
commune de Saint-Cognac



Jean-Christophe COR

Monsieur le Maire de la
commune de Merpins



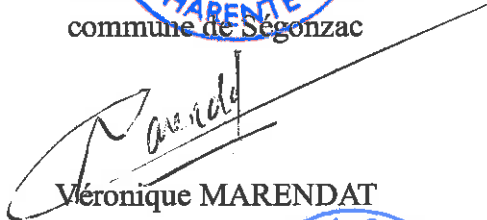
Christian DECOODT

Monsieur le Maire de la
commune de Réparsac



Christian MEUNIER

Madame le Maire de la
commune de Ségonzac



Véronique MARENDAT

Monsieur le Maire de la
commune de Saint-Simeux



Pierre BERTON



Monsieur le Maire de la
commune de Vaux-Rouillac

Jean-Guy CHAUVET

Monsieur le Maire de la
commune des Métairies



Bernard LAURENT

Monsieur le Maire de la
commune de Rouillac



Michel TRAINAUD

Monsieur le Maire de la
commune de Saint-Fort-sur-le-Né

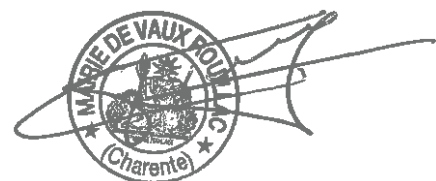


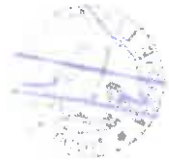
Pascal MARTIN

Monsieur le Maire de la
commune de Saint-Sulpice-de-Cognac



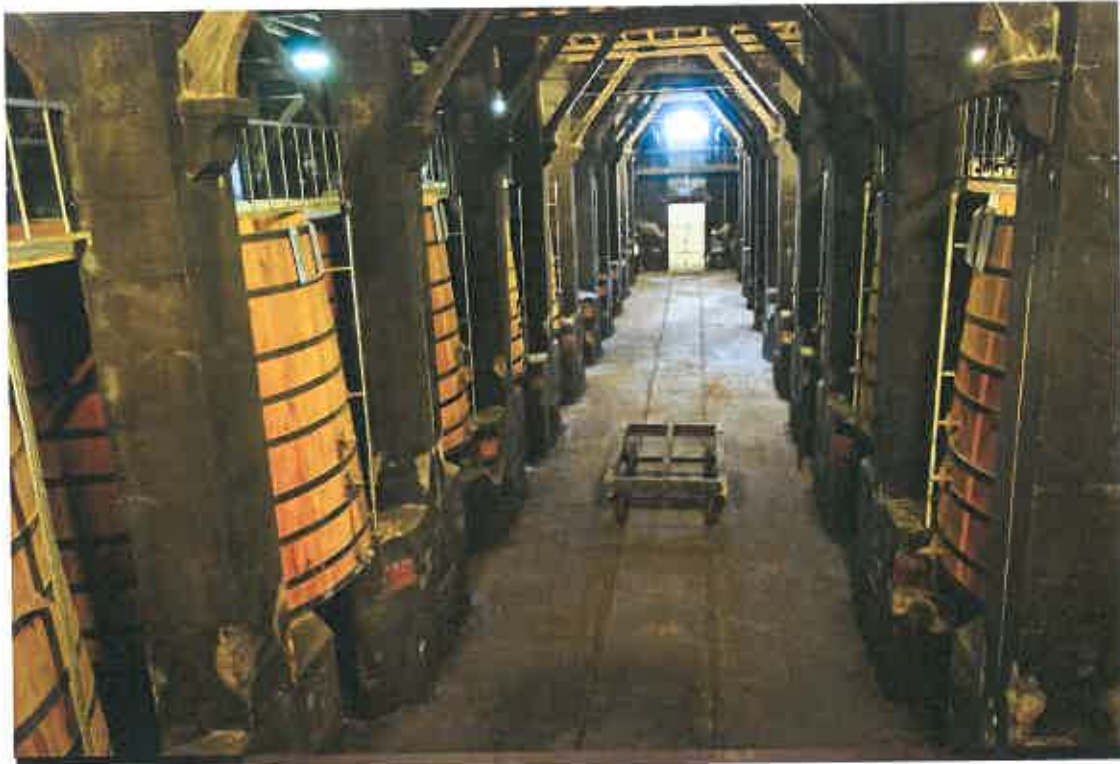
Dominique SOUCHAUD





ANNEXES

SOMMAIRE



ANNEXE 1 – Le diagnostic du territoire	p. 79
ANNEXE 2 – Les fiches-action de la convention annuelle 2017	p. 113
ANNEXE 3 – Présentation de la Chambre d'Agriculture de la Charente	p.137
ANNEXE 4 – L'organisation et les axes de projet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente	p.141
ANNEXE 5 – Mobilisation des dispositifs de la Caisse des Dépôts et Consignation (CdC) dans le cadre des contrats de ruralité	p.143
ANNEXE 6 – Les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne aux collectivités rurales	p.145

Annexe 1

Contrat de ruralité Diagnostic du territoire

- **L'accès aux services publics et aux soins**

➤ **Les services publics et marchands**

L'économie locale est marquée par la présence de grands équipements publics de santé et de défense (hôpitaux, base aérienne 709), ainsi que d'enseignement (Centre de formation des apprentis, maisons familiales rurales, lycées professionnels, université du Cognac).

Un tiers des équipements et services administratifs de la Région de Cognac sont concentrés dans la ville de Cognac, en lien avec son statut de sous-préfecture : ceux des gammes supérieures et intermédiaires (police, tribunal d'instance, direction générale des impôts et de la comptabilité publique...),

Avec la ville de Cognac, trois autres pôles bénéficient d'une gamme complète de services administratifs sur les champs de la sécurité, de la banque-assurance, de l'administration et des services postaux : Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Rouillac

La moitié des communes du territoire est dotée de la présence d'un service postal, configuré de différentes manières selon le contexte local (bureau de poste, relais poste chez un commerçant, agence postale communale...).

➤ **L'accès aux soins**

Selon les fichiers de l'Assurance Maladie, le territoire Ouest Charente compte 79 médecins généralistes libéraux, soit une densité moyenne pour 101 pour 100 000 habitants, contre 131 pour 100 000 au niveau national.

L'offre globale en médecin généraliste est relativement basse par rapport à la moyenne nationale et les professionnels sont vieillissants. **L'accès aux services de base, comme la santé, semble donc plus problématique.**

OFFRE ET RECOURS AUX SOINS

➤ Plus d'un médecin généraliste libéral sur 2 a plus de 55 ans

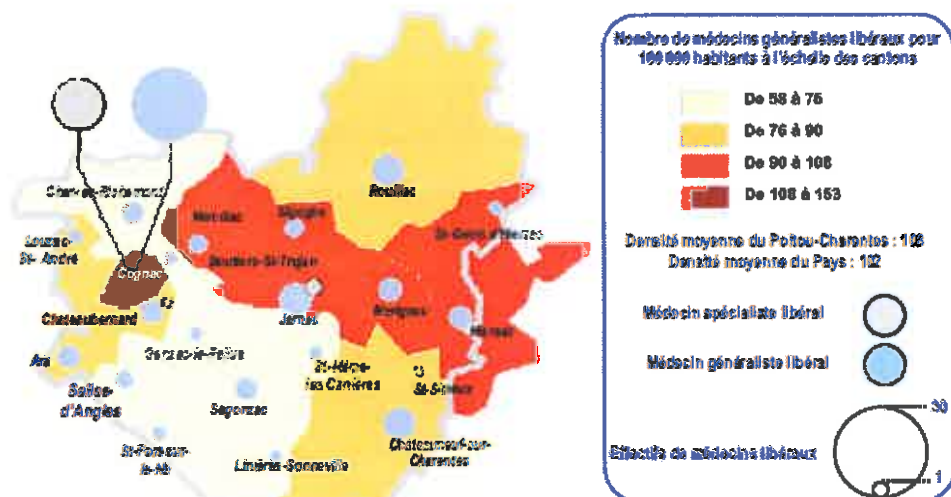
Au 31/12/2007, dans le Pays Ouest-Charente, plus de 66 % des omnipraticiens libéraux ont plus de 50 ans contre 62 % en Poitou-Charentes. Les plus de 55 ans représentent près de 53 % de l'ensemble, contre 41 % dans la région. En 2004, dans le Pays, cette proportion de plus de 55 ans était de 28 % et en 2006 de 43 %.

Au 31/12/2007	Effectif médecins généralistes libéraux	Dont + de 50 ans	Dont + de 55 ans
Châteauneuf-sur-Charente	0	0	0
Cognac	30	21	19
Cognac Nord	4	2	2
Cognac Sud	7	4	3
Hiersac	4	3	3
Jarnac	13	10	8
Rouillac	6	4	2
Segonzac	9	5	5
TOTAL	79	52	42

Sources : URCA (ERASME 2007) Réalisation : ORSPEC

De la même manière, le nombre d'infirmiers sur le territoire est faible avec 85 pour 100 000 habitants contre 152 pour 100 000 habitants en Nouvelle Aquitaine. Le Pôle territorial manque également de médecins spécialistes (40 en 2014) à l'exception des chirurgiens-dentistes.

Densités et effectifs de médecins généralistes et spécialistes libéraux dans le Pays Ouest-Charente au 31/12/2007

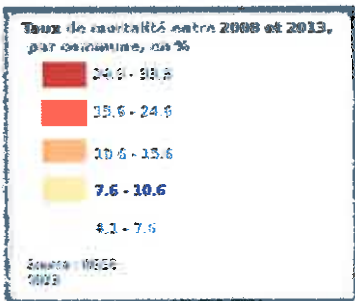


Source : URCA (ERASME 2007)

Réalisation : ORSPEC

➤ La mortalité

Les communes au nord du territoire sont des communes à population vieillissante ce qui explique le taux de mortalité élevé.



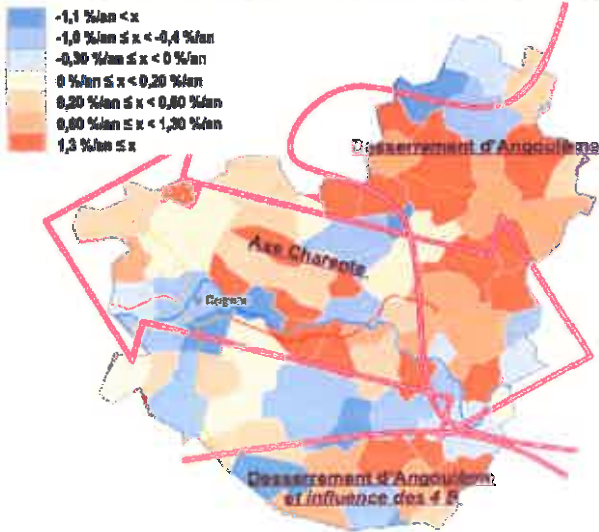
30 Janvier 2015
© Grand Ouest Communauté d'agglomération

➤ Le vieillissement

Entre 2007 et 2012, l'Ouest Charente subit un double mouvement : diminution des classes d'âge de moins de 55 ans et accroissement des plus âgées (55 ans et plus). Ce vieillissement rapide de la population a pour effet de renverser la nature du développement démographique du PETR: le solde naturel portait la croissance jusqu'à la fin des années 1990, remplacé depuis par le solde migratoire.

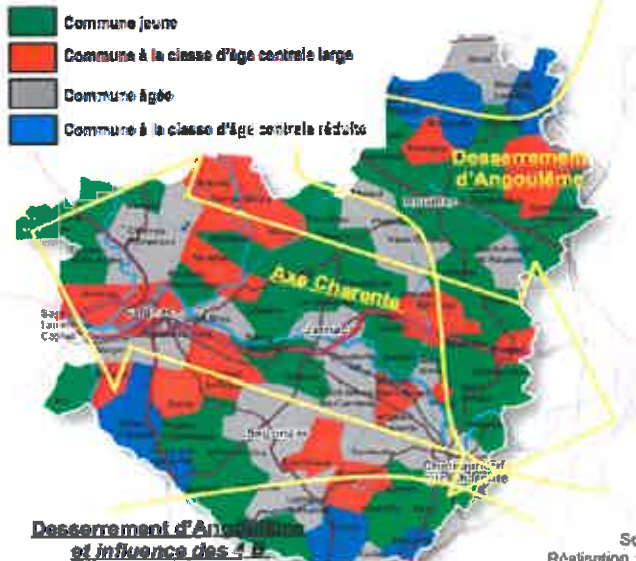
Évolution de la population en taux de croissance annuel moyen (TCAM) entre 2007 et 2012

Source : INSEE, recensements de la population 2015

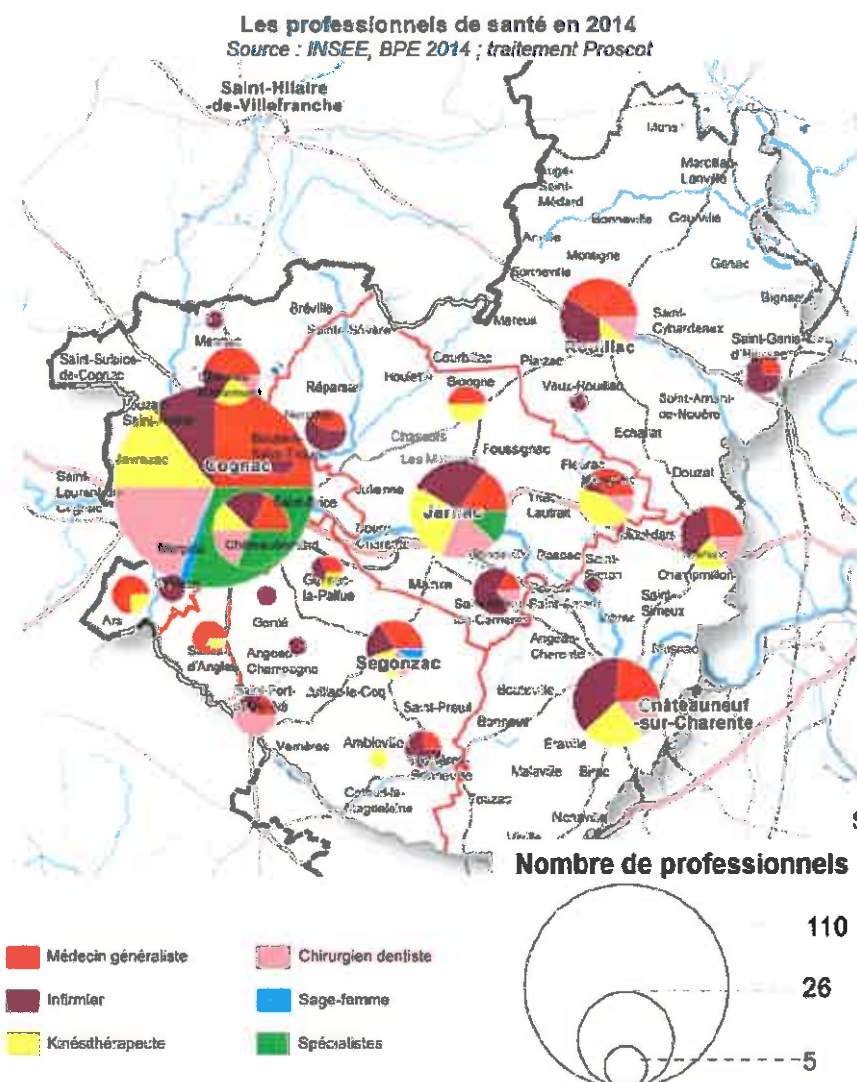


Cycle de vieillissement en Région de Cognac

Source : INSEE, recensement de la population, EAU-Proscot



En outre, la répartition des professions libérales de la santé est inégale sur le territoire. La carte ci-dessous représente la situation en 2014. On observe, en général, que la ville de Cognac concentre un certain nombre de ces services alors que le Nord du territoire est souvent moins pourvu, probablement en raison de la faible densité de population de ces espaces.



La géographie médicale de l'Ouest Charente s'organise :

- autour des principaux pôles (Cognac, Rouillac, Châteauneuf, Jarnac, Segonzac),
- complétée d'une offre de proximité principalement dans l'axe de la Charente.

Néanmoins, il apparaît que certains secteurs sont dépourvus de services de santé comme le nord du secteur du Rouillacais et le sud du territoire.

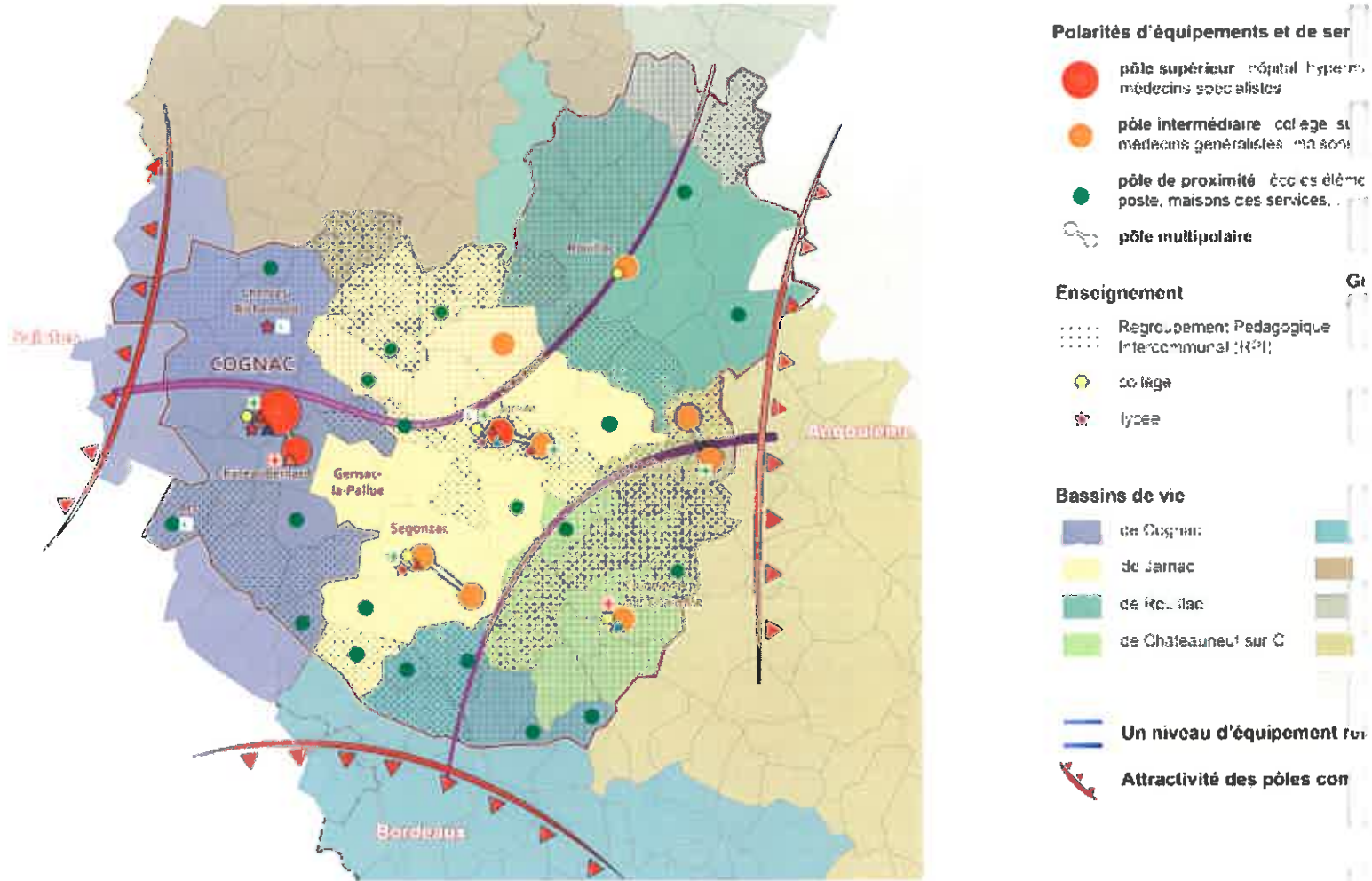
A cette approche géographique, un facteur déterminant sur l'évolution de l'offre de santé s'ajoute. En effet, il s'avère qu'à l'échelle du Pôle Ouest Charente, la part des généralistes libéraux âgés de 55 ans et plus est élevée (62% en 2012 selon l'ORS). **Cet indice constitue une alerte à court – moyen terme en matière d'organisation territoriale de l'offre de santé du Pôle territorial Ouest Charente - Pays du Cognac.**

En résumé, la répartition des équipements et des services sur le territoire du Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac révèle une certaine polarisation autour de Cognac et la vallée de la Charente au détriment des bassins de vie plus périphériques. La carte de la page précédente illustre très bien cette réalité.

L'accès à ces services est cependant un enjeu essentiel pour assurer la qualité du cadre de vie et le sera d'autant plus avec le vieillissement de la population et la réduction de sa mobilité.

thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Les services publics et marchands	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gamme complète de services administratifs dans les villes principales du territoire ○ 2 MSAP (Segonzac, Rouillac) ○ Les services de proximités se maintiennent dans la moitié des communes du PETR 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Encore des zones où il y a un déficit de services ○ Problème d'accessibilité aux services ○ 1/3 des équipements et services administratifs sont concentrés à Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prise de conscience intercommunale avec le soutien du Pôle ○ Réduire les déplacements pour accéder à ces services ○ Accès aux services à distance (e-administration) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Désertification rurale et des centre-bourg ○ Disparition de services de base ○ Accroissement des besoins (personnes peu mobiles) ○ Risque de disparition du CFA et du FJT
L'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réseau de santé : EHPAD, maison de santé, hôpital de Cognac,... ○ services de santé en nombre suffisant le long de l'axe Charente ○ l'axe Angoulême Cognac attire les publics jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manque de médecins généralistes et spécialistes et paramédical ○ Le nord du territoire est moins bien doté ○ Moyenne d'âge des médecins généralistes élevée ○ Une population vieillissante au nord et sud ○ Forte mortalité dans le nord 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer l'offre libérale et hospitalière ○ Réflexion sur l'attractivité du territoire pour les praticiens ○ Mutualisation des services de santé : maisons de santé,... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture d'unités hospitalières ○ Non renouvellement des médecins

Synthèse des équipements et services présents sur le territoire.



3. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

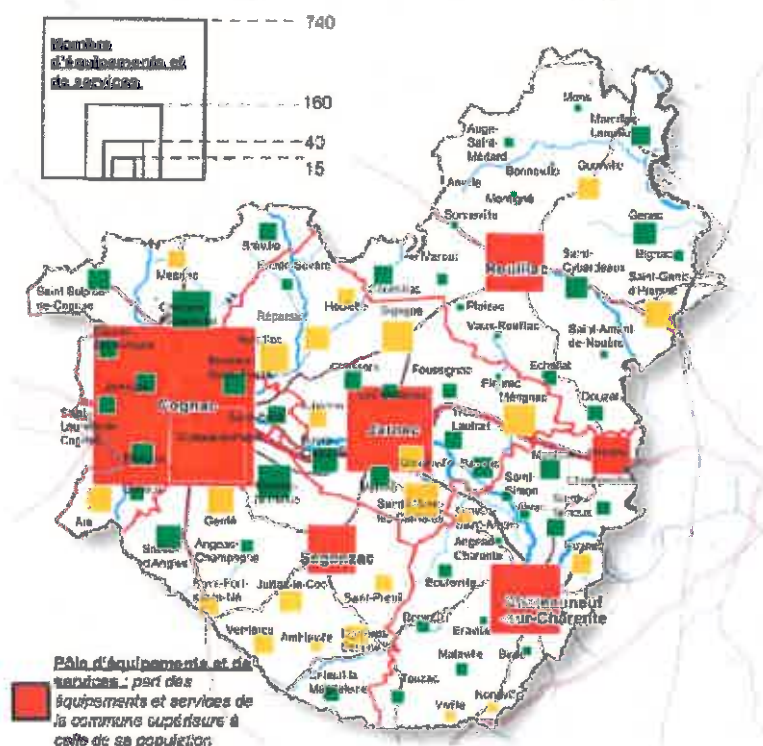
➤ Le commerce de proximité

Conscientes de l'impact de leur niveau d'équipement sur leur capacité à attirer de nouveaux habitants, les collectivités locales s'organisent pour maintenir les services en milieu rural et favoriser la ruralité active, avec des initiatives telles que les Multiples Ruraux dans le Rouillacais, les Maisons de santé à Segonzac et à Jarnac, les relais d'assistantes maternelles à Châteauneuf-sur-C., à Jarnac, à Rouillac et à Segonzac, ... L'accès facilité aux équipements et services de santé revêt une importance d'autant plus majeure que la tendance au vieillissement de la population s'accélère et que 62% des médecins généralistes sont âgés de 55 ans et plus.

Enfin, dans un contexte de sous-représentation des services marchands, dont les principaux usagers sont la population résidente et les salariés des entreprises du territoire, leur développement constitue un levier important de création d'emplois et de valeur ajoutée. Peu délocalisables car liées à une consommation locale, ces activités dépendent du niveau de revenu des populations, de leur âge, ... La tendance au vieillissement de la partie ouest du territoire et celle de rajeunissement de la partie soumise à la périurbanisation d'Angoulême sont des opportunités de développement des services à la personne (maintien à domicile, services de portage de repas, ...) et des commerces de proximité dans les centres bourgs (proximité des équipements du quotidien recherchée par les personnes âgées), ainsi que de l'offre de services à la petite enfance.

Les polarités d'équipements en 2014

Source : INSEE, Base permanente des équipements

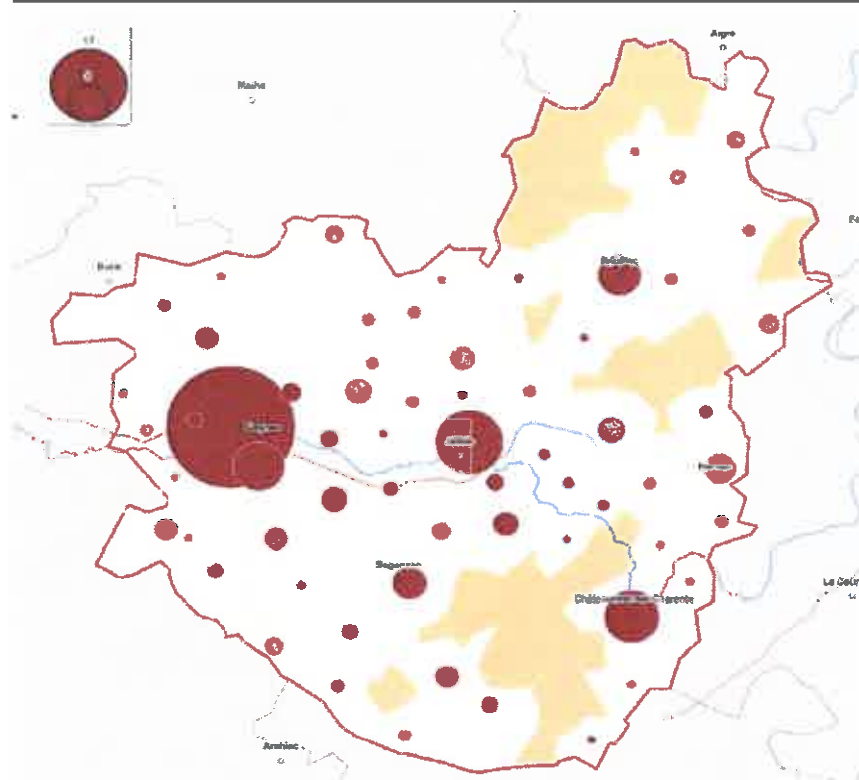


source Bureau d'études E.A.U-Proscot

En 2014, la problématique du dernier commerce de proximité concerne 16 communes (19 n'en comprenant aucun) sur les 75 communes que compte le territoire.

L'agglomération de Cognac ainsi que Jarnac, Rouillac, Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente et Hiersac pourvoient en commerces et services de proximité les bassins de vie respectifs qui les entourent. Le remplacement des commerces par de nombreux services marchands (banques, salons de coiffures, pharmacies, ...) dans certains bourgs pose la question du maintien de leur vitalité, les commerces étant plus propices à la rencontre des gens (lien social). Par exemple, Segonzac ne comprend que deux boulangeries, le reste de son appareil commercial étant constitué de services.

Commerce de proximité du Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac.



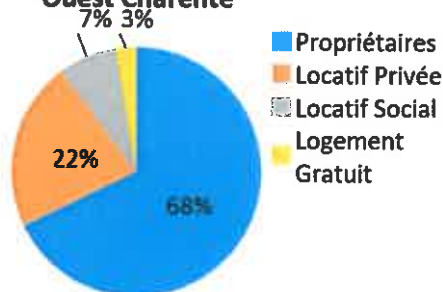
➤ Le parc de logement

Le parc de logement du Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac comptait 41 515 logements en 2012 dont 87% de résidences principales et 4% de résidences secondaires. La part de ces dernières est inférieure à la moyenne Charentaise (6% de résidences secondaires) et à l'échelle de l'ex-région Poitou-Charentes (12%).

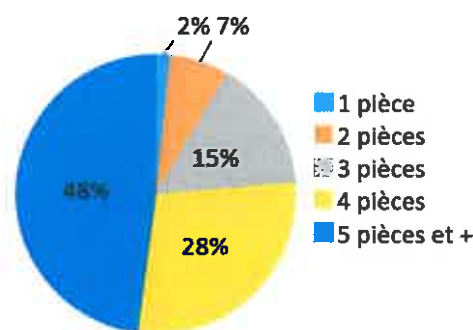
Les statistiques du Pôle et du Département se rejoignent cependant concernant l'importance des **logements vacants** avec des taux proches de 10% du parc de logement. Le Pôle compte ainsi 9,5% de logements vides, affectant principalement les centres-bourgs.

Entre 1999 et 2011, l'ensemble du parc du Pôle a augmenté de 14% avec une croissance similaire pour les résidences principales comme pour les résidences secondaires. Cependant, les logements vacants ont également connu une hausse importante (+31,7%), en raison de la désertification de certains villages et petites villes.

Occupation des résidences principales du Pôle Territorial Ouest Charente



Taille des résidences principales du Pôle Ouest-Charente



Traitement de données INSEE 2011

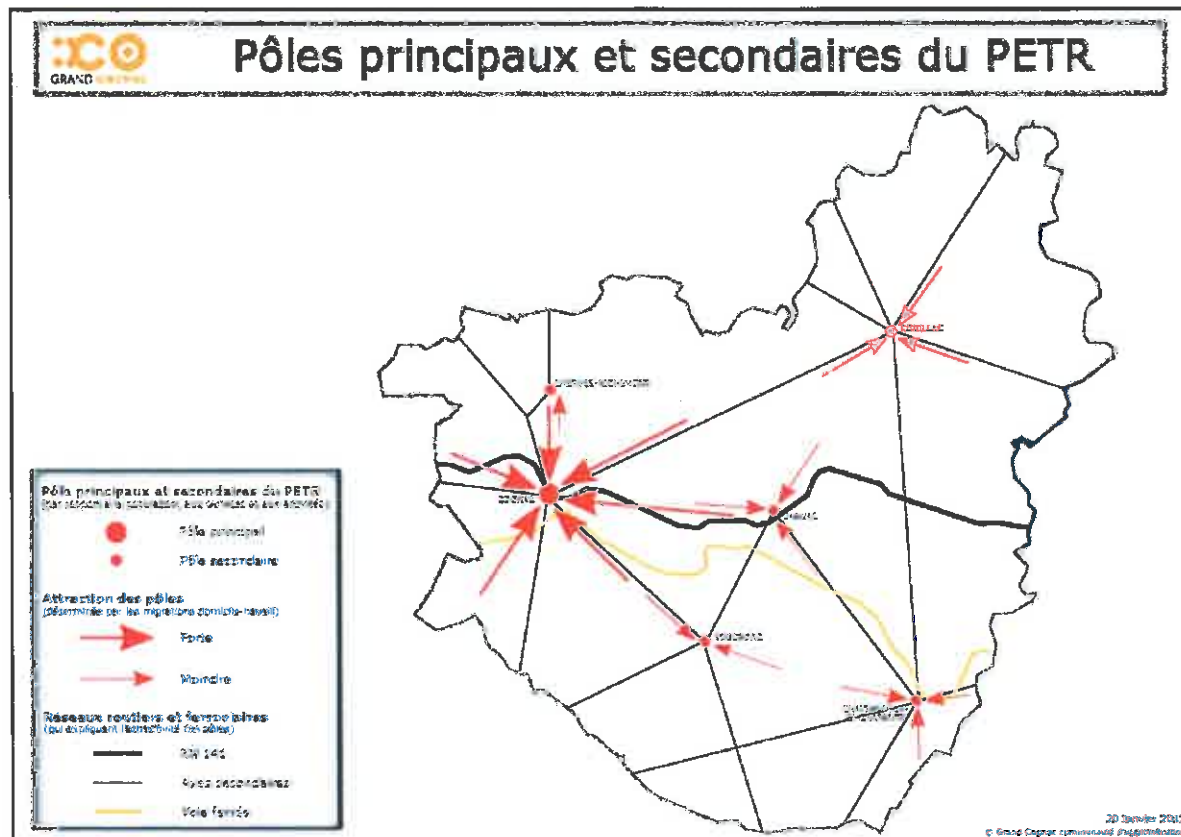
L'offre immobilière du Pôle Territorial Ouest Charente manque relativement de diversité. Elle se caractérise essentiellement par des maisons individuelles (85,1% du parc en 2011) et de grandes surfaces (les logements de 4 pièces et plus représentent 76,4% du parc). En outre, le logement locatif privé ne compte que pour 22% de l'ensemble. Seule la communauté de communes du Grand Cognac présente une prédominance moins marquée de ce type de logement (grandes maisons occupées par le propriétaire). De fait, l'offre de logements locatifs et d'appartements de taille variée est un peu plus importante comparativement au reste du territoire. Par ailleurs, le Grand Cognac concentre également 81,8% des logements locatifs sociaux du Pôle.

Enfin, le parc du Pôle se caractérise aussi par **des maisons plutôt anciennes** puisqu'un peu plus de la moitié des logements ont été achevés avant 1949 et presque 20% entre 1949 et 1974. Un tel profil implique parfois des logements en mauvais état mais aussi une plus grande exposition à la **précarité énergétique**. À l'échelle du Département, on estime que 15% des ménages sont exposés à ce risque. Dans certaines zones, au nord et au sud du territoire Ouest Charente – Pays du Cognac, ces proportions dépassent la moyenne départementale (*Insee Poitou-Charentes décimal n° 321 - 2012*).

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Habitat, Logement	<ul style="list-style-type: none"> Un parc de logement représentant les différentes typologies (privé et individuel, locatif et collectif) Programme d'intérêt Général (porté par les 5 EPCI) 	<ul style="list-style-type: none"> Inadaptation du parc de logement Mauvais état du bâti et taux de vacance important dans les centres-bourgs Concentration des logements sociaux à Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les projets de réhabilitation pour répondre aux besoins en logement Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments Le SCOT devrait permettre de limiter les dents creuses Faciliter l'installation de nouveaux habitants dans les bourgs centres 	<ul style="list-style-type: none"> Dépeuplement des centres-bourgs et centres villes Dégradation du patrimoine des centres-bourg et centres-villes Etalement urbain, uniformisation du bâti
Le commerce de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Clientèle âgée, peu mobile Stabilisation du nombre d'emplois salariés Aides au recrutement, développement de TPE Dynamique économique globale 	<ul style="list-style-type: none"> Évasion de la clientèle qui effectue des trajets domicile-travail à l'extérieur du territoire Manque de point de distribution des produits locaux/du terroir Attractivité différente entre les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation et promotion des foires et marchés Développer l'économie présente : accompagnement et communication en faveur du commerce de proximité Communiquer sur les produits locaux Coût du foncier moins cher/fiscalité avantageuse: attirer des entreprises en centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des prix trop élevés des fonds de commerce en centre-bourg Locaux vacants et vitrine vides qui continuent de donner une image négative des centres-bourg

4. L'attractivité du territoire

➤ Les différents pôles d'attractivité

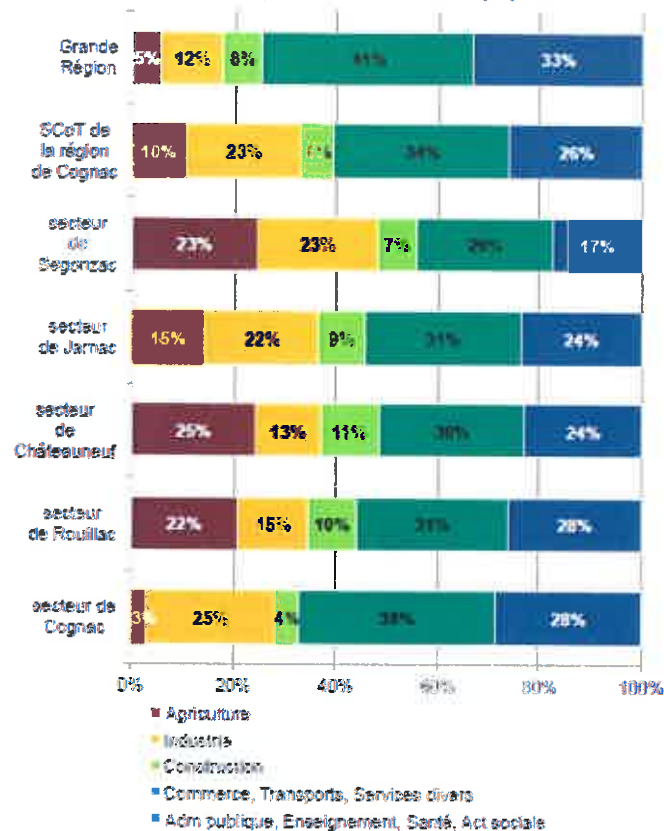


➤ Une activité économique marquée par le cognac

La prééminence du monde viticole impacte fortement le tissu économique local. L'emploi agricole est en effet encore très présent et distingue en cela la Région de Cognac au sein de la première région agricole d'Europe.

Les emplois dans les 5 domaines d'activités en 2012

Source : INSEE, recensement de la population



source Bureau d'études E.A.U-Proscot

Le Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac est marqué par une **présence encore forte des activités industrielles et agricoles**. L'industrie emploie près d'un tiers des travailleurs (29,1%) et les secondes représentent 10,5% des emplois, ce qui est largement supérieur aux moyennes départementale, régionale et française. Dans certaines Communautés de communes telles que la Grande Champagne, Châteauneuf ou le Rouillacais, l'agriculture représente entre 1/5 et 1/4 des emplois. Les ouvriers constituent un 1/3 de la population active sur l'ensemble du Pôle.

D'après les données INSEE de 2012, le **taux de chômage** du Pôle est de 11,5%, ce qui est légèrement inférieur aux chiffres de la Charente (12%) et de la région Nouvelle-Aquitaine (12,2%). Les Communautés de communes connaissent des situations légèrement différentes : celles de la Grande Champagne et de Châteauneuf présentent des taux plus bas (8,9%) tandis que le taux du Grand Cognac atteint 13,5%.

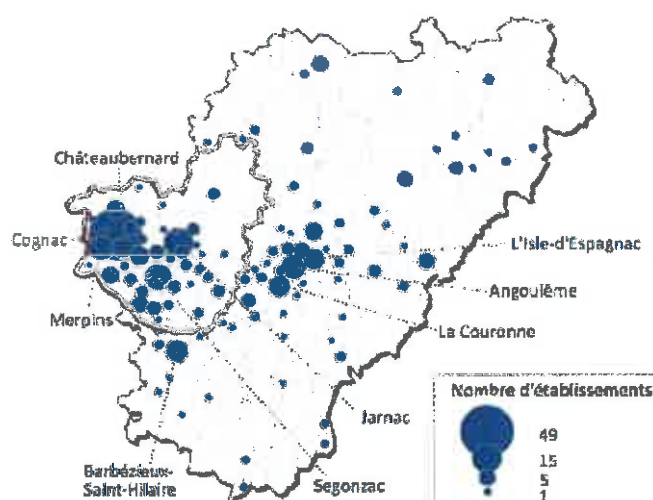
Au-delà de son poids dans l'agriculture, la production du produit cognac et de ses dérivés influence fortement l'économie du Pôle Ouest Charente à travers le **négoce, l'industrie de l'emballage** (verrerie, emballage, bouchons...), **les services aux entreprises** (sous-traitance, transports...), **le tourisme** (visite des maisons de cognac et divers circuits dans le vignoble...). La filière dans son ensemble génère environ 15 000 emplois directs et induits. Cette activité implique un savoir-faire très spécifique. En effet, par la présence d'un savoir-faire désormais reconnu en matière de spiritueux, la Région de Cognac est **la seule, en France, à concentrer l'ensemble des compétences nécessaires à leur production**. C'est la *Spirit Valley*. Les industriels ne se sont d'ailleurs pas trompés, avec la production de **78 millions de bouteilles en 2014** de liqueurs.

➤ Une économie forte tournée vers l'exportation

La Région de Cognac est aussi l'espace qui concentre le plus d'entreprises exportatrices en Charente, dans un secteur qui s'étend de Cognac à Châteauneuf en passant par la Grande Champagne et Jarnac.

Les entreprises exportatrices en Charente en 2013

Source : CCI International, Poitou-Charente, 2014



source Bureau d'études E.A.U-Proscot

En plus des commerces et services à la population, cette spécificité explique le nombre important de zones d'activités. Ainsi, le Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac totalise entre 450 et 500 hectares d'espaces d'activités, à destination d'abord industrielle et artisanale (voir carte zones d'activités).

Malgré la présence de nombreuses zones d'activité sur le territoire, une part importante des établissements de la filière Cognac se situe en dehors de ces espaces spécifiques. Les maisons du Cognac développent une stratégie foncière en dehors des enveloppes urbaines afin de disposer des emprises nécessaires à la pérennisation de leur activité à long terme (réserves foncières pour extensions futures des chais notamment).



- zones d'activités**
- Artisanale
 - Commerciale
 - Industrielle
 - Industrielle - Artisanale
 - Mixte
 - Hôtels d'entreprises
 - Multiples ruraux

Une telle influence du Cognac dans l'économie du Pôle constitue également une faiblesse : la quasi mono-activité du territoire entraîne une dépendance très forte de l'économie locale au marché du cognac. Or, les centres décisionnels des principales entreprises ne sont plus sur le territoire et il n'y a pas de régulation et d'effet « tampon » pour modérer les effets d'un marché largement dépendant de la demande des pays étrangers.

Cela se traduit également sur le paysage puisque la vigne occupe 74 900 ha de l'espace du territoire, soit 72 % de sa surface (contre 60 % pour l'ensemble du département et 66 % pour l'ex région Poitou-Charentes).

Cet atout économique n'est pas sans inconvénient puisque la concentration des vignes implique un usage intensif de pesticides et contribue entre autre à la pollution des eaux du territoire.

➤ L'offre de formation et les besoins du tissu économique local

L'offre de formation initiale est très diversifiée, en lien avec le grand nombre d'activités constituant la filière cognac.

Pour fonctionner, les entreprises mobilisent des compétences correspondant à différents niveaux de qualification. Une main d'œuvre qualifiée et proche des unités de production est donc un élément important pour leur bon fonctionnement.

En termes d'attractivité et de vitalité de la vie économique locale, il convient donc de prendre en compte la capacité du territoire à accueillir des populations aux niveaux de qualification et de

compétences diverses correspondant aux besoins des entreprises et donc à se doter d'équipements structurants, d'une vie culturelle riche, d'un parc de logements diversifiés, ...

Les besoins des entreprises du territoire sont spécifiques aux activités liées à la viti-viniculture (chaudronnerie, tonnellerie, marketing, langues étrangères, ...). Elles nécessitent de pouvoir former initialement et tout au long de la vie des personnes aux métiers de ce secteur afin de maintenir ces savoir-faire sur le territoire nécessaires au bon fonctionnement de la filière économique phare.

Des complémentarités entre les différents centres de formation (CFA, Université de Poitiers, Maisons rurales, ...) peuvent être envisagées.

➤ **Un potentiel touristique important**

Le tourisme du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac se caractérise par :

- une clientèle majoritairement de proximité (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et d'excursion, c'est-à-dire en provenance des grandes destinations touristiques voisines (Saintes, Angoulême, façade littorale) pour une journée, sans logement sur place ; la durée moyenne d'un séjour est de 2 jours ;
- principalement des couples sans enfant CSP+, à la recherche de formules « clé-en-main » liées à l'œnotourisme, les propriétaires de résidences secondaires consommant peu sur le territoire ;
- lorsqu'elle est étrangère, la demande se concentre sur le produit cognac, et est originaire d'Europe (Belgique, RU, Pays-Bas).

L'offre touristique est diversifiée et organisée autour de deux axes (le cognac et la Charente), permettant d'accueillir un large public :

- des maisons de négoce de cognac et domaines d'exploitation, que l'on peut suivre grâce à la signalisation routière particulière "Les étapes du Cognac" ;
- d'autres productions gastronomiques emblématiques ou, au contraire, insolites qui restent dans l'ombre du cognac ;
- des manifestations culturelles de rayonnement local à national ;
- des sites permettant la découverte du patrimoine archéologique ou architectural remarquable et religieux ;
- la découverte des villes et plus largement du territoire à vélo ;
- l'artisanat d'art, favorisé notamment par la présence de résidences d'artistes permanentes
- de nombreux musées et infrastructure de loisirs.

On observe cependant une concentration de l'hébergement marchand dans les communautés de communes du Grand Cognac et de Jarnac, respectivement 39,6% et 26,7% des lits commercialisés du Pôle Ouest Charente. *Sources - DiaThemis – Maître Christian Gosseaume – Septembre 2014 (étude structuration tourisme)*

Ainsi, l'accueil des touristes est un élément essentiel de l'économie du Pôle Ouest Charente – Pays du Cognac. Pour autant, tout le territoire n'en profite pas de manière homogène et certaines zones gagneraient à être davantage valorisées et équipées.

➤ Des paysages ruraux variés et de qualité

Les travaux menés lors de l'élaboration de la charte paysagère et architecturale en 2011 ont permis de définir les entités paysagères suivantes :



- **La vallée de la Charente**

Elle fait le trait d'union entre toutes les entités paysagères du Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac. Dans ses larges vallées, où le fleuve coule dans une plaine alluviale entre deux fronts parfois éloignés, le profil paysager donne à voir des espaces cultivés et habités dès la limite de la zone inondable. Les zones humides forment de vastes surfaces entre les bras naturels et artificiels de la rivière et sont occupées par des peupleraies. La vallée étroite est généralement occupée par des prairies et des moulins, qui sont d'ailleurs les seules constructions.

- **La Champagne charentaise**

La Champagne Charentaise, dominée par un ensemble de collines surplombées par des vignes est un paysage facilement identifiable et de grande qualité.

Il donne à voir une alternance entre vallons viticoles et coteaux calcaires. Les domaines viticoles, ceinturés par des murs de pierre, ponctuent le paysage. Les sommets des collines sont souvent occupés par des forêts résiduelles, parfois de châteaux (comme à Bouteville) dominant le paysage environnant.

- **La dépression de la rive gauche**

La dépression de la Rive Gauche est bordée au nord par la Charente, au sud par un coteau doux et à l'ouest par le Né. Influencée par la proximité urbaine de Cognac, elle présente un paysage fragmenté entre paysage industriel, paysage agricole et paysage de zones humides (le marais de Gansac-la-Pallue occupe 200 ha). La vigne est moins présente. Son relief plat a facilité l'installation de grandes infrastructures : zones industrielles ou des activités nécessitant de l'espace (tonnelleries). L'ensemble du réseau viaire qui alimente la ville de Cognac passe dans la dépression changeant le visage de celle-ci.

- **Le plateau d'Angoumois**

Le plateau d'Angoumois, d'une altitude comprise entre 50 et 185m, offre les points culminants du Pôle et constitue un horizon pour les autres entités paysagères.

La variété du sol (calcaires tendres, beige argilocalcaire et pierreux) est propice à la grande culture (céréales, oléagineux, blé, orge, tournesol,...). Les larges trames parcellaires sont ponctuées d'un réseau de haies et de quelques boisements (ex : Bois des Bouchauds).

- **Le Pays Bas**

Le Pays Bas, plateau rabaissé qui s'incurve entre les hauteurs des borderies et le Plateau d'Angoumois, présente un relief doux et peu perceptible. Les paysages alternent entre cultures ouvertes et champs de vignes. Il est aussi ponctué par des hameaux, des arbres isolés (noyers, chênes, frênes...) et des boisements en timbre-poste.

Le Pays Bas est un plateau rabaissé situé entre le Plateau d'Angoumois à l'est, les reliefs des Borderies à l'ouest et la Charente au sud.

- **Les Borderies**

Dominé par la vigne, le paysage des Borderies est caractérisé par une mosaïque de champs, de vignes et de boisements. Les paysages sont parfois repliés sur l'intimité de ces parcelles cultivées, parfois ouverts en balcon. Le paysage est aussi marqué par la présence de nombreuses courbes (vallons, crêtes...) soulignées par les rangs de vigne.

Le territoire du Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac est riche d'un patrimoine bâti remarquable. L'ensemble du territoire est ponctué de nombreux châteaux, logis, hôtels particuliers, etc. qui participent à la qualité des paysages du territoire. Quelques châteaux, situés sur des sites exceptionnels, en position stratégique, constituent de véritables points d'appel dans le paysage (ex : Bouteville).

Ainsi, le Pôle territorial Ouest Charente - Pays du Cognac intègre différents réseaux en faveur de la valorisation du patrimoine historique, architectural, du cadre de vie et des paysages :

- Cognac est labellisée « Villes d'art et d'histoire ».
- Bourg-Charente fait partie de l'association « Petites Cités de Caractère »
- Le Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac a mis en place le réseau « Les villages de pierres et de vignes »
- Jarnac est labellisée « Station Verte »
- Segonzac fait partie des trois premières communes françaises à intégrer en mars 2012 le réseau Cittàslow

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Economie	<ul style="list-style-type: none"> ○ AOC Cognac ○ Richesse artisanale liée à la filière viticole ○ Le dynamisme de la filière Cognac tire vers le haut des activités économiques connexes : le négoce, l'industrie de l'emballage (tonnellerie, verrerie, emballage, bouchons...), les services aux entreprises (sous-traitance, transports...) et même le tourisme ○ La filière Cognac est moins sensible à la conjoncture économique nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Baisse du nombre d'exploitants et d'exploitations, précarisation et régression de l'emploi agricole ○ Abandon des activités d'élevage ○ Des savoir-faire spécifiques pas assez valorisés localement ○ Peu d'agriculture biologique ○ Trop peu d'entreprises hors filière Cognac (forte 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir les initiatives de diversification agricole et économique ○ Plusieurs filières agricoles se développent localement : trufficulture, luzerne, maraichage,... ○ Développer l'agriculture biologique ○ Faciliter l'installation des jeunes ○ Soutenir les améliorations techniques et les nouveaux procédés pour 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quasi monoactivité entraînant une dépendance trop forte de l'économie locale au marché du cognac (pas de régulation et de « tampon » pour modérer les effets du marché) ○ La transmission d'entreprises et de savoir-faire ne sont pas toujours assurés, principalement dans l'artisanat ○ Dépendance de la filière Cognac au marché

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
	<ul style="list-style-type: none"> qu'internationale o Recherche et développement dynamique (clusters Atlanpack, Spirits Valley) o Les entreprises du packaging sont déjà sensibles aux problématiques environnementales (recyclage, économie d'énergie,...) o Dispositifs d'aides économiques locales : hôtels/pépinières d'entreprises, aides au recrutement, à la création... o Dynamique économique : création de jeunes TPE qui apportent une diversité d'entreprises au territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> dépendance) o Centres décisionnels des entreprises de la filière Cognac hors du territoire o Offre immobilière publique, notamment Z.A.E, peu adaptée aux TPE (petits lots insuffisants) 	<ul style="list-style-type: none"> réduire l'emprunte énergétique des entreprises, la consommation d'eau,... o Améliorer la continuité formation/recherche/développement (cluster) o Développement des services numériques aux entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> international o Des centres décisionnels des principales entreprises de plus en plus éloignés du territoire
Formation	<ul style="list-style-type: none"> o Offre de formation initiale très diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> o Déficit de la formation professionnelle agricole et viticole 	<ul style="list-style-type: none"> o Améliorer l'offre de formation tout au long de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> o Risque de disparition du CFA et du FJT o Baisse de l'attractivité économique du territoire
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> o Tourisme fluvial o Tourisme vitivinicole (les Etapes du Cognac) o Événementiel : Cognac Blues Passions, fêtes du Cognac, les Sarabandes,... o Patrimoine architectural 	<ul style="list-style-type: none"> o Un défaut d'accueil et de lisibilité, notamment en matière d'hébergement touristique o Problème d'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement o Tourisme de passage o Tourisme actuel majoritairement tourné vers le Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> o Diversifier l'offre touristique pour "fixer" les touristes sur le territoire o Coopérer avec les territoires voisins, notamment sur le projet de voie de circulation douce le long de la Charente 	<ul style="list-style-type: none"> o Renforcement du tourisme de passage, faible retombé économique o Abandon d'entretien des berges faute de temps avec densification de la végétation ou à l'inverse, élimination trop sévère de la végétation
Paysages ruraux	<ul style="list-style-type: none"> o Une grande diversité des milieux naturels et des paysages (6 différentes entités paysagères) o Cadre de vie/aménités environnementales o Une omniprésence de l'eau (fleuve Charente et ses affluents, marais, sources...) o Une richesse biologique protégée et inventoriée o Des paysages largement dominés par la viticulture : importance du vignoble et du patrimoine bâti liée à cette activité o Un paysage historique ancien et une diversité des patrimoines o Chemins de randonnées entretenus et aménagés o De nombreuses carrières exploitées ou non 	<ul style="list-style-type: none"> o Le fleuve Charente constitue une barrière géographique entre le Sud et le Nord du territoire o Les abords du fleuve ne sont pas suffisamment mis en valeur o Des espaces naturels peu valorisés sur le plan culturel et touristique (signalétique d'interprétation, brochures, ...) o Le fleuve n'est pas assez vecteur d'identité o Peu de sources d'énergie renouvelable (ex: l'éolien, question qui fait débat) o Le patrimoine de Pays est sous-valorisé o Bâti des centres-bourgs parfois dégradé 	<ul style="list-style-type: none"> o Améliorer les pratiques agricoles pour préserver les paysages et la qualité des milieux naturels o Mieux valoriser et promouvoir les espaces naturels (communication) o Implication des acteurs : contractualisation avec des agriculteurs pour l'entretien d'espaces naturels o Protection du patrimoine bâti, des haies, des arbres remarquables o Accompagner les communes dans la mise en valeur de leur patrimoine bâti (Villages de Pierres et de Vignes) o Démarche Unesco : valorisation des paysages viticoles, patrimoine liés à la production de cognac et au fleuve Charente o Mieux associer 	<ul style="list-style-type: none"> o Dégradation des paysages et de la qualité des milieux o Absence d'assainissement non collectif o Absence de haies et d'arbres qui expose davantage les milieux naturels : risque de transfert de polluant, érosion o Augmentation des phénomènes climatiques extrêmes o Pollution et non-respect de la faune et de la flore o Banalisation et monotonie des paysages (urbanisation non maîtrisée et extension du vignoble) o plantations de peupliers qui opacifient les fonds de vallées o abandon d'entretien des haies, développement de la friche,... o Dégradation du patrimoine (perte du capital

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Paysages ruraux			patrimoine architectural et les paysages à la commercialisation des produits renommés du terroir <ul style="list-style-type: none"> o GEMAPI : prise en compte de l'utilité des zones humides o Un tissu associatif dynamique notamment sur le patrimoine 	historique)

5. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Les flux quotidiens au sein du Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac s'effectuent massivement le long de la vallée de la Charente, entre Cognac et Angoulême. Le fleuve Charente demeure aujourd'hui encore un axe structurant du territoire.

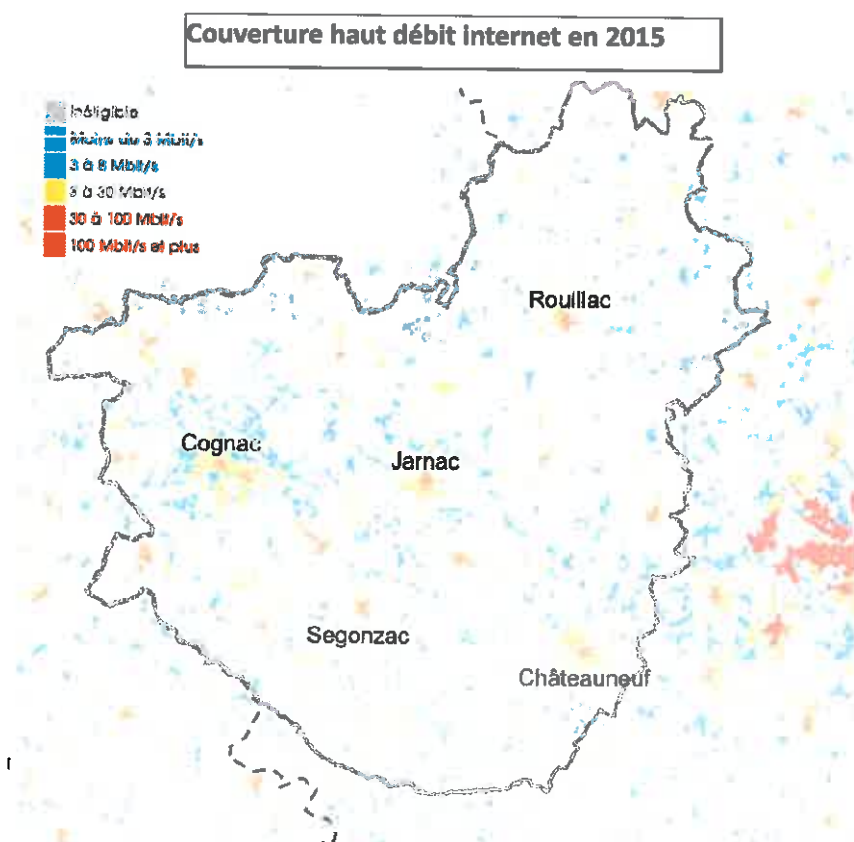
Sur cet axe, la ligne ferroviaire TER suivant le tracé du fleuve d'Angoulême à Saintes, dessert 3 gares sur le territoire du Pôle (Châteauneuf, Jarnac et Cognac). En 2012, elle accueille entre 15 000 et 35 000 voyageurs/km. Elle représente ainsi entre 10 et 15% du trafic annuel de Poitou-Charentes (212 196 voyageurs/km), au même titre que la liaison Angoulême-Poitiers ou Saintes-Niort, tandis que la ligne La Rochelle-Poitiers compte pour plus d'un tiers des passagers régionaux. Néanmoins, considérant que 30 à 46% des charges de fonctionnement est recouvert par les recettes, on peut supposer que la ligne suivant Angoulême-Cognac est relativement rentable et utilisée.

En plus de cette ligne TER, l'axe Charente est également doublé par une ligne de bus départemental. La carte de synthèse illustre l'importance du trafic routier de la RN 141, suivant également le fleuve.

Comme de nombreux territoires à dominante rurale, les mobilités au sein du Pôle Ouest Charente sont marquées par une forte utilisation de la voiture individuelle. On observe ainsi un nombre plus important de ménages possédant au moins deux voitures (43% des ménages) par rapport aux statistiques départementales ou régionales.

C'est particulièrement le cas dans les deux secteurs sous l'influence de la périurbanisation d'Angoulême, à savoir les secteurs de Châteauneuf et de Rouillac (50% des ménages), ainsi que le secteur de Segonzac, tourné vers Cognac.

Les disparités entre les territoires sont également produites par des manques dans la couverture Haut Débit du Pôle. En 2013, la Charente faisait partie des neuf départements avec plus de 20% de foyers exclus d'un service ADSL d'au moins 2Mbps. En 2015, 34,2 % des foyers charentais n'ont toujours pas accès à une connexion internet s'au moins 4 Mbps.



Cette situation affecte en particulier les communes rurales, notamment au Nord Est du territoire du Pôle.

Néanmoins, le département Charente est fortement engagé pour résorber ces zones blanches et assurer une connexion haut débit à tous

Synthèse des mobilités locales et l'accessibilité au territoire.

communes bénéficiant du service de transport à la demande de la CdC de Grand Cognac

axes majeurs de circulation des navettes domicile / travail

Un positionnement stratégique sur les axes de communication

route en 2 X 2 voies

réseau de routes départementales irriguant le territoire

arrêts principaux du réseau de bus du Conseil départemental de Charente

la ligne Sud Europe Atlantique : opportunité d'amélioration de l'accessibilité de longue distance ?

gares du réseau TER

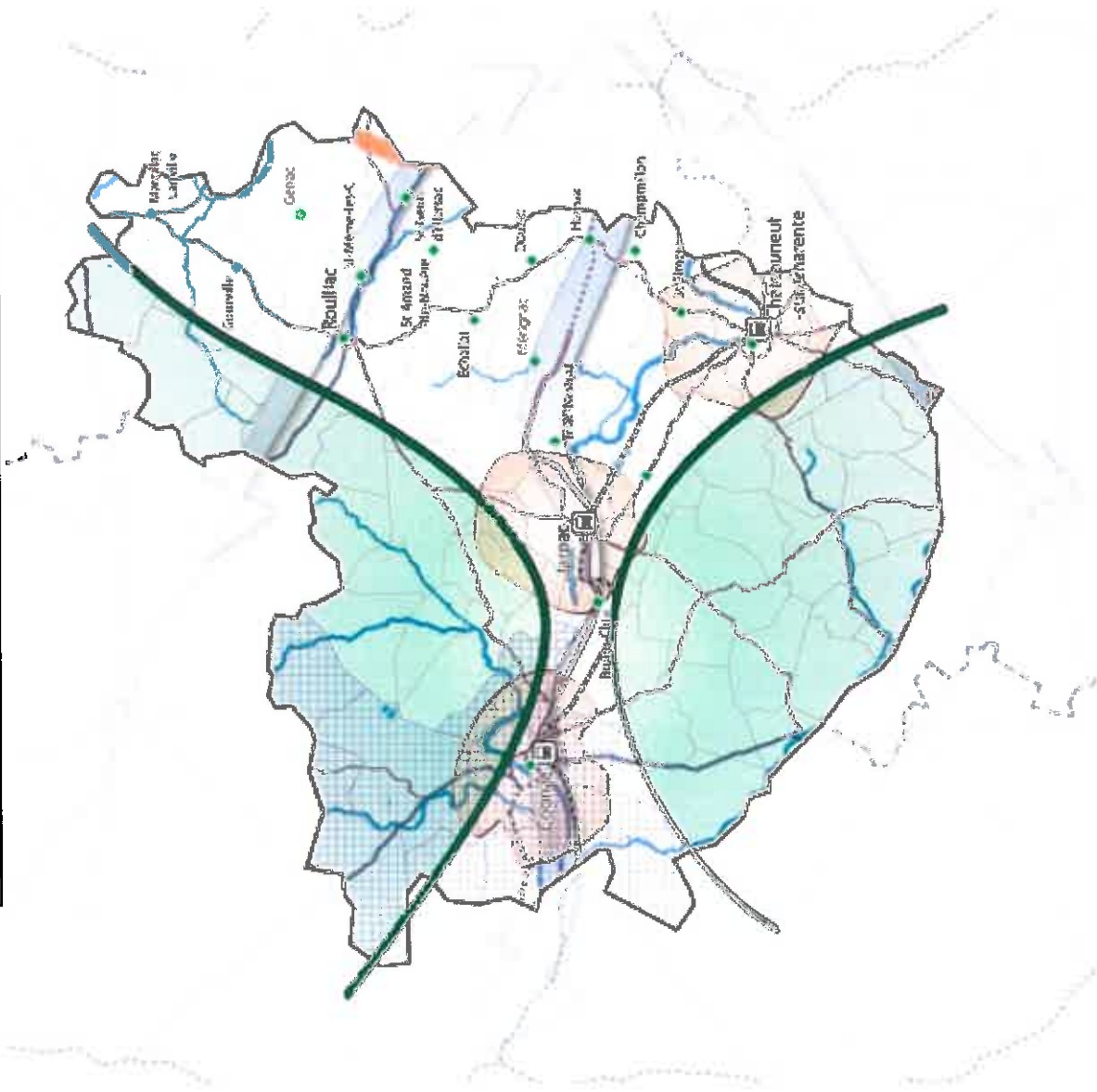
la moitié de la population du SCoT se situe à 10 minutes d'une gare TER

... mais des conditions d'accessibilité à améliorer

portions de la RN141 en 2 X 1 voie : enjeu de fiabiliser l'itinéraire routier sur l'axe Europe Atlantique

une fréquence sur la ligne TER insuffisante pour améliorer l'attractivité des transports collectifs

des secteurs peu ou pas desservis par les TC

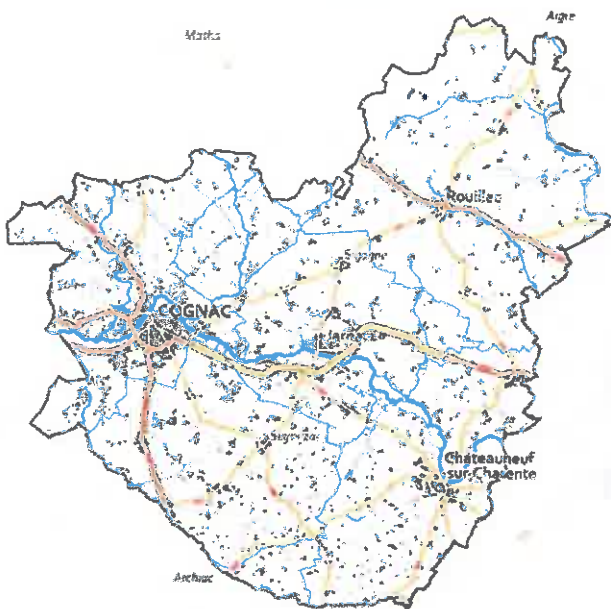


Les poids lourds circulent aujourd’hui difficilement sur les voies communales et départementales. Bien que le territoire soit positionné sur la RN141, tronçon central de l’axe Centre-Europe / Atlantique, le non achèvement de sa mise à deux fois deux voies limite la capacité de projection du territoire vers les espaces de la façade atlantique et de l’Angoumois, où se trouve la gare TGV la plus proche.

La Région de Cognac ne bénéficiera donc que partiellement des retombées attendues par rapport à la mise en service de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (gain de 25 minutes du temps de parcours entre Paris et Angoulême, de 17 minutes entre Bordeaux et Angoulême), l’accessibilité routière depuis le cœur cognacais à cette gare étant limitée.

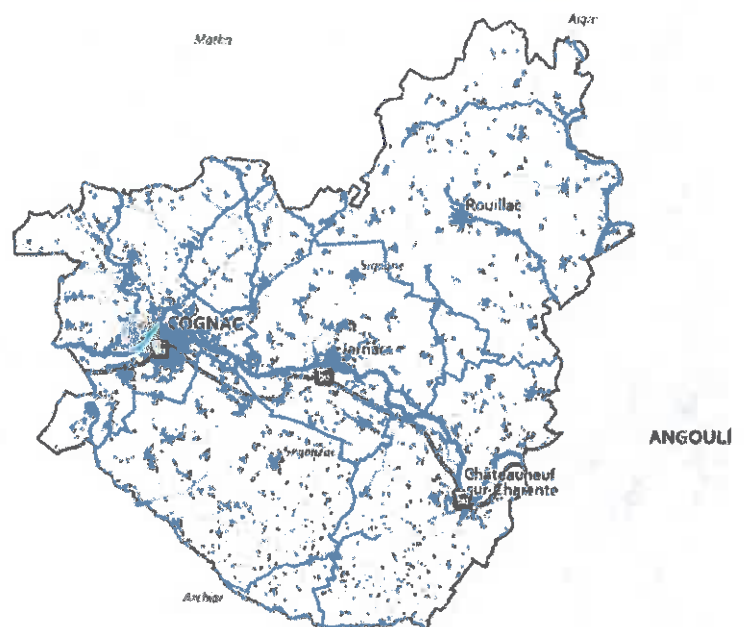
Le réseau routier en Région de Cognac

Source : IGN, BD Topo, EAU-Proscot

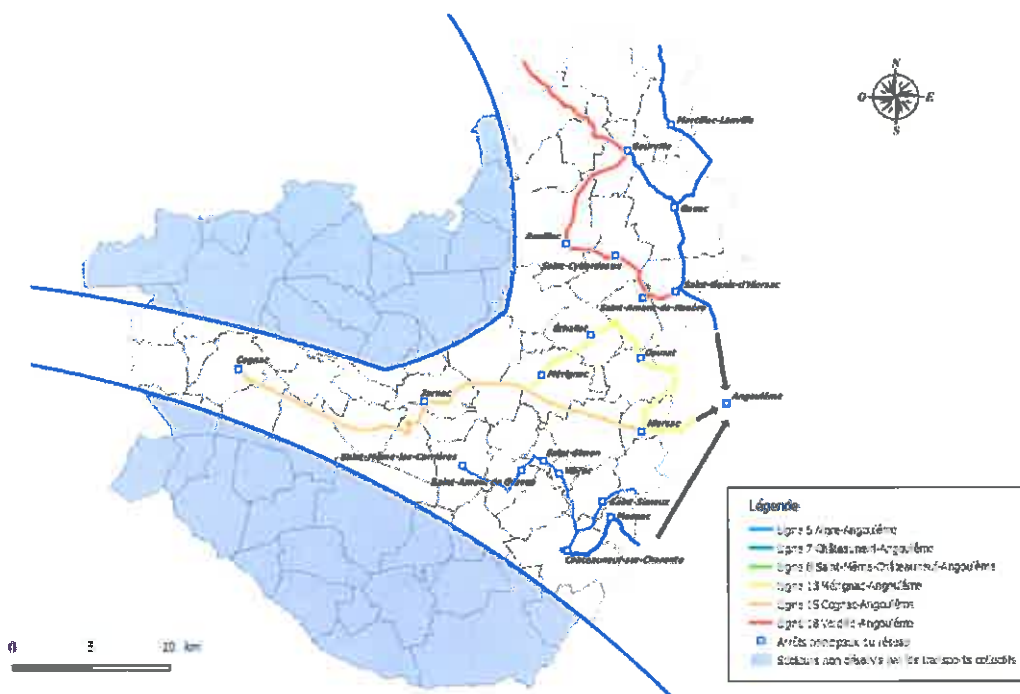


Le réseau ferré en Région de Cognac

Source : IGN, BD Topo, EAU-Proscot



Répartition du réseau des bus départementaux sur le territoire du SCoT de la région de Cognac en 2017.



Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Infrastructures de transport et de communication	<ul style="list-style-type: none"> ○ Axe est-ouest structurant : fleuve Charente, RN 141, ligne TER Angoulême-Jarnac-Cognac-Saintes ○ Réseau de bus ○ Aires de covoiturage ○ Transport à la demande 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Forte utilisation de la voiture individuelle ○ Aire de covoiturage et transport à la demande faiblement développés ○ Axes de circulation nord-sud qui contournent le territoire (N10 et A10) ○ Des zones non couvertes par le haut-débit ○ 2x2.voies.de.contournement.de.Cognac.enterrée. ○ Connexion difficile entre Angoulême et Cognac ○ Certaines villes encore mal connectées au réseau routier principal ○ Une connexion ferroviaire entre Angoulême et la côte à améliorer. ○ Absence d'itinéraire traversant le territoire ○ Une partie du territoire non desservie par les bus 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Projet de rénovation de la ligne TER ○ Aménagement de la RN 141 ; renforcer le lien entre les deux grands axes routiers que sont l'A10 et la RN10 ○ Renforcer et développer l'intermodalité des transports ○ Haut-débit/fibre ○ Appel à manifestation d'intérêt, bornes rechargement voiture électrique ○ V92 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Habitat dispersé qui génère de nombreux déplacements ○ Renforcé par la dévitalisation des centres-bourgs/villes ○ Projet LGV qui va renforcer l'attractivité d'Angoulême ○ Utilisation de la voiture

6. La transition écologique et énergétique

➤ Des zones naturelles à préserver

Le Pôle Territorial Ouest Charente – Pays du Cognac possède de nombreux sites naturels remarquables, protégés ou non, sur l'ensemble de son territoire. Il compte notamment de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces sites, concernent majoritairement 3 types de milieux :

- des pelouses calcaires,
- des zones humides : marais et vallée de la Charente et de ses affluents,
- des zones boisées éparses.

Le territoire du Pôle dispose également de 6 sites Natura 2000 ou Zones Spéciales de Conservation (ZSC) conformément à la Directive Européenne de 1992 (Directive « Habitats »). Ces sites abritent des habitats naturels ainsi que des habitats d'espèces menacées et sont reconnus d'importance communautaire par la Commission Européenne.

La carte suivante illustre bien l'importance du fleuve Charente et des milieux naturels qui lui sont associés pour le territoire. Il apporte une richesse faunistique et floristique rare liée aux milieux humides et fait donc l'objet d'un regain d'intérêt depuis plusieurs années. Cet intérêt n'est pas uniquement scientifique mais également touristique, à la condition de mieux valoriser cet atout.

Les espaces naturels du territoire, qu'ils soient remarquables ou plus ordinaires, constituent les éléments d'un tout, à une échelle nationale et continentale, nécessaire à la circulation des espèces faunistiques et floristiques, à leur cycle de vie (alimentation et repos, reproduction et hivernage, ...) et in fine au maintien de la richesse biologique des espaces. Cette Trame Verte et Bleue du Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac vous est présentée à la page suivante dans une version provisoire.

En effet, il ne s'agit pas de se concentrer uniquement sur les milieux les plus remarquables mais de tenir compte des espaces plus vulnérables qui ont aussi un rôle écologique.

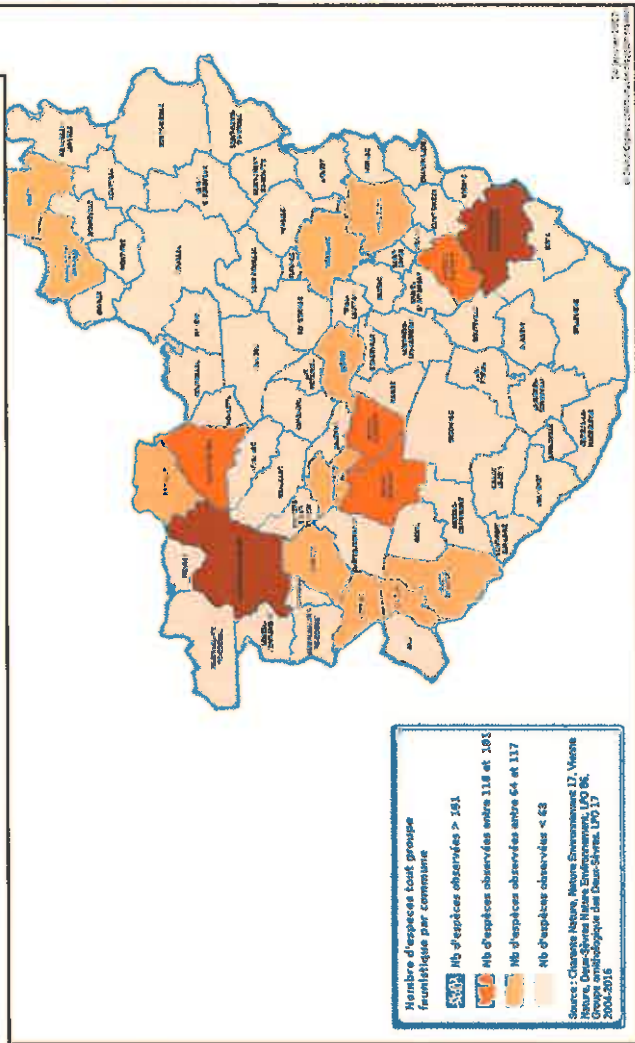
Au total la continuité écologique de 5 sous-trames (ou continuums) ont été étudiées : milieux aquatiques et humides, forêts et landes, plaines ouvertes, système bocager, pelouses sèches calcicoles.

Le fleuve Charente, à la fois comme réservoir de biodiversité majeur (île Marteau, Marais de Gensac, formations herbeuses sèches semi-naturelles,...) et corridor écologique, joue un rôle majeur en concentrant les principaux espaces naturels remarquables du territoire, porteurs de la richesse écologique locale étant en grande partie liés à elle (relation amont / aval, relation cours d'eau principal et affluents, ...)

La fragmentation des espaces forestiers et des haies, sous l'influence de l'extension des grandes cultures et de la disparition de l'élevage, dans l'est et le nord du Pôle Ouest Charente notamment, menace au contraire les conditions de bonne circulation des espèces entre les différents espaces et la préservation et la protection des corridors écologiques et des réservoirs.

Une démarche de replantation (Prom'Haies) ou de taille plus douce a récemment démontré l'intérêt des haies dans la gestion de certaines problématiques, comme la régulation des écoulements pluviaux sur les pentes, la protection des cultures contre le vent, la circulation des espèces, ou encore le potentiel de matière première pour la valorisation du bois de chauffage.

Synthèse des zones Natura 2000 et ZNIEFF présents sur le Pôle Ouest Charente - Pays du Cognac

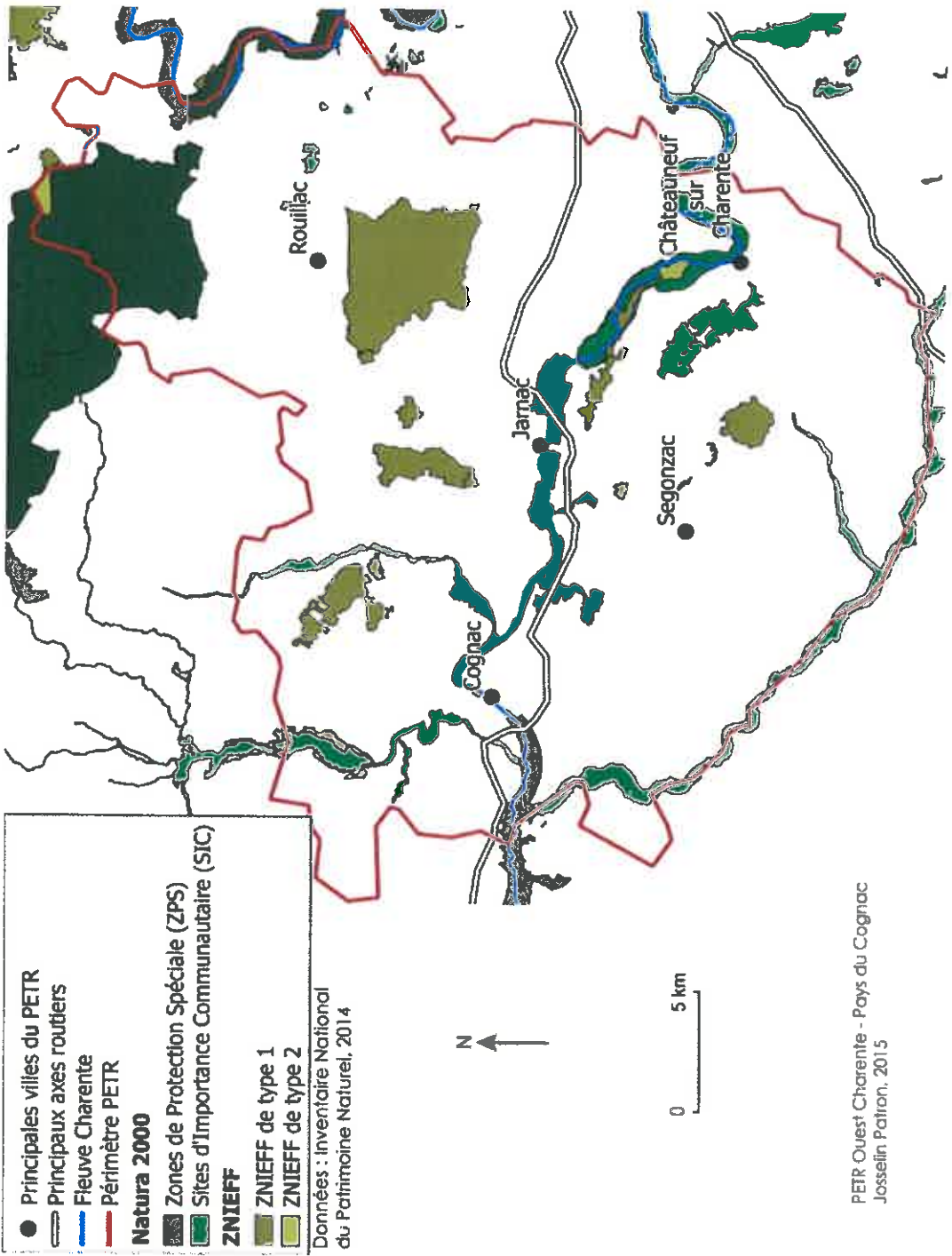


Croisement des enjeux de Trame verte et bleue et de nature ordinaire.



- | Les continuités écologiques | Réservoirs de biodiversité | Éléments fragmentants |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ●●●● Corridors écologiques (chemins de moindre coût) ↔ Continuité pelouse ↔ Continuité Bois — Cours d'eau secondaire | <ul style="list-style-type: none"> ▨ Plaine ouverte ▨ Pelouse sèche ■ Bois ■ Réservoir Tramo bleu — Cours d'eau à fort enjeu | <ul style="list-style-type: none"> — Autoroute, route nationale et départementale — Réseau ferré défini comme fragmentant ■ Tache urbaine ■ Zone de contact entre un réservoir de biodiversité (ou corridors) et un élément fragmentant |

Source : bureau d'études E.A.U. - Proscot



PETA Ouest Charente - Pays du Cognac
 Josselin Patron, 2015

La qualité de ces espaces est également menacée par la dégradation de la qualité du milieu, notamment la qualité de l'eau, due en partie à l'usage intensif des produits phytosanitaires lié à l'activité viticole.

➤ **L'eau : une ressource à protéger**

Le bassin versant principal de la Charente est composé de sous-bassins versants :

- sur la rive droite : le bassin versant drainé par la Soloire, l'Antenne, l'Auge, la Nouère et la Guirlande.
- sur la rive gauche : le bassin versant drainé par le Né marque la limite sud du Pôle Territorial Ouest Charente.

Des points de mesure permettent de suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur l'Ouest Charente - Pays du Cognac. Ils sont situés sur le fleuve Charente, l'Antenne, le Né et la Soloire.

Les résultats de la campagne 2009-2010, validés en 2013 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sont les suivants (résultat le moins bon entre 2009 et 2010) :

Station de mesure	Etat écologique	Etat chimique	Objectif Bon Etat SDAGE 2010-2015
L'Antenne à Javrezac	Moyen	Bon	2021
La Soloire à la prairie de Varaize	Moyen	Bon	2021
Le Né à Ars	Moyen	Bon	
La Charente à Merpins	Moyen	Bon	
La Charente à Brice	Moyen	Mauvais	
La Charente à Saint-Simeux	Moyen	Mauvais	

L'état écologique prend en compte l'état physico-chimique (oxygène, nutriments, pH, température) et l'état biologique (diatomées, macrophytes, poissons). L'état chimique prend en compte 41 substances au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (métaux lourds, pesticides, polluants industriels, autres polluants).

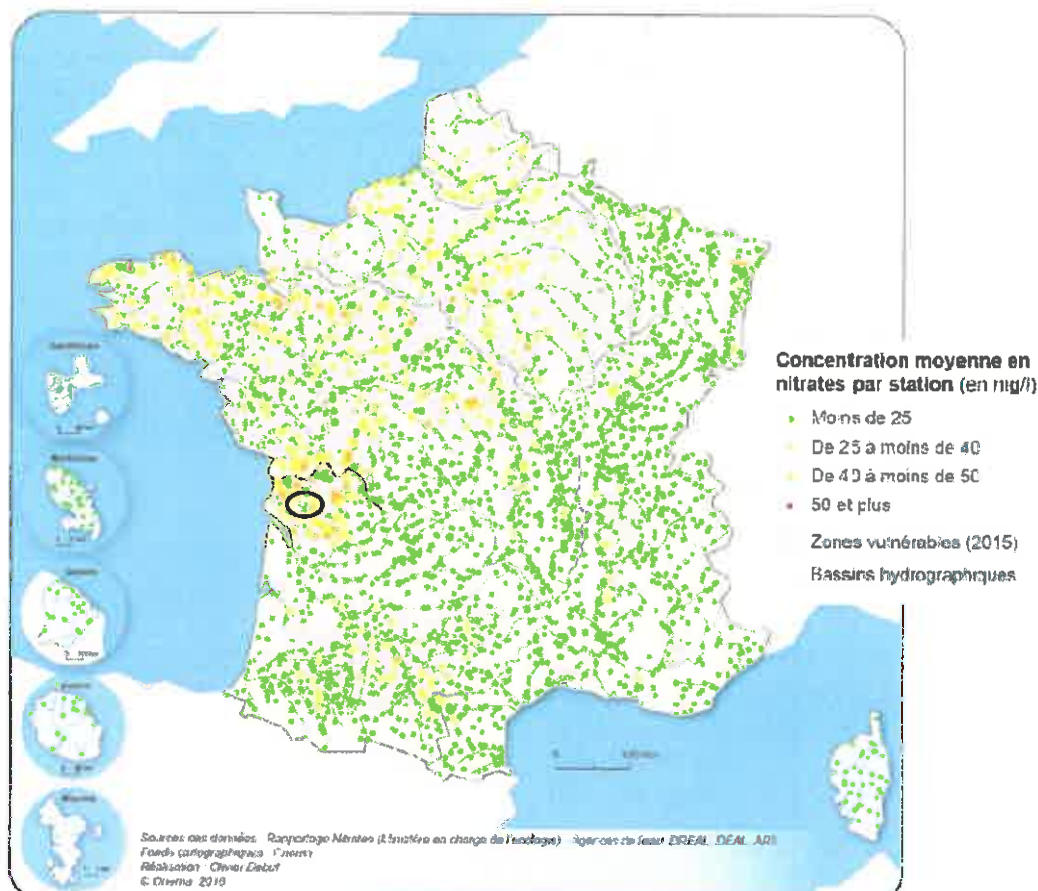
La Soloire et l'Antenne sont déclassés au regard de leur état moyen de l'Indice Poisson Rivière (IPR) et de leur état médiocre de l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR). Le Né est déclassé en raison de son état médiocre en carbone organique dissous, de son état moyen sur le taux de saturation en oxygène et de son état moyen en Phosphore total. La Charente à Merpins est déclassée au regard de l'état moyen de l'Indice Biologique Diatomées. La Charente à Saint-Brice et Saint-Simeux est déclassée au regard de l'état moyen de l'Indice Biologique Diatomées et du mauvais état de l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR). Le mauvais état chimique provient du mercure.

A l'échelle du bassin de la Charente, le nombre de masses d'eau en état écologique mauvais et médiocre a diminué entre les 2 évaluations de l'état des masses d'eau (2009 et 2013). Cependant le nombre de masses d'eau en bon état a également baissé.

Globalement, la qualité de l'eau des bassins versants, présents sur le territoire du Pôle Territorial Ouest Charente – Pays du Cognac, est fortement dégradée.

En ce qui concerne les eaux souterraines, à l'exception de la nappe captive de l'infra-toarcien, les nappes plus superficielles sont également soumises à des pressions qualitatives liées principalement aux activités agricoles (lessivage des nitrates, pesticides, azote organique) et des pressions quantitatives (prélèvements pour l'irrigation). Ces aquifères présentent un mauvais état chimique.

Source des données : Ministère chargé de l'environnement – Données des agences et offices de l'eau, DEAL, DREAL



➤ Une performance énergétique à améliorer

Aucune statistique fiable et exhaustive n'existe sur les consommations d'énergie à l'échelle du PETR Ouest Charente.

En guise de diagnostic, nous nous appuyons donc sur l'étude : « la consommation d'énergie finale en région Poitou-Charentes entre 1990 et 2013 » - Juin 2015 - AREC Poitou-Charentes.

La consommation énergétique de l'ex région Poitou-Charentes atteint 54 530 GWh (4 690 ktep) en 2013. La répartition de la consommation énergétique par secteur en 2013 montre le poids important de deux secteurs, qui représentent à eux deux 80 % de cette consommation énergétique. Il s'agit du transport (déplacement de personnes, transport de marchandises) et du bâtiment (résidentiel et tertiaire).

En 2013, le mix énergétique pour satisfaire les besoins de la consommation est dominé par les produits pétroliers (53 %) devant l'électricité (22,2 %) et le gaz naturel (13,1 %).

Les énergies renouvelables thermiques (dont le bois énergie) représentent 9 % de la consommation de l'ex-région Poitou-Charentes alors que le charbon a presque disparu (1,5 %).

A l'échelle du PETR Ouest Charente, la forte dépendance à la voiture individuelle porte le taux de motorisation à 89,3% des habitants, un chiffre qui a augmenté de 15,7% entre 1999 et 2011 (*données INSEE*). Les principales raisons sont la faible densité des territoires ruraux qui constituent le Pôle et les limites du réseau de transports collectifs, essentiellement développés autour de l'axe Charente et dans l'Est du territoire, dans l'aire d'influence d'Angoulême.

Comme nous l'avons vu précédemment, la vétusté d'un grand nombre de logements du territoire expose la population à un risque important de **précarité énergétique**. À l'échelle du Département, on estime que 15% des ménages sont exposés à ce risque. Dans certaines zones, au nord et au sud du territoire Ouest Charente - Pays du Cognac, ces proportions dépassent la moyenne départementale (*Insee Poitou-Charentes décimal n° 321 - 2012*).

Poursuivant sur la question de la gestion énergétique des bâtiments, **l'écoconstruction** est un secteur porté à l'échelle du Pôle Territorial Ouest Charente par une dizaine de petites entreprises. On trouve notamment sur le territoire, deux sociétés, « Actis – Energie » et « Bâtir Sain et Durable », toutes deux adhérentes au Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes. De même, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Charente référence plusieurs entreprises intervenant dans le domaine de l'écoconstruction (principalement dans l'isolation thermique, modalités de chauffage et peintures naturelles).

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
L'eau : une ressource à protéger	<ul style="list-style-type: none"> o Une omniprésence de l'eau (fleuve Charente et ses affluents, marais, sources...) o De nombreuses zones humides o Un sous-sol d'origine sédimentaire qui regorge de nappes d'eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> o Qualité de l'eau fortement dégradée, notamment sur le plan chimique o Prélèvement trop important dans les réserves souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> o Prise de conscience partagée par tous les acteurs du territoire o Plusieurs programmes de reconquête de la qualité des eaux existent : ressources,... o Partenariat viticulteurs/éleveurs pour mettre en place de cultures peu gourmandes en intrants o Développer l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> o Risque sanitaire pour les habitants et consommateurs d'eau potable o Surcoût traitement eau potable o Dégradation des milieux naturels o Baisse de la fréquentation touristique (1 seul lieu de baignade autorisé aujourd'hui)
Performance énergétique	<p>2. Les entreprises du packaging sont déjà sensibles à ces problématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Forte utilisation de la voiture individuelle o Aire de covoiturage et transport à la demande faiblement développés o Vétusté de nombreux logements o Peu de sources d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> o Améliorer les pratiques en faveur d'économie d'énergie o Développement des modes de circulation doux (voie verte val de Charente) o Renforcer et développer l'intermodalité des transports o Améliorer l'isolation de nombreux bâtiments et logements o Développer les sources de production d'énergie locale o PCAET 	<ul style="list-style-type: none"> o Le gain énergétique ne doit pas être terni par une perte de la richesse architecturale et patrimoniale pour le territoire

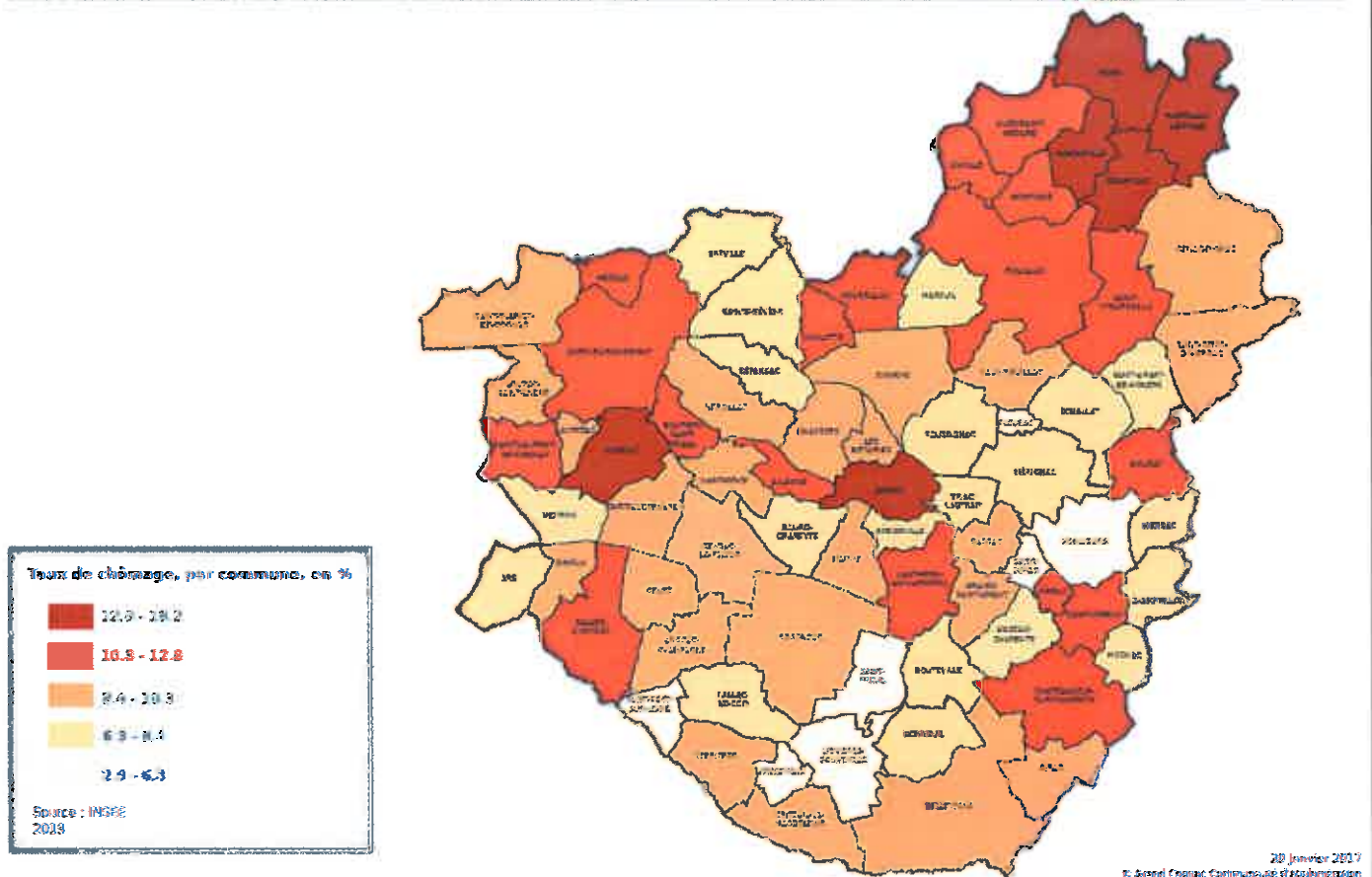
7. La cohésion sociale

➤ L'emploi

A son échelle, le territoire Ouest-Charente enregistre un taux de chômage relativement bas, de 11,5%, par rapport à la région ALPC (12,2%) et aux territoires voisins (entre 12,6 et 13,5%). Cette première analyse doit toutefois être complétée par la distinction interne, entre la zone d'emploi de Cognac (grande moitié ouest), traditionnellement moins touchée que la France métropolitaine (8,6% au 3e trimestre 2015 contre 10,2%) et celle d'Angoulême (le Rouillacais et la région de Châteauneuf), au-dessus (10,9%).

A plus forte raison, les catégories sociales de la population active de la Région de Cognac sont fortement liées aux spécificités économiques de son appareil productif :

- **une proportion d'ouvriers de 33,4%, soit 12 390 ouvriers**, comparable aux territoires alentours également très industriels. La présence de ces actifs est à associer aux besoins de l'appareil productif cognaçais : les ouvriers sont dans toutes les communes du PETR en proportion importante (jusqu'à 35,3% dans le secteur de Jarnac).
- **avec 2970 cadres et professions intellectuelles supérieures et 7 565 professions intermédiaires (soit un total de 28,4% des actifs)**, le territoire s'inscrit dans l'axe Charente, mais y constitue un « creux », où se concentrent de nombreuses activités supports nécessaires à la production industrielle (commerce BtoB, gestion administrative,...), entre Saintes (33,6%) et Angoulême (38,7%). Ces actifs, au niveau de qualification plus élevé, peuvent ne pas travailler en Ouest Charente - Pays du Cognac. Au sein de son territoire, des distinctions font également jour suivant la localisation de ces populations : les cadres et professions intellectuelles supérieures se concentrent, hormis à Cognac (10,3%), sur les franges au contact de l'Angoumois (Mérignac, Bignac, et jusqu'à 16,9% à Mosnac), alors que le Rouillacais compte moins d'ouvriers (avec 32,7% des actifs de cette CSP). Ces distinctions internes amènent à nuancer les retombées territoriales de la filière Cognac : les besoins de l'appareil productif en main d'oeuvre étant différenciés suivant les secteurs du territoire du PETR.



➤ Les publics socialement fragilisés

Au sein du Pôle territorial Ouest Charente, il existe des écarts de revenus moyens significatifs, entre les 27 075 € dans le secteur de Segonzac et les 20 600 € dans celui de Rouillac.

La répartition de la population par catégorie sociale de l'Insee (2012) met en évidence d'autres spécificités du territoire Ouest Charente :

- une surreprésentation des retraités (32%), notamment dans les territoires où le solde migratoire est nul ou négatif comme les secteurs de Jarnac ou de Segonzac (33%),
- la sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (entre 3 et 4%) , à l'exception du secteur de Cognac (5%) et plus particulièrement de la ville qui apporte une offre de services et équipements diversifiée et de qualité ,
- La surreprésentation des ouvriers du territoire (19%) par rapport aux territoires de référence (Charente, 15%, et la région, 13%), en lien avec la spécificité du tissu économique.

De plus, l'ensemble du territoire n'est pas concerné de la même manière par le chômage. Ainsi, la communauté de communes la moins touchée est la Grande Champagne (Segonzac) tandis que la plus touchée est Grand Cognac (voir tableau ci-dessous).

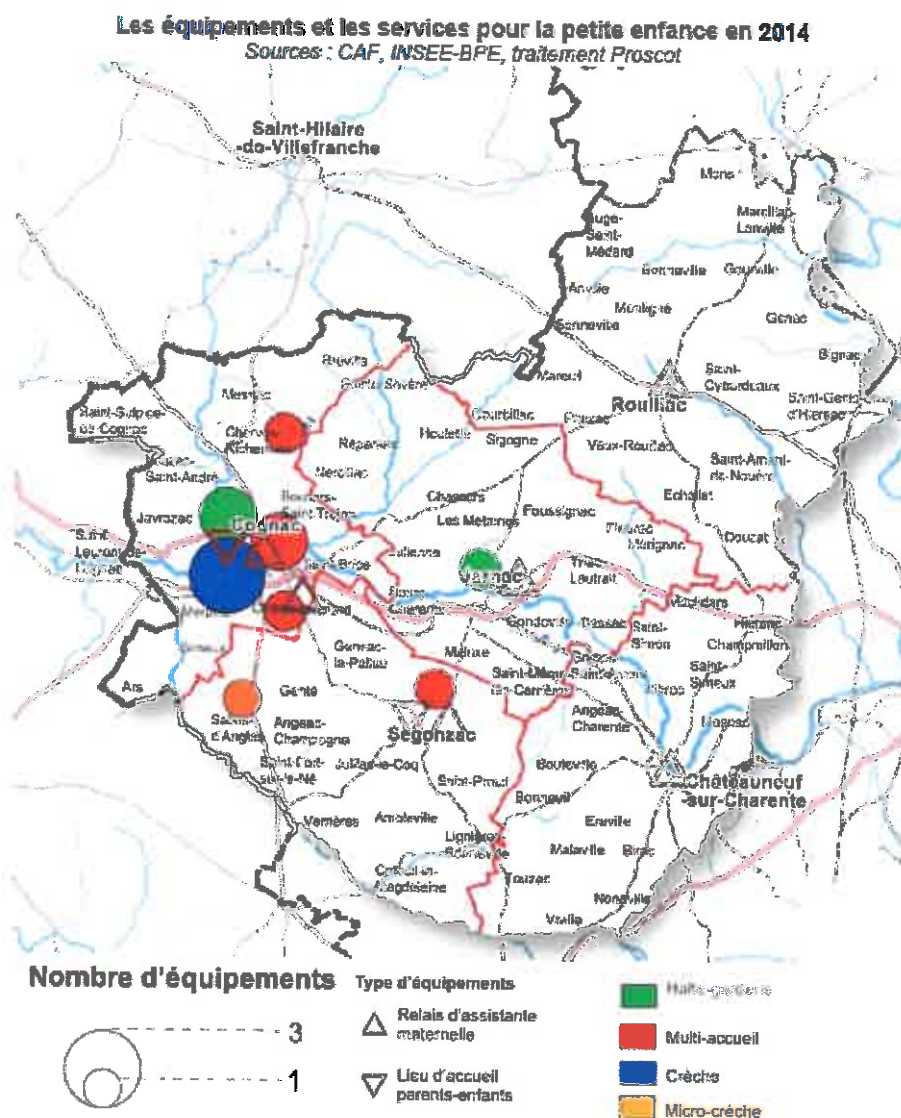
	CC de Cognac	CC de Jarnac	CC de Grande Champagne	CC du Rouillacais	CC de la Région de Châteauneuf
Taux de chômage des 15 à 64 ans	13,2 %	10,4 %	8 %	11,1 %	8,4 %

Source : Insee, 2011

Il est à noter que la ville de Cognac compte un "quartier prioritaire" où se concentrent des populations à bas revenu : le quartier de Crouin.

➤ Enfance-jeunesse

La diversité des services petite enfance de l'agglomération de Cognac, étendu à Châteaubernard,



permet d'apporter différents modes de garde (halte-garderies, multi-accueils et crèches) qui constituent ainsi un total proche de 200 places d'accueil pour les 0-3 ans auxquelles s'ajoutent les places chez les assistantes maternelles.

Dans le cadre des politiques publiques d'accompagnement des jeunes enfants, les collectivités du territoire se sont mobilisées avec la mise en place de relais d'assistantes maternelles bénéficiant à plusieurs communes.

Thématique	Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
emploi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chômage moins élevé que le reste du Département ○ Présence d'une main d'œuvre importante 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'emploi pour les professions plus qualifiées ○ Pourcentage d'ouvriers élevé ○ Un chômage fort dans le nord 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de l'innovation ○ Emplois aidés ○ Soutien TPE/PME 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Perte d'attractivité du territoire ○ marginalisation et pauvreté croissante, notamment en zone rurale
Les publics socialement fragilisés	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence de nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement : CCAS, Pôle emploi... ○ Tissu associatif dynamique : Aserc, garage associatif,... ○ Existence de trois chantiers d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les lieux "ressources" se concentrent uniquement à Cognac ○ Précarité et isolement en zone rurale (problématique transport) ○ Ecart de revenus importants 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chantier d'insertion par l'économie ○ Dispositif d'aide pour réduire la précarité énergétique,... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risque de disparition du FJT ○ Augmentation des écarts de revenu ○ Aggravation des situations des plus précaires
Enfance-jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'ensemble des services enfance-jeunesse sont proposés ○ Les collectivités portent plusieurs projets complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les services se concentrent à Cognac ○ Quelques services dans les villes principales du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Politique volontariste des collectivités ○ Renforcer l'attractivité des villes principales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Territoire peu favorable à l'installation de ménages doubles-actifs
Politique sportive et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ○ De nombreux équipements sportifs ○ Qui se concentrent en majorité à Cognac mais pas uniquement ○ Offre culturelle importante et de qualité, pas seulement à Cognac (Rouillac) <p>Réseau associatif dynamique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cette offre culturelle et sportive manque de structuration 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structuration de ces offres par les collectivités ○ Meilleure promotion, communication ○ Meilleure mise en réseau des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Baisse des budgets alloués à la culture et au sport ○ Baisse de l'attractivité du territoire, notamment du rouillacais (culture)

Annexe 3

La Chambre d'Agriculture de la Charente

Une assemblée d'élus qui représente le monde agricole et rural

La Chambre d'Agriculture de la Charente compte 46 élus (mandat de 6 ans). Au même titre que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires.

L'assemblée des élus est composée ainsi :

- Chefs d'exploitations : 21 sièges
- Propriétaires : 2 sièges
- Salariés d'exploitation : 4 sièges
- Salariés de groupements : 4 sièges
- Anciens exploitants : 2 sièges
- Administrateurs CRPF : 2 sièges
- Coopératives agricoles de production : 1 siège
- Autres coopératives : 4 sièges
- Crédit agricole : 2 sièges
- Mutualité Sociale Agricole : 2 sièges
- Syndicats à vocation générale : 2 sièges

Le bureau de la Chambre d'agriculture de la Charente

- Président : Xavier DESOUCHE

1^{er} Vice-président : Frank OLIVIER

2^{ème} Vice-président : Jacques AUPETIT

3^{ème} Vice-président : Philippe VARACHER

Secrétaire : Jean-Pierre TORNIER

- Secrétaires adjoints : Laetitia PLUMAT, Emmanuel GUINNET, Christian LALOI ;
Membres associés : Jean GRASSIN D'ALPHONE, Pascal LAURENT, Jean-Claude MOREAU, Yohan DELAGE, Jean-Yves VERHAEGHEN ; Ordonnateur suppléant : Jacques AUPETIT ; Délégué suppléant APCA : François LUCAS.

Les orientations politiques de la Chambre d'agriculture de la Charente

- Préparer et accompagner les agriculteurs aux évolutions de leurs métiers et de leur environnement
- Anticiper les évolutions de toute nature pouvant avoir un impact sur l'agriculture charentaise (réglementation, environnement, contact socio-économique, climat...)
- Etre l'interface entre les agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles économiques et politiques, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics
- Etre présents dans toutes les instances décisionnelles
- Etablir des conventions de partenariat avec le Conseil Départemental, les collectivités, les pouvoirs publics, et tout autre organisme professionnel ou économique
- Positionner l'agriculture au cœur du territoire pour assurer la pérennité et la valeur ajoutée des exploitations et conforter le tissu rural
- Conforter le tissu rural par l'apport économique des exploitations
- Concilier les quatre grands axes que sont valeur ajoutée, durabilité, environnement et productivité au niveau de l'exploitation et du territoire
- Développer les productions locales et leur commercialisation en circuits de proximité
- Rayonnement et vie de la Chambre
- Maitrise et cohésion de la vie interne de la Chambre d'agriculture
- Développer la communication externe
- S'inscrire dans un travail de collaboration avec les autres Chambres d'agriculture de la Région

Budget

La Chambre d'agriculture de la Charente a un budget d'environ 6,8 millions d'euros, dont les ressources se répartissent globalement de la façon suivante : 47% d'impôts (TATNFB), 27% en prestations de service, 26% en subventions d'exploitation (dont CASDAR).

Nos compétences...

Une centaine de salariés travaillent à la Chambre d'agriculture de la Charente. Ils mettent en œuvre la politique définie par les élus. Parmi eux, les plus nombreux sont les conseillers, qui interviennent sur les domaines suivants :

- conseil aux entreprises agricoles,
- installation transmission,
- formation des agriculteurs,
- études en bâtiments,
- foncier,
- productions végétales : grandes cultures, productions légumières, viticulture, œnologie
- biodiversité, qualité de l'eau, agroforesterie, énergies renouvelables, déchets,
- productions animales : bovins lait, bovins viande, ovins, caprins, équins,
- trufficulture
- circuits courts et de proximité, développement de filières

La Charente étant un département marqué par la diversité de son agriculture, les domaines d'intervention de la Chambre d'agriculture sont nombreux et les compétences de ses conseillers multiples.

... au service des agriculteurs et des collectivités

Tout au long de la vie de leur exploitation, les agriculteurs ont besoin de faire évoluer leurs pratiques, sécuriser leur activité, avoir des perspectives... La Chambre d'agriculture propose des solutions en réponse aux situations très diverses qu'elle peut rencontrer au quotidien. Ses services sont proposés dans le cadre de missions de service public, missions d'intérêt général, d'accompagnement collectif (groupes, formations...) ou de prestations payantes de service individuel.

De plus en plus, la Chambre d'agriculture travaille en collaboration avec les collectivités territoriales pour élaborer des projets de territoire. Par exemple, elle a eu l'occasion de réaliser les diagnostics agricoles des PLUi, et aussi de travailler sur des problématiques plus spécifiques, par exemple sur l'aménagement des terres de bords d'eau sur le pays Ouest Charente, étudier l'intégration des produits agricoles locaux dans la restauration publique, etc. De par sa connaissance du terrain et des questions agricoles, les projets et études conduits par la Chambre d'agriculture répondent aux enjeux du territoire.

ANNEXE 4

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente

I. Organisation opérationnelle

Pour accompagner l'entreprise dans chaque étape de sa vie professionnelle, la CMA 16 a décliné son organisation au travers plusieurs pôles :

- **Le Pôle Formation**, composé d'un centre de formation, les campus des métiers répartis sur 3 établissements : Angoulême (siège), Cognac, Barbezieux et Chasseneuil.
- **Le Pôle Formation Tout au Long de la Vie** dont la mission consiste à concevoir, commercialiser et animer une offre de formation à destination des chefs d'entreprises, de leur conjoint et collaborateurs.
- **Le Pôle Accueil et Développement des Entreprises et Territoires**, dont la mission est d'*accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leur vie, depuis la création d'entreprise jusqu'à la transmission*, est composé d'une équipe de 13 collaborateurs dont 9 chargés de développement référents sur le territoire de la Charente.

II. Axes des projets dans le cadre du contrat de ruralité du Ruffécois

Récemment il a été mené des actions en synergie entre la CMA 16 et le PETR du Pays Ruffécois. Notamment en 2014 une action pilote sur le sujet de l'accessibilité des Etablissement Recevant du public du commerce et de l'artisanat, et en 2015 une convention de partenariat entre la pour la mise en place et l'accompagnement de dispositifs d'aides économiques sur le territoire avait été signée.

A l'avenir, en fonction du diagnostic territorial et du consensus des décideurs territoriaux, il pourra être envisagé toutes actions en faveur de :

- E. la création/reprise d'entreprise,
- F. de transmission d'entreprises,
- G. d'actions thématiques dans le domaine de la promotion du territoire à travers ses entreprises,
- H. d'environnement, ou développement durable,
- I. de sécurité, d'accessibilité,
- J. de l'emploi et des ressources humaines,
- K. d'innovation numérique,
- L. de financement et accompagnement du développement des entreprises.

Annexe 5

Mobilisation des dispositifs de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre des contrats de ruralité

La plupart des interventions de droit commun de la CDC peuvent être mobilisées dans le cadre des thématiques inscrites aux contrats de ruralités.

L'accès aux services et aux soins :

- Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : CDC mandatée par l'Etat pour assurer l'animation du réseau des Maisons de services au public autour de quatre missions principales : 1) L'ingénierie de mise en place et d'évaluation du programme, 2) L'accompagnement des porteurs de projets dans le déploiement, 3) L'animation du réseau, 4) La communication, nationale et locale.
- Investissement dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou centre de santé structurants.
- Investissement dans les résidences services pour personnes âgées et investissement et/ou prêt dans le secteur médico-social, ...
- La revitalisation des centres-bourgs,
- Apport d'ingénierie aux lauréats et cibles de l'AMI ainsi qu'aux bourgs centres des aires urbaines de moins de 20 000 habitants

L'attractivité du territoire (Numérique, économique, touristique, ...) :

- Touristique : Apport en ingénierie par Atout France, Fonds TSI, Investissement dans des places de marché de destination, la dématérialisation des pass et forfaits, la valorisation des données, ...
- Economique : Financement des associations de prêt d'honneur pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises (Initiative France, ADIE, Réseau entreprendre, Entreprenariat féminin), Investissement dans l'immobilier d'entreprises, l'immobilier commercial, ...
- Accompagnement méthodologique de Territoires-conseils pour des stratégies territoriales de circuits-courts (Alimentaires, Filière bois, Ressources énergétiques, économie circulaire)
- Numérique : Mise en contact et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de la Cordée ; « entreprise solidaire » qui développe un réseau d'espaces de coworking présents en milieu urbain comme rural.
- Expérimentations avec des départements sur la e-santé (Télémédecine, téléconsultation, ...)
- Investisseur et prêteur avec les départements pour le déploiement de la fibre.

La mobilité :

- Mise en relation et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de MOPeasy ; opérateur français d'écomobilité. Son offre repose sur des plateformes d'autopartage de véhicules électriques et de covoiturage (pendulaire, hub, rabattement).

La transition écologique :

- Financement pour le compte de l'Etat de l'ingénierie des Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) ;
- Investissement dans la production d'énergies renouvelables ;
- Prêts pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

La cohésion sociale :

- Micro crédit personnel et professionnel ;
- Soutien au milieu associatif via les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ;
- Fonds France Active.

Annexe 6

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE AUX COLLECTIVITES RURALES 2013-2018

Le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (2013-2018) a pour ambition de :

- contribuer aux priorités nationales,
- répondre aux enjeux spécifiques du bassin Adour-Garonne.

Il prévoit les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE Adour-Garonne et le bon état des eaux. L'accent est mis sur la satisfaction de l'usage prioritaire qu'est l'eau potable et sur l'amélioration des milieux aquatiques.

Il s'est fixé 3 grandes priorités :

1. la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, notamment en réduisant les pollutions diffuses,
2. la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
3. le maintien de débits suffisants dans les rivières dans la perspective du changement climatique.

Cas spécifique des aides destinées aux collectivités rurales

Un programme donnant priorité à la préservation et à la restauration de la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable :

- l'accent est mis sur la protection des captages d'eau potable stratégiques et sur la résorption des non conformités des eaux potables distribuées : des taux d'aide jusqu'à 60% pour les opérations prioritaires,
- les actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses dans le cadre de plan d'actions territoriaux sont fortement encouragées : aides à 70 % pour l'animation assurée par les collectivités à l'échelle d'un bassin d'alimentation de captage et 70% pour accompagner les démarches « zéro phyto » des communes,
- Pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, des taux d'aide jusqu'à 60% pour les opérations prioritaires.

Un programme au service du bon état des eaux renforçant les actions de restauration des milieux aquatiques. Des moyens renforcés (taux d'aide de 30 à 80%) sont donnés aux collectivités dans le cadre de compétences exercées à l'échelle des bassins versants pour :

- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau,
- Restaurer le fonctionnement des rivières et des zones humides,
- Retrouver des zones d'expansion de crues pour limiter les inondations,
- Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI.

Les efforts sont poursuivis pour :

- Réduire les pollutions issues des eaux usées domestiques : des taux d'aide jusqu'à 60% pour les projets prioritaires afin de restaurer le bon état des masses d'eau impactées,
- Encourager les économies d'eau,
- Encourager la prise en compte du domaine de l'eau et des milieux aquatiques dans les politiques de planification de l'urbanisme : financement d'études de diagnostic « eau » dans les SCoT et les PLU intercommunaux : taux d'aide de 50%.

